

**Conseil du 18^{ème} arrondissement
Séance du lundi 14 septembre 2015**

COMMUNICATION (1ERE PARTIE).....	4
VOEU.....	5
COMMUNICATION (2^{ÈME} PARTIE)	17
MAIRIE	28
FONDS DU MAIRE	29
CULTURE	29
VIE ASSOCIATIVE	32
ANIMATION LOCALE	32
ANIMATION.....	37
MARCHES ALIMENTAIRES.....	38
POLITIQUE DE LA VILLE	40
INTÉGRATION.....	43
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	44
CAISSE DES ECOLES	45
AFFAIRES SOCIALES	46
EMPLOI	47
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	49
JEUNESSE	50
PETITE ENFANCE	50
SOUTIEN A LA PARENTALITE	53
AFFAIRES SCOLAIRES.....	54
PREVENTION.....	55
ENVIRONNEMENT	63
ESPACE VERT	64
GESTION DES DECHETS.....	65
ACCESSIBILITE	68
VOIRIE.....	69
HABITAT - LOGEMENT	70
QUESTION ORALE AU MAIRE DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT	72
VŒUX	75

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 8 septembre 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 14 septembre 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LANGLOIS, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme MOUZANUIK, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, Mme VERISSIMO Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme EL KHOMRI à Mme GABELOTAUD
Mme NEYRON à Mme ROLLAND
Mme VERISSIMO à M. LORENZINI
M. DURAND à Mme BRIDIER
Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC
Mme BOYER à M. HONORE

Délibération N°18.2015.215 :

Pouvoir de Mme MEHAL à M. BOURNAZEL

Délibération N°18.2015.238 :

Arrivé de M. LISCIA et fin du pouvoir de Mme DEBONNEUIL

Délibération N°18.2015.250 :

Départ de M. TOUZET

Délibération N°18.2015.256 :

Départ de M. BROSSAT

Délibération N°18.2015.273 :

Départ de M. BROS

Délibération N°18.2015.278 :

Départ de Mme PROUST

Délibération N°18.2015.289 :

Départ de M. BRIANT et pouvoir à Mme BELEM

Délibération N°18.2015.291 :

Départ de M. JULIEN et pouvoir à Mme BRIDIER
Départ de M. BEPPO

Délibération N°18.2015.292 :

Départ de M. VAILLANT
Départ de Mme PREMEL

M. Gilles MENEDE est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Je prie le public de bien vouloir faire le silence.

Nous avons un ordre du jour particulièrement chargé, reflet d'une rentrée particulièrement chargée, pour des sujets qui concernent ou impactent directement le 18^{ème} et qui expliquent qu'on tienne ce Conseil dans des circonstances particulières. Nous aurons l'occasion de revenir à la situation des réfugiés qui sont devant la Mairie du 18^{ème}.

COMMUNICATION (1ERE PARTIE)

1. Hommage aux victimes suite à l'incendie de la rue Myrha

D'abord, je voudrais que nous ayons, plus qu'une pensée, un moment de solidarité envers les victimes de l'incendie de la rue Myrha, l'incendie le plus meurtrier que le 18^{ème} ait connu depuis bien des années et qui nous ramène à une époque qu'on avait oubliée mais qui veut dire aussi qu'on n'est jamais à l'abri, dans une ville comme la nôtre, de drame de cette ampleur, un drame pour les victimes et pour leurs familles ayant été durement touchées, mais un drame aussi pour les communautés scolaires de l'école Richomme et du collège Marx-Dormoy. J'étais avec notamment M. DARRIULAT à Marx-Dormoy le lendemain de la rentrée puisque c'est d'ailleurs le jour de la rentrée que cet évènement tragique s'est déroulé. J'ai pu constater à quel point... il y avait de l'émotion bien sûr, c'est bien la moindre des choses mais aussi la nécessité de comprendre et la volonté d'aller de l'avant même si c'était difficile.

Je voudrais, je l'ai fait ici à la Mairie quand nous nous sommes réunis avec de nombreux habitants puisqu'il y a là des habitants de tout le 18^{ème} et pas seulement du quartier de la Goutte-d'Or, à l'occasion de cette minute de silence organisée, une minute d'hommage mais aussi de remerciement aux services de la BSPP qui sont rapidement intervenus, qui ont sauvé sept personnes puisque le bilan aurait pu être plus lourd encore, qui ont soigné l'ensemble des blessés. Saluer le travail encore en cours des responsables de la Police et du Procureur de la République qui – les comptes rendus de presse en ont fait état – ont avancé et continuent d'avancer dans l'enquête qu'ils ont à mener pour définir les causes de ce drame qui, si elles étaient confirmées, nous mettraient extrêmement en colère.

Il me paraît normal que nous puissions respecter ici aussi, alors que nous nous réunissons pour la première fois dans ce format de Conseil d'arrondissement de représentation des habitants du 18^{ème}, que nous puissions observer une minute de silence.

Minute de silence.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie. J'imagine que chacun s'associe à cette démarche mais si les représentants des groupes politiques voulaient s'exprimer, un moment de discussion est possible. Pas de demandes de prise de parole ?

Je vous propose maintenant que nous nommions un secrétaire de séance, en la personne de M. MENEDE. Pas de difficultés ? Je vous remercie.

J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs, celui de :

- Mme EL KHOMRI à Mme GABELOTAUD ;
- Mme NEYRON à Mme ROLLAND ;
- Mme VERISSIMO à M. LORENZINI ;
- M. DURAND à Mme BRIDIER ;
- M. JULIEN, qui risque de nous quitter, à Mme MARKOVIC, éventuellement ;
- M. LISCIA à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme BOYER à M. HONORE ;
- Mme MEHAL à M. BOURNAZEL ;
- Mme MOUZANUIK à M. QUEINNEC.

Si d'autres pouvoirs devaient être donnés, faites-le pendant notre séance auprès de la DG.

VOEU

DELIBERATION : 18.2015.214 : Vœu de la majorité à Mme la Maire de Paris et à M. Le Préfet de la région Ile de France relatif à la création d'un lieu d'accueil et d'hébergement des réfugiés dans le XVIIIème arrondissement dans le XVIIIème arrondissement

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous ayons une discussion d'actualités sur deux sujets essentiels : un, habituel, qui concerne la rentrée scolaire qui s'est déroulée – M. DARRIULAT pourra nous en donner les principaux éléments – et un, d'actualité plus brûlante maintenant qui concerne la situation des réfugiés en Europe, en France, à Paris et plus particulièrement dans le 18^{ème}.

J'aurai l'occasion de m'exprimer dans ce débat, mais pour faire un premier point sur cette question, je vais laisser la parole à M. BRIANT.

Gérald BRIANT : Tout le monde connaît le contexte dans lequel nous sommes, une situation grave du point de vue des réfugiés, du point de vue des guerres, des conflits, qui font qu'aujourd'hui, nombre de personnes se trouvent sur les routes et sont obligées, à leur corps défendant, de pouvoir, pour survivre, changer de pays, changer de vie.

Aujourd'hui, pour remonter et avoir un parallèle, il faudra peut-être revenir jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale pour avoir une idée de l'intensité du phénomène auquel on est soumis. Donc, une situation grave qui requestionne l'accueil des réfugiés, qui requestionne les institutions, l'Etat, les municipalités (même si évidemment, vous le savez, la question de l'accueil des réfugiés est une prérogative de l'Etat français), qui interroge aussi l'Europe sur quelle doit être sa réflexion, comment elle peut digérer, apprécier, aider et faire de la solidarité.

Ce contexte est lourd et difficile. D'une certaine manière, on peut aussi avoir des côtés plutôt réjouissants dans le sens de voir cette formidable solidarité qui s'est affichée, avec ces gens qui ont dit : oui, bienvenue, des banderoles « Welcome Refugee », des témoignages de

solidarité qui font du bien, qui montrent que, face à ces drames terribles – je ne reviens pas sur les images que vous avez en tête – il y a aussi des gens qui se dressent et qui avancent.

Pour réatterrir sur le 18^{ème} arrondissement, la situation des réfugiés est une question sur laquelle, on est au plein cœur du sujet. Cela a été l'objet d'un vœu commun déposé par Europe Ecologie et le Front de gauche, ensuite voté par l'ensemble de cette majorité, porté après au Conseil de Paris, sur la décision d'avoir des lieux d'accueil sur le 18^{ème}.

Aujourd'hui, la Maire de Paris a décidé d'aller plus en avant, a fait des annonces de sept structures dont une pour femmes, qui vont bientôt ouvrir. Je m'en félicite et salue l'effort de la Maire, on est en train d'essayer tout ce qui est possible dans l'intercalaire de la Ville pour pouvoir arriver à des solutions. Je le dis aussi malheureusement, cela risque de ne pas se régler parce que devant l'afflux, il y a ceux qui sont aujourd'hui sur le territoire et ceux qui vont arriver. Donc, ce n'est pas fini et on est sur une gestion au long cours.

Le 18^{ème} arrondissement a bénéficié depuis le mois de juin pour ses campements de l'essentiel des efforts de la Mairie de Paris et de l'Etat pour ce qui concerne le territoire parisien. Nous avons eu cinq prises en charge successives de juin. Aujourd'hui, nous avons un campement devant la Mairie qui s'est structuré suite à la prise en charge de Jessaint. Je rappelle pour ceux qui n'ont pas suivi mais à Jessaint, près de La Chapelle, un square, quand nous étions passés la veille de la prise en charge, nous étions à 80 personnes et la Ville a pris le lendemain matin 123 personnes dont 9 femmes et 16 personnes en plus qu'on a pu trouver dans la journée. Cela a été une prise en charge dépassant celle de Jessaint.

Ce qui s'est passé ensuite, c'est que d'autres personnes qui étaient de différents campements d'Austerlitz notamment, du lycée Jean-Quarré aussi, puis d'autres arrivent. Puis, à un moment la Ville n'a pas pu répondre, donc un nouveau campement s'est créé dans le 18^{ème} pour demander – ce qui est tout à fait légitime – une prise en charge pour des réfugiés que le droit international protège.

C'est encore dans le 18^{ème} qu'il y a des campements, c'est aussi parce qu'on fait beaucoup. Je pense dans le 18^{ème} que les gens viennent spontanément vers nous, on va continuer à faire. Il faut tout de même que les choses soient mieux organisées et que l'aide profite à tous.

On a un campement dans le 13^{ème} arrondissement à Austerlitz où aujourd'hui, il y a plus de 400 personnes et pour la majorité d'entre eux, ce sont des gens qui attendent depuis une année. Comme élu du 18^{ème}, je dis clairement qu'il faut que ces gens, cela fait trop longtemps qu'ils sont là, soient pris en priorité. Ce que j'espère et ce qu'on a comme indication parce qu'on est vraiment en train de remuer ciel et terre pour pouvoir trouver dans l'intercalaire de la Ville – on cherche dans Paris – d'autres municipalités font des offres mais pour l'instant, en termes d'aide, cela a du mal à atterrir pour nous aider de ce point de vue-là.

J'espère que quand on va pouvoir prendre en charge Austerlitz, dans le même moment, on va pouvoir prendre le 18^{ème}. Aujourd'hui, je suis attaché à ce qu'on arrive à pouvoir organiser et faire que tout le monde puisse bénéficier et être à égalité devant leur accès au droit.

C'est pour cela qu'on vous propose ce vœu qui demande une prise en charge de tous, qui dit que le 18^{ème} est prêt à accueillir. On a mis dans le nord de Paris mais on pense qu'aujourd'hui, pour être judicieux et coller le plus au réel, il faut être près des gares. On s'est aperçu que les campements étaient près des gares. Donc, il faut d'une certaine manière pouvoir avoir des sas d'accueil pour aller ensuite dans les hébergements. Je pense à Gare du nord, à Austerlitz, gare de Lyon. Il faut quelque chose de cohérent. C'est l'idée qui commence à être mise en place. Nous proposons en plus d'avancer vers la démarche qu'on a eue en juin et de préciser les choses et surtout, vous connaissez le caractère urgent de la situation, aller de plus en plus vite.

J'espère qu'on va arriver – sur les campements d'Austerlitz, si on arrive à bien prendre en charge tout le monde dans le 13^{ème} arrondissement – à une situation positive sur le 18^{ème}. Je sais aussi et comme cela va être la sixième prise en charge, il y aura d'autres campements. Il ne faut pas se dire que quand on aura pris en charge Austerlitz et le 18^{ème}, la situation sera réglée. Non, on se retrouvera encore à être obligés de chercher dans l'urgence avec en plus une situation qu'il faut aussi prendre avec l'hiver, où il faut qu'une certaine partie la Ville et l'Etat ne prennent pas sur les autres publics qu'on accueille (SDF, familles seules, etc.).

En plus, il ne faut pas jouer avec de la concurrence entre les publics, il faut une offre qui soit capable d'accueillir tout le monde. Cela va continuer à être difficile. La mobilisation de tous est importante, la mobilisation des citoyens, cette situation d'urgence justifie d'avoir des moyens exceptionnels.

C'est pour cela aussi que je dis que les annonces, par exemple – mais bon cela fait partie de la couleur de ce que je dis – faites par le ministre de l'Intérieur, pour moi, 1 k€ par personne, ces 24 millions de débloqués sont insuffisants et ne suffiront pas clairement par rapport aux besoins et à la crise. D'une certaine manière, il faudra encore plus de moyens. Il faudra imaginer des solutions innovantes dans l'intercalaire de la Ville ou sur des terrains de l'Etat de manière à pouvoir prendre en charge tout le monde. Il y a beaucoup de choses à faire, on en a fait mais nous ne sommes qu'au début.

Eric LEJOINDRE : Merci M. BRIANT pour toutes ces informations. Je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent.

Ian BROSSAT : J'abonde dans le sens de ce que vient de dire M. BRIANT. Ensuite, nous avons un devoir de solidarité à l'égard de ces réfugiés arrivés en France. Je crois qu'on peut aussi être collectivement fiers de l'engagement, de la mobilisation des habitants du 18^{ème}. Dans le même temps, cet effort que nous faisons et que fait la Ville de Paris, il n'est accepté par les populations qu'à la condition qu'il soit justement réparti à l'échelle des territoires. Cela vaut à l'échelle de Paris comme cela vaut à l'échelle de l'Ile-de-France, puisqu'on entend beaucoup de choses et les caméras sont beaucoup braquées sur Paris. Regardons quand même, Paris c'est quatre places d'hébergement pour mille habitants ; les Hauts-de-Seine, c'est une place d'hébergement pour mille habitants, c'est-à-dire que proportionnellement, Paris fait quatre fois plus. Donc, il nous faut augmenter globalement nos capacités d'hébergement. Il faut dans le même temps le faire partout, il faut le faire à Paris, et nous faisons des efforts considérables puisque nous accueillons déjà 1 450 réfugiés. La Maire de Paris a annoncé sept centres d'hébergement supplémentaires, soit 450 places supplémentaires. Dans le même temps, si on veut sortir de la situation dans laquelle on est, il faut que tous les départements

s'y mettent et je crois que l'Etat doit veiller à une juste répartition de l'effort parce qu'il n'y a que comme cela que nous parviendrons à sortir de la difficulté dans laquelle nous sommes et à trouver des solutions dignes pour l'ensemble de ceux qui arrivent en France pour chercher un abri.

Loïc LORENZINI : Effectivement, on est face à une situation dramatique, qui nous rend tous tristes parce que si je me concentre juste sur ce qui se passe actuellement devant la Mairie du 18^{ème}, je crois qu'on est tous un peu déçus de voir la façon dont cela se passe. Même s'il y aura – je l'espère – des solutions imminentes en termes d'hébergement, il ne faut pas oublier que depuis dix jours, on a des personnes qui sont dehors sous la pluie, dans des conditions qui ne sont vraiment pas acceptables et il est important pour nous, en tant qu'élus locaux, de le dire. Même si la situation est difficile, même si on est face à un phénomène un peu inédit dans l'histoire récente, j'ai la sensation quand même qu'en termes de moyens logistiques, nous aurions pu et pourrions faire encore un peu mieux de ce qui est fait.

[Applaudissements]

Eric LEJOINDRE : On n'est pas dans un meeting, d'une part et d'autre part, on ne délibère pas sous la contrainte. Je demande au public – comme c'est normal – de rester à sa place, c'est-à-dire en public.

[Intervention dans la salle]

Eric LEJOINDRE : M. LORENZINI seul a la parole.

Loïc LORENZINI : Je pense que c'était important de le dire, cela a été dit. Il y a d'autres endroits sur lesquels on pourra revenir dessus mais en tout cas, nous élus écologistes depuis maintenant plusieurs mois avec la majorité, nous essayons d'apporter les solutions avec l'Etat et avec la Ville de Paris, les solutions que l'Etat veut bien justement nous donner. Après les annonces de Mme HIDALGO la semaine dernière, nous serons très vigilants justement à la mise en place concrète sur le terrain de ces moyens logistiques parce que, je le répète, avant le logement, il y a la mise en sécurité de ces populations laissées pour certaines à l'abandon, à la merci d'un certain nombre de personnes malfaisantes.

La première chose à mon avis de l'Etat français, c'est de tenir à la sécurité de ces personnes ; c'est la première demande des réfugiés. Il est important de le répéter. Il y a certes le besoin de logement mais je me permets d'insister là-dessus parce que cela commence par là.

Ensuite, sur le vœu, nous avons souhaité sur une question aussi compliquée d'atterrir ensemble sur un vœu de la majorité pour bien montrer notre sens des responsabilités. Nous espérons que rapidement, il va y avoir un lieu ouvert dans le 18^{ème}, en tout cas dans la proximité, c'est notre souhait premier, nous le réaffirmons. D'ailleurs, c'est ce qui est noté dans le vœu.

Je reprendrais aussi ce que vient de dire M. BRIANT. Des campements, il y en aura certainement d'autres. Comment nous préparer ? C'est une question que je repose à l'ensemble de la majorité et des parties de cette salle. Comment anticiper les prochains campements et comment faire pour accueillir dans de bonnes conditions les prochains réfugiés qui arriveront sur notre territoire ? Je suis très ému, je n'en dirais pas plus, mais je crois que c'était quand même important de le rappeler. Je vous remercie.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un sujet complexe qui touche à la vie et à la mort d'hommes, de femmes, d'enfants, qui fuient la guerre. Mais je voudrais qu'on puisse se mettre d'accord sur les mots. Un réfugié, c'est quelqu'un qui fuit la guerre, qui fuit la mort. Nous avons connu cela sur le sol européen, nous savons le lourd tribut que nous avons payé de la guerre. Je le précise parce qu'un réfugié, ce n'est pas un migrant économique, ce sont deux sujets extrêmement différents. Or, dans le vœu que je viens de lire, on ne sait pas si on parle des réfugiés qui fuient la guerre et la mort actuellement ou si on parle au sens large des migrants. Ce sont deux sujets différents qu'il faut pouvoir aborder de manière extrêmement claire.

Je souhaite pouvoir m'exprimer en démocratie, je respecte votre avis, je demande juste que le mien soit respecté, tout simplement, calmement et sereinement. Le respect marche dans les deux sens. Je souhaite le dire parce que cela me semble essentiel. Si on veut que les réfugiés qui fuient la guerre, Syrie notamment, puissent être accueillis dans des conditions décentes, pour les accueillir dignement et efficacement, il faut savoir qu'ils sont bien réfugiés et qu'ils fuient bien la guerre, il ne faut pas se tromper.

[*Protestations*]

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, soit je parle tranquillement, soit ce Conseil ne pourra pas se tenir.

Eric LEJOINDRE : C'est moi qui suis la police de l'Assemblée, donc je vais le...

Christian HONORE : Oui, là vous faites de la police alors, vous rétablissez l'ordre.

Eric LEJOINDRE : Finalement, vos interventions sont presque plus perturbantes que celles du public, M. HONORE. M. BOURNAZEL seul a la parole.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On est dans une démocratie, je respecte votre opinion, vous avez le droit d'avoir une opinion, elle est tout à fait respectable, elle vous engage. La mienne peut être différente, je vous demande simplement qu'elle puisse être respectée. La démocratie, c'est la possibilité de confronter les opinions. Je ne dis pas que vous avez raison M. BAUMONT mais je vous demande simplement de l'entendre sans être hué ou sans être pris à partie.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, on n'est pas en dialogue avec le public...

Pierre-Yves BOURNAZEL : Non mais je réponds simplement aux huées.

Eric LEJOINDRE : On est en discussion et je vous remercie de finir votre intervention. M. HONORE, si vous continuez comme ça, cela va vite devenir très pénible.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je veux dire que ce sont des réfugiés qui fuient la guerre, ce n'est pas la même chose que la migration économique. Car si on veut mener une politique publique efficace vis-à-vis de ces réfugiés, il faut bien savoir qu'ils sont réfugiés politiques et d'ailleurs, il faudra bien avoir une harmonisation européenne à la fois du droit d'asile et pour protéger aussi les frontières et donner des moyens de protéger les frontières et de faire rentrer notamment celles et ceux qui fuient la guerre et pouvoir dire à un certain nombre de migrants économiques qu'ils n'ont pas vocation à rentrer sur le sol européen.

Je voudrais aussi en profiter pour interroger le Gouvernement sur ce qu'il fait contre les réseaux, les filières et les mafias qui exploitent la misère humaine. Quels sont les résultats qui ont été obtenus pour démanteler ces gens qui se font de l'argent ?

Je voudrais aussi, s'il est possible de l'aborder, dire qu'il faut s'attaquer peut-être aux racines du mal, qu'évidemment, cela nous dépasse mais cela nous intéresse ; d'interpeller le Gouvernement sur ce qu'il compte faire pour s'attaquer aux racines du mal car ces Syriens qui fuient la guerre, qu'est-ce qu'ils fuient ? Ils fuient Daech.

Daech, c'est la guerre, c'est une riposte appropriée qu'il faut contre Daech parce que les dizaines de milliers, voire les centaines de milliers de réfugiés qui fuient pourraient être bientôt des millions. Les causes de leur départ, c'est Daech. Je voudrais savoir à travers vous les positions du Gouvernement sur les bombardements à effectuer en Syrie contre Daech et évoquer un sujet absolument essentiel qui est l'intervention au sol car moi, cela ne me fait pas rire ce sujet. Dans quelques années, je ne voudrais pas qu'on dise : « si on avait su, si on avait compris plus tôt, si on avait été moins lâches et plus courageux dans l'intérêt général ».

Je crois qu'aujourd'hui se pose sincèrement, en citoyens éclairés, la question de l'éradication de Daech et des moyens d'une coalition internationale pour l'empêcher de nuire car c'est cela s'attaquer aux causes du mal.

Ensuite, je voudrais évoquer le partenariat euro-méditerranéen. On voit bien que nous avons des choses à faire ensemble : à la fois pour lutter contre les réseaux, pour une intervention militaire et aussi pour travailler sur la coopération, notamment sur tout ce qui est la migration économique pour permettre le développement d'un certain nombre de migrants dans leur pays d'origine. Oui, on pourrait s'interroger sur la politique de la France et de l'Europe en matière de coopération.

Aujourd'hui, on entend M. BORLOO, M. BOLLORE, faire des propositions et agir concrètement pour la coopération mais on ne voit plus la politique de coopération de la France

et de l'Europe pour l'accès à la nourriture, à l'eau, à la formation, à l'école, dans un certain nombre de pays.

Puis, je voudrais vous interroger maintenant pour ce qui vous intéresse directement M. le Maire, sur le 18^{ème}. Nous avons connu depuis de longs mois la présence de migrants au sens large : des réfugiés politiques, de la migration économique, à commencer sous le métro aérien, La Chapelle. Ils ont vécu dans des conditions indignes, d'abord pour eux, et indignes de Paris et de la France. Puis, le Préfet de police a procédé à l'évacuation de ce lieu. Nous avons retrouvé des migrants à la Halle Pajol, le square Jessaint, aujourd'hui devant le Mairie du 18^{ème}. Depuis des jours, ces personnes vivent dans des conditions indignes et les riverains – oui, les riverains il faut prononcer leurs mots, leurs noms – s'inquiètent de ce qui se passe et de la durée de la situation. Quelles sont les actions menées vis-à-vis à la fois de la Préfecture de police, des services sociaux, des associations afin de permettre à ces personnes de trouver des lieux décents pour pouvoir dormir, pour pouvoir manger et pour permettre à chaque riverain à et à notre quartier de retrouver la tranquillité qu'ils méritent ? Je vous remercie.

Galla BRIDIER : Pour être précise sur ce que la majorité autour de cette table porte à l'hébergement et à l'accueil des réfugiés, il s'agit bien d'un accueil inconditionnel de tous les réfugiés sans distinction.

Je voudrais aussi préciser à M. BOURNAZEL que sur les 1 450 réfugiés accueillis ayant fait l'objet d'un enregistrement à ce jour pour les procédures d'asile, il s'agit de la quasi-totalité. Ne venons pas commencer à distinguer les uns et les autres. Il y a une urgence, nous avons une grande responsabilité, j'espère que nous ne connaissons plus de campements et assez rapidement au vu de toutes les annonces faites et par la Maire de Paris et par le Président de la République. Effectivement, il faut d'abord s'occuper de trouver une solution pérenne à ceux qui, aujourd'hui, dorment dans la rue. Mais l'objectif de ce vœu, ce qui est dans la continuité des différentes interventions que nous avons pu faire les uns et les autres depuis le printemps dernier, c'est bien de créer des solutions pérennes dans le temps et pour tous.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais dire quelques mots avant de proposer à M. BRIANT, s'il le souhaite, donner quelques éléments supplémentaires sur le vœu.

On peut traiter cette question à tous les étages, parler de la situation internationale, de ce qui se passe en Syrie avec Daech mais aussi autour de la politique criminelle de Bachar Al-Assad que, j'imagine, personne ne soutient ici ; puis de la difficulté qu'a eue la communauté internationale à se mobiliser quand il a été question notamment après que Bachar Al-Assad fasse usage d'armes chimiques d'intervenir – il y a plusieurs années maintenant – dans ce conflit et la France était bien seule à proposer cette réflexion.

Cela aurait donné quoi ? Nul ne le sait mais en réalité, la France a été seule et il me semble qu'on peut tous admettre qu'une intervention isolée de la France dans ces conditions-là aurait été compliquée. Puis, il n'y a pas que la Syrie, les migrants pour la plus grande part, ceux qui étaient dans la rue, dans le 18^{ème}, ceux qui ont trouvé un hébergement, les 1 450 dont on parlait mais ceux aussi, aujourd'hui, qui sont encore dans le 18^{ème}, pour la très grande majorité, ne viennent pas de Syrie, mais d'Erythrée, de Soudan et parfois de la Somalie. Là

aussi, la politique internationale de la France, en tant que telle, n'est pas en cause mais bien la nature des régimes sur place. Là encore, il est facile de demander des comptes à la France mais on n'est pas seul. D'ailleurs, peut-être que si d'autres pays européens faisaient autant que la France pour servir la sécurité internationale, notamment en termes budgétaires, pour être en capacité d'intervenir sur un certain nombre de territoires comme nous l'avons fait au Mali, alors peut-être que l'Europe aurait aussi plus de capacité à être crédible sur ces questions. Le débat éternel sur le montant, le budget que la France consacre à ses armées, il doit aussi être pensé dans cette dimension, dans la dimension de ce que fait la France que ne fait pas l'Europe.

Mais nous sommes la Mairie du 18^{ème}. On pourrait aussi poser la question de la politique européenne, celle de nos voisins immédiats ou plus lointains qui, d'ailleurs, avaient eux aussi bénéficié – il n'y a pas si longtemps que cela – de la solidarité du reste de l'Europe et qui, aujourd'hui, voudraient s'en exonérer. Il est vrai que les discussions européennes, notamment sur l'accueil des réfugiés sont beaucoup trop longues. En même temps, il faut que chaque Etat soit devant ses responsabilités parce que, quand j'entends un certain nombre de responsables européens qui disent : « nous, non, on ne prendra pas de réfugiés mais si vous voulez, on est d'accord pour payer des amendes », cela me choque. Je pense que ce n'est pas le sens du projet européen que portent la France et d'autres pays.

Puis, on voit bien toutes les difficultés réelles auxquelles ont à faire face tous les pays parce que l'on parle de la situation à Paris mais il y a plusieurs mois déjà, la Maire de Paris faisait état des discussions qu'elle a eues avec le maire de Rome ou avec celui d'Athènes qui, eux aussi, sont soumis à une situation particulièrement difficile et à faire face à des situations qui nous heurtent sur le plan humain ou sur le plan des principes et auxquelles, eux aussi, ont du mal à faire face parce que, M. BRIANT l'a dit, nous sommes face à une situation qui est inédite depuis de nombreuses années.

Finalement, l'engagement assez récent d'autres pays européens, notamment de l'Allemagne, est à saluer. C'est aussi une bonne nouvelle pour nous dans le 18^{ème} puisque la capacité que nous aurons à répartir sur le territoire européen, ceux qui ont à être protégés par l'Europe, sera un élément qui, dans la réalité, nous permettra de résoudre cette crise.

Puis, il y a la situation en France, à Paris, pas qu'à Paris, depuis très longtemps à Calais, depuis d'ailleurs qu'il a été décidé de fermer le centre qui accueillait – dans de très mauvaises conditions je n'en doute pas – un certain nombre de réfugiés à Sangatte et qui n'a pas pris fin avec la fermeture de ce centre. C'est dire si cela nous ramène à quelques années mais c'est vrai que le phénomène n'était pas aussi massif. Les évolutions législatives qui ont eu lieu, pour moi, sont aussi un élément d'espoir : loi sur l'asile qui doit permettre à l'Etat – c'est sa responsabilité – d'être plus efficace dans le traitement des demandes légitimes et à l'ensemble des collectivités locales d'être plus justes dans la façon dont ils ont à traiter ces questions.

Je vais essayer de ne pas revenir sur toutes ces questions mais dire d'abord un mot qui peut paraître paradoxal par rapport à la situation que l'on connaît aujourd'hui devant la Mairie du 18^{ème} : merci.

Merci à mes équipes qui, depuis septembre dernier (pas depuis avril dernier), autour de M. BRIANT et de ma directrice de cabinet, ont quasiment tous les jours travaillé sur cette question.

Merci aux équipes de la Maire de Paris qui, dans la limite de leurs compétences, se sont extrêmement mobilisées pour aller chercher les solutions que, bien sûr, nous ne trouvons pas dans le seul 18^{ème}.

Merci aux services de l'Etat, de la Préfecture de région, de la Préfecture de police. Il est vrai qu'on apprend en marchant et un certain nombre d'interventions n'auraient pas dû avoir lieu. D'autres heureusement ont eu lieu et ont permis de mettre à l'abri 1 450 personnes dans le 18^{ème}. Ce n'est pas rien ; on dit 80 000 accueillis en Allemagne et 24 000 en France. Le 18^{ème} est donc à ce stade 5 %. Le territoire du 18^{ème} ne représente évidemment pas 5 % ni de la population ni de la superficie de la France mais on a trouvé ces solutions pour 1 450 personnes, pas pour toutes. M. BRIANT l'a dit : d'abord, pas pour celles qui sont aujourd'hui dans les conditions que l'on sait à Austerlitz, j'espère et j'ai de bonne raison de croire que ces situations pourraient évoluer, notamment parce que la justice a rendu une décision vendredi dernier.

Mais c'est un remerciement que je leur adresse à mes équipes et à toutes ces équipes parce que, parfois à bas bruit – c'est aussi parfois à bas bruit que l'on règle les problèmes – parfois, discrètement mais tous les jours, weekends inclus, elles ont, M. BRIANT a travaillé pour essayer d'être conformes à nos principes et face à nos responsabilités. Je vous le dis, je ne pensais pas, quand vous m'avez élu Maire du 18^{ème}, avoir à faire face à cette problématique. Personne ici, je crois, n'imaginait avoir à faire face à cette problématique de telle ampleur.

Qu'avons-nous fait ? D'abord, nous avons essayé de trouver avec les services de l'Etat des solutions de relogement. Puis, on n'essaie pas d'instrumentaliser ces questions parce que, je crois que la tonalité du débat ici le démontre. Le pire que l'on puisse faire, ce n'est pas de vouloir aider – cela est bien – ce n'est pas de donner un coup de main – cela est formidable – c'est d'instrumentaliser ces questions. Il y a quelque chose qui a changé ces dernières semaines et qui me donne de l'espoir y compris pour le 18^{ème}. Ce qui a changé, ce n'est pas tellement la suite de l'opinion publique, moi j'ai vu dans le 18^{ème} la solidarité des habitants, de ceux qui pendant très longtemps et là aussi en toute discrétion sous le pont du métro aérien ont permis à Emmaüs et aux services de la Ville de faire en sorte que les conditions soient les moins déplorables possibles et elles l'étaient déplorables ces conditions. Mais ils étaient là les habitants du 18^{ème}, associatifs ou non, les paroissiens, les voisins pendant toute cette période et ils sont encore là. Les habitants du 18^{ème} ont fait face et ils ont été solidaires. Ce qui a changé, c'est l'engagement des autres collectivités.

Je rappelle les communiqués qui ont été ceux d'un certain nombre de maires de banlieue, quand nous avons réalisé la première opération de mise à l'abri qui était celui du métro aérien de La Chapelle. Rappelez-vous ce qui a été dit à l'époque, à quel point il était scandaleux que Paris déverse dans leur commune toute la misère du monde. Rappelez-vous de la violence à laquelle nous avons eu collectivement à faire face quand la Préfecture de région a pris la décision de mobiliser des moyens ailleurs qu'à Paris pour héberger plus de 400 personnes. Elles étaient d'une violence inouïe et elles sont écrites. On a les traces. On peut rappeler aux

maires en question quels étaient leurs propos et cela, ça a un peu changé. On voit que maintenant chacun essaie de mobiliser les moyens qu'il a.

J'étais samedi à la réunion convoquée par le ministre de l'Intérieur avec les maires de toute la France pour travailler sur ces questions. Il a été rappelé un certain nombre d'engagements nouveaux de l'Etat. Je m'en réjouis parce que, là encore, on peut reprocher beaucoup de choses à l'Etat. On peut aussi reconnaître l'ampleur du travail qui est le sien et des soutiens qu'il veut, à la fois en termes de logistique mais aussi financier, attribuer aux collectivités qui feront cet effort. Toutes celles qui l'ont déjà fait, je crois, ont eu la démonstration que l'opinion publique était parfois plus en avance sur ce que l'on pouvait imaginer.

Parfois, il est aussi bon de travailler dans la discrétion et de prendre un bout de temps mais j'ai espoir qu'une solution puisse être rapidement trouvée dans le 18^{ème}. Mais toutes les solutions ne pourront pas venir du 18^{ème}. Le 18^{ème} ne pourra pas seul être le lieu de ralliement sur l'espace public de tous ceux qui ont des besoins. Voilà pourquoi nous faisons le vœu présenté par M. BRIANT, de faire en sorte que nous puissions mieux organiser les moyens mobilisés. Ils sont mobilisés pour l'accueil des réfugiés dans le 18^{ème}, bien sûr, mais à l'échelle de la Métropole, à l'échelle de la France entière, de rappeler que d'ores et déjà, on a beaucoup cherché dans le domaine intercalaire de la Ville, y compris dans le 18^{ème} des places supplémentaires. On a poussé les murs au centre Championnet, à la boulangerie, alors que ce ne sont pas des conditions formidables. Il ne faut pas que l'on continue de pousser les murs. Mais il y a quelque chose qui a changé et c'est l'essentiel pour moi. On n'est plus seul. On l'a été seuls nous, les Parisiens et nous, les structures de l'Etat à Paris. C'est une évolution extrêmement positive à voir comment les choses s'organisent parce que l'organisation, c'est toujours un peu long, mais en tout cas, on n'est plus seuls et je pense que dans ces nouvelles conditions, on devrait pouvoir arriver, dans le 18^{ème}, à connaître moins de ces situations particulièrement douloureuses pour les gens accueillis en France dans des conditions indignes, puis, par tous ceux qui donnent beaucoup de leur énergie et de leur temps à essayer de leur porter secours. Cela a été le cas et c'est le cas dans tous les campements, puis, pour tous ceux qui ont à être confrontés sur l'espace public à une occupation qui ne devrait pas être celle qu'elle est si nous étions capables d'accueillir dans les conditions qu'il se doit. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes en mesure de le devenir.

Voilà pourquoi je vous appelle à voter le vœu présenté par M. BRIANT.

Gérald BRIANT : Juste quelques mots de complément parce que beaucoup de choses ont été dites.

Par rapport aux débats sur la question que pose M. BOURNAZEL de faire le tri ; il y aurait des réfugiés et des migrants.

Moi, l'expérience, mais après, j'invite aussi M. BOURNAZEL à aller rencontrer les réfugiés ou ceux qu'il appelle les migrants et il verra assez vite qu'en discutant avec eux, des gens viennent de Somalie, d'Erythrée, de pays où d'une manière ou d'une autre, ils sont en danger et le droit d'asile s'applique. Il n'y a pas un droit d'asile qui est différent. C'est un droit international. Essayer un distinguo comme une certaine partie de la droite essaie de le faire en

disant : il y aurait des migrants économiques qui, eux, il faudrait chasser et ensuite les réfugiés qu'il faudrait prendre mais il faudrait prendre tout en faisant qu'ils restent en Lybie ou etc. me paraît en dehors du règle. J'invite qu'il aille rencontrer et qu'il aille discuter.

Je dis aussi une chose sur Daech et sur les solutions de bombarder, etc. Je dis quand même que l'expérience que j'aie, c'est que, en allant faire des conflits, type celui de la Lybie, on a plutôt produit des dérèglements qu'autres choses. Alors, on pourra dire – je ne suis pas un spécialiste de géopolitique mais aujourd'hui d'une certaine manière, ce qui s'est passé en Lybie a de toute façon provoqué des situations. Je peux aussi faire le même reproche sur la situation au Mali, à mon avis, n'a pas non plus arrangé les choses sous un autre gouvernement. Puis, en plus, entre parenthèses, au début Daech n'était pas si antipathique que cela, si on a un peu de mémoire par rapport au début du conflit syrien, mais je vous invite à vous plonger dans l'histoire qui n'est pas si ancienne que cela, mais restons-en parce que je pense que ce n'est pas l'objet du débat mais comme il fallait répondre, juste pour dire qu'aujourd'hui, je veux dire aussi, vous avez le campement évidemment de la Mairie mais vous avez d'autres campements dans le 18^{ème} arrondissement et qui sont tout aussi urgents, c'est-à-dire que la pluie, elle tombe aussi sur ces campements et sur ces gens-là.

Vous avez aujourd'hui des Syriens à la porte de Saint-Ouen, un campement qui, régulièrement, bouge, qui est venu du côté de porte de Saint-Ouen parce que Saint-Ouen les a chassés. C'est la vérité, ce charmant maire de l'UDI a fait ce qu'il fallait. Donc, c'est nous aussi qui gérons, d'une certaine manière, à Saint-Ouen et qu'aujourd'hui Saint-Ouen est devenue la porte d'entrée pour une partie des Syriens. Vous avez le campement Roms aujourd'hui, pareil. Ils sont communauté européenne mais c'est aussi des gens sur lesquels il faut trouver des solutions d'hébergement pérennes.

Vous voyez, on a toute une série de choses parce qu'on est aussi un arrondissement de 205 000 habitants. J'ai bien entendu ce que disait Mme BRIDIER en espérant qu'on allait régler la situation, mais l'expérience me dit qu'il y a encore du boulot. De toute façon, il faut prévoir. C'est pour cela que, d'une certaine manière, ce que l'on porte et ce qui me paraît intéressant sur le vœu, c'est un vœu fait conjointement avec l'exécutif municipal, c'est-à-dire que l'idée maintenant, c'est qu'il y ait des vrais sas pour pouvoir avoir l'égalité de chance quand on arrive sur le territoire français. Il ne faut pas que quelqu'un se dit : je passe par un passeur qui va me dire : c'est plutôt dans ce coin de la Ville que cela va aller plus vite pour moi. Aujourd'hui, il faut avoir une file active qui se crée par des sas, des accueils et des guichets pour accélérer administrativement. On ne peut plus attendre les quatre mois que l'on fait pour aujourd'hui pouvoir commencer des démarches sur le droit d'asile. Ces sas qui vont se créer vont permettre qu'il n'y ait pas une course à comment cela va être le plus rapide pour moi pour régler et que tout le monde puisse être à égalité dans ces accès aux droits.

Je pense que l'on est sur la bonne solution mais vous avez compris que je ne suis pas d'un optimisme délirant parce que je sais que cela va être encore difficile et on va encore en parler dans les prochains Conseils d'arrondissement et faire le point. Ce sera un des sujets récurrents.

Eric LEJOINDRE : Il faut être optimiste, puis il faudrait avoir aussi un peu d'humilité sur la réalité de ce que l'on vit et de la capacité à y faire face.

M. VAILLANT me soufflait, j'ai oublié de répondre à une des questions posées par M. BOURNAZEL qui concerne la chasse absolument indispensable et légitime contre les passeurs même si l'on sait bien que, à chaque passeur ou groupe de passeurs arrêté, un autre se substitue immédiatement, mais c'est un sujet de moral que de parvenir contre les passeurs.

Le ministre de l'Intérieur à la réunion, à laquelle je participais samedi, a donné des chiffres que je n'ai pas retenus mais qui démontrent qu'on a multiplié par plus de quatre depuis le début de l'année le nombre de filières de passeurs arrêtées. On est à plusieurs centaines. C'est un travail quotidien qui continue, y compris d'ailleurs dans le 18^{ème} puisque chacun a pu avoir des informations sur un certain nombre de commerces qui ont dû être fermés. Je crois qu'il vaut mieux que je n'en dise pas plus. C'est un élément essentiel sur lequel on doit travailler.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur le vœu, il y a deux sujets parce qu'il est dit de façon inconditionnelle. Je trouve regrettable que l'on dise cela parce que généralement, les choses ne se décident pas de manière inconditionnelle.

Ensuite, des réfugiés demandeurs d'asile ou non. C'est bien ce que je disais tout à l'heure. Cela veut dire que, de la même façon, vont être traitées des personnes qui peuvent venir effectivement d'Erythrée, de Syrie qui fuient la guerre et des personnes qui, elles, ne fuient pas la guerre et qui peuvent être des migrants économiques. Or, ce n'est pas la même urgence. Il est dit : demandeurs d'asile ou non. Donc quelqu'un qui n'est pas demandeur d'asile. Le vœu est pour moi trop général, trop flou pour pouvoir le voter puisqu'à ce moment-là, cela veut dire que n'importe quelle personne qui viendrait sur le territoire national devrait être prioritaire, ce n'est pas assez précis.

Eric LEJOINDRE : Je vais essayer d'apporter les précisions qui manquent peut-être à la rédaction mais je crois qu'elle ne manque pas tant que cela. Le premier considérant explique bien de quoi il s'agit. Il s'agit de l'afflux des réfugiés aux portes de l'Europe fuyant leur pays en conflit et un afflux inédit. On parle bien d'accueillir les réfugiés dignement et de façon inconditionnelle, exactement ce que le ministre de l'Intérieur a exprimé lui-même, c'est-à-dire que l'on ne trie pas entre les réfugiés ; les réfugiés sont ceux qui ont à demander le droit d'asile. Pourquoi avons-nous mis demandeurs du droit d'asile ou pas ? Tout simplement parce qu'il y a différents pays européens qui traitent les demandes d'asile et que le parcours des migrants peut inclure un passage par la France mais pas un arrêt en France. Donc, il y a des personnes sur l'espace public qui sont des réfugiés, qui sont des demandeurs d'asile potentiellement en Europe mais qui ne le demandent pas en France et qu'il convient de ne pas non plus laisser sur l'espace public et qui peut-être d'ailleurs s'ils n'étaient pas sur l'espace public deviendraient des demandeurs d'asile en France.

Voilà les quelques précisions que je voudrais apporter.

Pascal JULIEN : Juste pour dire que l'on accueille d'abord et l'on examine les cas individuels après. C'est tout simple. C'est pour cela que l'on accueille de manière inconditionnelle. Si vous ne mettez pas le mot inconditionnel, cela veut dire que vous rejetez tout le monde, vous fermez la frontière. Vous accueillez qui si ce n'est pas conditionnel. Effectivement, les gens entrent sans demander la permission, je vous l'accorde. Ils sont là ; ils

nous disent qu'ils sont réfugiés. A priori, on fait confiance, on accueille. Après, on examine et je dois faire un détail de la procédure – je m'étonne que vous ne la connaissiez pas – ensuite, chacun suivra son destin en fonction de la catégorie à laquelle il appartient objectivement.

Dans ce débat, le Gouvernement s'en sort quand même plutôt bien, parce que c'est quand même lui qui a plus que nous, plus que la Mairie de Paris qui fait ce qu'elle peut, même si elle pourrait faire plus mais elle fait quand même beaucoup ; j'entends les promesses mais j'attends les actes. On n'arrête pas de nous dire : on pousse les murs. Je veux bien pousser les murs derrière moi, pas pour ces grands-choses. Je veux dire le nombre de mètres carrés, c'est le même dans les centres d'accueil, il n'a pas bougé. Il n'y a pas création. Cela est un vrai problème. Il y a simplement, on prend des places d'hiver et on les met pour les demandeurs d'asile ; on prend des places de SDF, on les met aux demandeurs d'asile. On prend les places d'un centre destiné aux autistes et on les met pour les demandeurs d'asile. Jean-Quarré, il y avait un projet extrêmement utile, qui est toujours utile pour la population, y compris les enfants d'immigrés, cela va être un centre d'asile alors que la caserne qui avait été squattée – excusez-moi – oui, j'aurais bien voulu que ce soit un centre de réfugiés plutôt qu'un centre de mode qui ne va pas apporter grand-chose de plus au rayonnement parisien.

Je trouve que c'est très gentil, même nous, on fait du vœu mais voilà, on a besoin d'actes et ce Gouvernement, cela a été dit, c'est quand même étrange qu'il aille chercher en Allemagne des Irakiens, des Syriens – ce qui est très bien – mais que dans le même temps, les Soudanais et les Erythréens qui sont sur le trottoir, sur le parvis en bas de la Mairie, eux, ils n'ont rien.

Alors comment voulez-vous être crédibles quand on voit ce Gouvernement ? Il n'est pas crédible là-dessus. Soit il fait tout, soit il procède de manière logique.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas reprendre le débat mais je vous invite les uns et les autres à lire ou à écouter les discours du ministre de l'Intérieur, ce qu'il a tenu samedi et les actes qu'il a déjà commencé à entreprendre avec les collectivités puisque les places qui ont été ouvertes notamment pour ceux qui viennent d'Allemagne – je reconnais que moi-même, je m'interroge sur la temporalité mais c'est la décision prise – sont dans des lieux qui n'étaient pas des centres d'hébergement et nous-mêmes, à Paris, ouvrons des lieux qui n'étaient pas des centres d'hébergement liés à l'hiver.

Il est vrai que nous avons poursuivi l'ouverture d'un certain nombre de lieux qui, habituellement, étaient fermés l'hiver mais d'autres ont été ouverts et ce sont, bien sûr, des places supplémentaires par rapport aux places qui existaient déjà.

COMMUNICATION (2^{ÈME} PARTIE)

2. Débat suite à la nomination de Mme Myriam EL KHOMRI comme nouvelle ministre du travail

Nous en venons aux restes de l'ordre du jour qui a un peu plus de légèreté quand même, même s'il y a des décisions extrêmement importantes qui doivent être portées.

J'ai apporté la seule réponse que j'aie qui est de dire que nous trouverons une solution dans les jours qui viennent. On n'est pas dans un débat entre le public et le Conseil. Le Conseil d'arrondissement se tient maintenant. Le public, je suis désolé, n'a pas la parole et je vais demander à chacun de ne pas la prendre pour que nous puissions continuer notre Conseil.

Je voulais, non pas informer le Conseil qui l'est totalement, mais saluer la nomination d'une de nos collègues ou plutôt sa promotion au sein du Gouvernement. Il s'agit de Mme EL KHOMRI qui est maintenant ministre du Travail et du Dialogue social. On lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions difficiles. Je suis convaincu qu'elle sera totalement à la hauteur de ses nouvelles fonctions.

Gérald BRIANT : Je suis très content personnellement pour Mme EL KHOMRI de sa promotion sur ces lourdes charges. Elle n'est pas là, c'est dommage mais je compte sur vous pour lui répéter notre petit message, c'est qu'elle nous trouvera, nous, sur le chemin des attaques que nous sentons sur le Code du travail de façon ferme et déterminée. J'aurai l'occasion de lui redire ce que nous avons dit sur les zones touristiques, sur le travail du dimanche où elle avait eu des votes plutôt intéressants. J'espère qu'elle aura cette mémoire-là, c'est-à-dire une mémoire de gauche. Merci.

Pascal JULIEN : Je tiens aussi au nom du groupe des écologistes à féliciter Mme EL KHOMRI pour cette promotion. Je me réjouis de ce progrès pour elle dans sa carrière et je ne doute pas de ses qualités personnelles.

Cela étant, dans un tel Gouvernement, je lui souhaite bien du plaisir pour les raisons un peu qui viennent d'être dites, effectivement le Code du travail mais il y a tout le reste parce que si j'avais – c'est un je collectif – de l'estime vraiment pour ce Gouvernement, cela fait depuis longtemps que nous aurions accepté d'y participer. Si l'on n'y participe pas, c'est bien parce qu'il prend une voie qui n'est vraiment pas celle de l'écologie. Je regrette de voir une amie, comme Mme EL KHOMRI mais bon, c'est la vie, dans cette direction.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL et puis évidemment, je dirai un mot. En même temps, on n'est pas à l'Assemblée nationale.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne pensais pas dire un mot mais puisque tous les autres le font, je ne vais pas me gêner pour dire ce que je pense.

D'abord, je lui dis en direct que je lui souhaite bonne chance, pas pour elle mais pour la France, parce qu'au vu de la situation du pays, on a besoin d'obtenir des résultats sur l'emploi et le chômage.

Je doute, non pas d'elle, parce que je l'ai dit publiquement, je pense que c'est quelqu'un qui bosse et qui est compétent. Cela ne veut pas dire que je partage sa ligne politique et ce qu'elle a pu faire à la fois à la Ville de Paris, au Gouvernement jusqu'à aujourd'hui et demain.

Je doute parce qu'on veut réformer le Code du travail et, en même temps, on ne veut toucher ni à la durée ni au contrat de travail. Je ne sais pas trop ce qui va être fait en matière de réforme.

En revanche, je voudrais dire une chose : je n'ai pas aimé que l'on puisse l'attaquer à la fois sur sa nomination en parlant d'éventuelles origines ou de sa génération. Je pense que l'on peut être une femme, trentenaire et être tout à fait capable d'être ministre du Travail. Le débat ensuite, il est sur le fond et là, il y aurait une confrontation parce que nous sommes en désaccord.

J'ai trouvé extrêmement inquiétant pour la société française que l'on ne fasse pas confiance à la nouvelle génération. Je crois que cette nouvelle génération, quels que soient ses engagements, a envie de servir son pays. Je crois que c'est cela qu'il faut aussi soutenir.

Eric LEJOINDRE : Je suis d'accord. Il faut que la France fasse confiance à cette nouvelle génération. D'ailleurs, les électeurs ont tendance, eux aussi, à faire confiance à cette nouvelle génération. Je suis loin d'être le seul pour en parler et il faut que le Gouvernement soit à la hauteur de ce qui est l'attente des électeurs à tous les points de vue.

Encore une fois, on ne va pas rentrer dans ce débat mais je vais quand même laisser la parole au seul parlementaire qui est, lui aussi, lié à la volonté des électeurs puisque c'est ce choix-là qu'ils ont fait pour pouvoir dire quelle est l'ambition de notre groupe, non pas pour la ministre mais pour ce qu'elle a à faire.

Daniel VAILLANT : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais quand je vois ce concert de louanges, je ne vais pas m'en extraire.

D'abord, c'est une forme de fierté pour nous, le 18^{ème}. Mme EL KHOMRI a été chargée de mission dans cette Mairie à partir de 2001. Elle a été, à partir de 2014, adjointe élue dans le 18^{ème}. En 2008, elle s'occupait auprès de moi des questions de sécurité, de prévention politique de lutte contre la toxicomanie avec Mme DEMANGEL ; nous connaissons ses qualités.

Je suis d'accord avec M. BOURNAZEL, elle a toutes les compétences pour assumer cette fonction que le Président de la République, le Premier Ministre lui ont confiée. Je le dis en Conseil, les nouvelles générations devaient prendre la succession des plus anciennes, je me sens directement concerné. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^{ème} sait bien le choix que j'avais fait.

C'est très bien que Mme EL KHOMRI ait pu être repérée par le Président de la République, puis le Premier Ministre pour accéder au Gouvernement, Politique de la Ville, 133 déplacements dans un an sur le terrain, y compris dans des endroits où il n'est pas bon d'aller.

Mme EL KHOMRI avait raison d'aller à Béziers, sur un terrain dont la démocratie doit être reconquise. Il faut travailler auprès des gens. Mme EL KHOMRI, en dehors de ses compétences politiques, démontrera dans ses dossiers : formation professionnelle, Pôle Emploi, modernisation sans toucher aux fondamentaux pour essayer de créer des emplois, de lutter contre le chômage. Pour un homme de gauche comme moi, la valeur du travail est une valeur de gauche. Mme EL KHOMRI a cette qualité, c'est de se battre au service des autres, on l'a vu dans le 18^{ème} et dans la Politique de la Ville et je sais – pour en avoir déjà parlé avec elle – que son but est la réussite de la France, la réussite de politique pour le redressement, pour l'emploi. On aime notre pays, elle l'aime comme nous et elle veut le servir.

Nous, comme élus locaux, elle aussi d'ailleurs parce qu'elle l'est, elle est élue dans le 18^{ème}, elle est conseillère de Paris, c'est toujours bien de voir que ces nouvelles générations – on a connu dans des rôles différents – puissent accéder à des responsabilités. Dans le 18^{ème}, on a eu quoi faire, la génération d'avant avec le Maire de Paris, modestement ma personne, le Premier Ministre, il y en a eu d'autres avant lui, un autre Premier Ministre qui se sont succédés à Matignon, M. Guillaume GAROT, aujourd'hui Mme EL KHOMRI et combien d'autres, des élus parlementaires. Bref, le 18^{ème}, ce sont les couleurs de la France, c'est bien que venant du 18^{ème}, de ces quartiers populaires, on est ceux qui émergent pour assumer de nouvelles responsabilités au service de la réussite de la France.

Voilà pourquoi je me réjouis chaleureusement de cette nomination pas pour sa carrière parce que je considère que les carrières ne sont pas des plus importants, le plus important est le maintien de la France dans sa manière d'appréhender le lien social, la République, une certaine vision de l'humanité dont elle est partagée par Mme EL KHOMRI.

Eric LEJOINDRE : Merci et bonne chance ou plutôt bon courage à Mme EL KHOMRI.

Avant de passer à la communication sur la rentrée scolaire, un mot d'information sur un autre élément positif en cours, je vais demander Mme ROLLAND de nous faire un point sur le budget participatif dont le vote a été ouvert.

Carine ROLLAND : Je vous parle des budgets participatifs en nom et place de Mme NEYRON dont vous savez qu'elle a donné naissance à un enfant il y a quelques semaines, elle est l'âme et l'artisan de ce projet dans le 18^{ème}, je veux lui rendre hommage. Elle sera de retour très vite.

Les Parisiens sont invités à voter, dans le cadre du budget participatif parisien, du 10 au 20 septembre. Quand on dit parisien, c'est sans distinction d'âge ni de nationalité ; avec des urnes disposées un peu partout dans la Ville. Vous en avez certainement vu une ici en Mairie, puis, ces cinq autres lieux à votre disposition dans notre Arrondissement : cité Traëger, marché de l'Olive, bibliothèque Jacqueline de Romilly et Goutte-d'Or, syndicat d'initiative de Montmartre et une urne mobile qui va de point en point sur le quartier Grandes Carrières. Pensons à signaler que le vote est possible par internet en se rendant sur budgetparticipatif.paris.fr.

Juste un mot de là où nous en sommes sur le 18^{ème}, les projets se découpent en projets parisiens qui concernent plusieurs arrondissements, des projets de très grande ampleur et des projets plus locaux. Soixante-dix-sept projets parisiens sont proposés au vote, le 18^{ème} vous en propose une soixantaine, locaux concernant notre Arrondissement, sur des thématiques variées qui vont du street art à des équipements scolaires, en passant par la voirie, etc. toujours en matière d'investissement.

A noter que nous disposons d'une enveloppe particulièrement importante puisque nous avons le budget le plus élevé en matière de budgets participatifs, près de 4 millions d'euros. Puis, deux spécificités encore, nous proposons le projet le moins cher de Paris, je ne vous citerais pas lequel, cela serait faire du prosélytisme mais il ne coûte que 1 k€ et vous avez pu vous assurer de son utilité. Nous comptons à l'heure actuelle le plus grand nombre de votants d'assez loin, signe de la vitalité participative du 18^{ème}. On en parlait tout à l'heure sur un volet solidaire, le 18^{ème}, c'est aussi beaucoup de créativité, on l'a vu de par le nombre de projets proposés, on le voit aujourd'hui de par le nombre de votants.

Un dernier mot pour rendre vraiment hommage au travail des directions de la Ville de Paris qui se sont pliées cette année à de nouvelles manières d'exercer la décision publique. C'est un changement de culture, un travail d'immense ampleur pour que le pouvoir public et habitants inventent ensemble la Ville de demain, cela mérite d'être souligné, d'être encouragé. A vos votes et nous parlerons des résultats dans un prochain Conseil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.214 à la majorité soit 36 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 abstentions dont 3 pouvoirs (LR-CI)

3. Communication sur la rentrée scolaire par Philippe DARRIULAT

Eric LEJOINDRE : On en vient à la communication traditionnelle mais néanmoins indispensable de rentrée de M. DARRIULAT.

Philippe DARRIULAT : Tout d'abord, comme nous avons un ordre du jour très chargé, j'ai demandé à ce qu'on distribue un bilan chiffré pour que vous ayez des données objectives sur les éléments de la rentrée, je me contenterais de les commenter.

La première chose est que selon les canons habituels sur lesquels on juge la qualité d'une rentrée, nous avons une rentrée qui s'est très bien passée. Hélas, j'ai un peu de mal à dire ça comme ça parce que la rentrée a été marquée par le fait qu'une collégienne de troisième, un élève de CE2 font partie des victimes que nous avons saluées dans la minute de silence du début de ce Conseil. Comme de surcroît, deux autres élèves d'école élémentaire ont été hospitalisés, pas longtemps mais ils ont quand même eu le besoin d'être hospitalisés. Deux autres enfants encore qui n'ont pas été hospitalisés ont dû être relogés. Ces éléments ont profondément marqué la communauté scolaire, les directeurs d'école et tout le monde. On l'a bien senti, M. le Maire, quand nous étions ensemble le lendemain au collège Marx-Dormoy

où a été cette collégienne et que nous avons – au milieu de tous les collégiens dans un silence absolu et dans une émotion extrêmement forte de toutes les personnes présentes – participé à ce moment qui a, hélas, entaché notre rentrée.

Enfin, une fois cela dit et c'était essentiel, je ne pouvais pas commencer sans le rappeler, selon les canons habituels, que l'on est dans une rentrée qui s'est remarquablement passée, pas d'anicroches, pas de problèmes, tous les travaux engagés ont été finis à temps et dans des conditions satisfaisantes. Pas de problèmes d'effectifs dans les écoles qui seraient apparus à la rentrée même s'il y a eu un moment de malentendu qui a rapidement été rattrapé.

Sur les différentes données, je vous donne les effectifs des écoles : près de 400 enfants en moins cette année, soit une baisse de 2,8 % des effectifs globaux des enfants dans le 18^{ème}.

Pour comprendre, j'ai mis aussi dans le tableau la baisse des naissances où l'on voit que la baisse des effectifs scolaires correspond à une baisse plus forte des naissances de l'année 2012. Il faut toujours prendre trois ans en avant, on avait cette année-là une baisse des naissances de 5,6 %.

Je vous présente ensuite les effectifs des écoles sur lesquelles nous avons eu en fermeture et en ouverture des mesures de carte scolaire prises au printemps, qui nous montrent que dans toutes les écoles ZEP où il y a une place fermée, nous sommes à cette rentrée à moins de 21 élèves par classe et que dans l'école non ZEP, nous sommes à 27 élèves par classe.

Première remarque que je vais dire de tout cela. Ces chiffres nous montrent – avec y compris 22 élèves par classe en maternelle, 23 en élémentaire, alors que toutes les écoles ne sont pas en ZEP bien sûr – que nous sommes dans des effectifs qui ne sont pas des effectifs abusifs dans les écoles du 18^{ème}.

Ceci dit, ma première remarque est que ces chiffres ne disent pas toujours la réalité parce qu'ils supposent qu'il n'y a pas de problèmes dans les écoles. En clair, quand un enseignant est malade, une enseignante est en congé de maternité, un nouveau remplaçant est présent dans chaque classe. Parce que si ce n'est pas le cas, que se passe-t-il ? La classe dont le maître est absent est répartie entre toutes et on n'est plus à 22 mais à 25, 26. C'est ce qui me fait dire que dans les discussions que nous avons avec l'inspection et le rectorat, dans la situation réelle à laquelle on est confronté, la priorité pour nous doit être le fait qu'on ait des brigades de remplacement, la façon dont les remplacements – les brigades de remplacement sont maintenant sur tout Paris – soient répartis justement, y compris en tenant compte des particularités sociales des écoles, notamment des écoles en ZEP.

Je vous ai mis dans ce tableau les chiffres des dérogations, parce qu'on dit beaucoup de choses. Les gens à qui on refuse les dérogations – je ne vais pas vous dire comment on les fait parce que je n'ai pas le temps – ont toujours l'impression que... Près de 70 % des familles qui ont demandé une dérogation personnelle – c'est-à-dire à être dans une autre école que dans leur secteur – ont eu une réponse favorable par la commission, que la Mairie fait avec l'ensemble des directeurs d'école et en présence d'un représentant des parents d'élèves, ainsi

que tous les travaux que nous avons faits cet été pour 1 538 000 € dans les écoles et 741 000 € dans les collèges.

Deux éléments à partir de là. J'ai dit que les effectifs ne sont pas toujours exacts parce qu'il y a le problème des remplacements qui est essentiel. Il y a aussi le fait que nous avons une moyenne, des écoles qui restent en sureffectif, ce qui fait que nous sommes encore dans la continuité de notre programme de construction et de développement des écoles du 18^{ème}. Développement des écoles qui doit nous permettre deux choses : premièrement, de répondre là où il y a des nouveaux venus, par exemple quand il y a des livraisons de logement, je pense à ce qui va arriver au boulevard Ornano – je vais comme cela pouvoir introduire les délibérations qui viendront après – nous ne soyons en possibilité de construire de nouvelles écoles.

Nous avons inauguré, avec le Maire à la rentrée, deux nouvelles salles de classe sur l'école Simplon. Nous allons pouvoir – c'est une délibération que je ne vous présenterai quasiment pas puisque j'en parle maintenant – faire la même chose à l'école maternelle des Amiraux qui est à côté, qui nous permettra d'absorber tous les sureffectifs qui viennent des nouveaux logements créés de façon importante sur ce secteur.

Nous avons voté, lors de notre dernier Conseil d'administration, le lancement du projet d'aménagement du 113 Championnet qui va d'abord accueillir les collégiens d'Utrillo selon une délibération qui va être votée au prochain Conseil de Paris, qu'on va refaire intégralement. Pendant un an et demi, les collégiens seront au 113 Championnet puis, une école polyvalente de douze classes. Tout ceci doit nous permettre de gagner des locaux. D'autant plus, si nous n'avons pas de poussée démographique très forte et ainsi de répondre à une préoccupation parce que le 18^{ème} souffrait d'un manque de locaux scolaires. Nous avons un déficit par rapport aux normes DASCO. Ce déficit était d'autant plus problématique avec la réforme des ARE où nous avons besoin de locaux pour faire l'ensemble de ces activités. Là, nous sommes en position, par un plan de développement, réellement de répondre à ces besoins d'avancer sur des mesures concrètes.

Un troisième élément qui nous permet de gérer tout cela, comme cela, j'introduis la dernière, mais c'est directement lié, cela va être de jouer sur la sectorisation – c'est-à-dire sectorisation : j'habite à telle adresse, je suis affecté à telle école – De façon à faire deux choses : décharger les écoles en sureffectif pour mettre les enfants dans les écoles en sous-effectif – c'est ce qui peut être proposé – et aussi anticiper les constructions, c'est aussi ce que nous faisons aujourd'hui.

Avec tout ce dispositif, avec une poussée démographique qui s'est arrêtée aujourd'hui, nous sommes dans une situation au contraire de recul, on a eu une rentrée qui s'est parfaitement passée. Nous avons eu une gestion de la carte scolaire qui s'avère être tout à fait convenable en termes d'encadrement des enfants dans les écoles du 18^{ème}. Il va falloir continuer à travailler pour améliorer encore l'accueil en termes de locaux notamment. On est vraiment sur la bonne voie avec tout ce qui est proposé, tout ce que nous avons voté la dernière fois et tout ce que nous serons amenés à voter. En clair, on peut être – vu le bilan de cette rentrée – très optimiste pour le devenir des écoles de l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : La programmation scolaire est un art particulièrement difficile. Cette année encore mais notamment cette année, les choses ont été extrêmement bien gérées. Puis, comme ce n'est pas toujours le cas, il faut remercier ceux qui ont à être remerciés. Je veux saluer la qualité du dialogue que nous avons pu avoir avec le Rectorat, à la fois dans les périodes plus difficiles où il a fallu discuter d'un certain nombre de projections de fermeture qui n'ont d'ailleurs pas été réalisées et à la rentrée, qui a permis de faire en sorte que finalement, la carte, telle qu'elle avait été décrite, a tout son sens.

Je veux insister un peu lourdement sur une partie de votre intervention, M. DARRIULAT, qui concerne la question des remplaçants. Cela fait partie du dialogue qu'on doit avoir dès maintenant avec le Rectorat. Le sujet n'est pas d'avoir des classes toujours moins nombreuses, c'est avoir des classes devant lesquelles, il y a toujours un maître. Sur cette question, notamment dans la période qu'on va vivre, où le nombre d'élèves va diminuer ou peut diminuer, c'est sur cette variable qu'il faut être le plus attentif parce qu'au fond, inutile d'avoir une classe à 15 si quatre ou cinq mois de l'année, ils finissent à 20 parce qu'il faut répartir les élèves des autres classes. Là-dessus, c'est un élément de dialogue qu'on doit avoir avec le Rectorat qui est déjà très bien engagé mais qui doit continuer.

En tout cas, je veux saluer ce dialogue parfois un peu vif mais toujours constructif que nous avons eu avec le Rectorat, qui permet que pour ce qui est des temps scolaires, les choses se soient bien passées dans le 18^{ème}.

De la même façon, je dois dire que le travail collectif qui a été celui des responsables de la Ville et des directeurs d'école pour la mise en place et maintenant la continuation du périscolaire, permet d'avoir une situation bonne. La rentrée a été marquée du point de vue du périscolaire par une situation très positive. Ce sont les remontées à la fois des responsables de l'Education nationale et des parents. En général, quand cela concorde, c'est plutôt bon signe.

Je voulais vous saluer et saluer celle qui, à mon cabinet, est à vos côtés, Flore travaille au quotidien avec les directeurs d'école et le Rectorat parce que c'est un métier compliqué.

J'ouvre le débat et je laisse la parole à ceux qui souhaitent la prendre. M. BOURNAZEL, y a-t-il d'autres inscriptions ? Mme DEBONNEUIL, M. JULIEN.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais faire assez vite au vu du temps qui passe vite et l'ordre du jour n'a pas commencé. J'ai un certain nombre de sujets que je voudrais aborder, puis des questions, mais vous n'êtes pas obligé d'y répondre tout de suite. Je peux accepter que vous me donniez des réponses par écrit ou par mail dans les jours qui viennent.

Bonne rentrée à tous les élèves, à tous les enseignants et à tous les personnels. Je voudrais vous interroger sur le taux de scolarisation des moins de trois ans puisqu'à Paris, contrairement aux engagements pris, il ne croît pas mais il diminue. Je voudrais savoir ce qu'il en est dans le 18^{ème} arrondissement, quelles sont les explications que vous apportez à cela ?

Sur le patrimoine scolaire, vous nous avez donné à l'instant les principaux travaux d'été mais on ne sait pas ce que cela donne par rapport aux demandes des établissements. Cela correspond-t-il à 100 %, 80 %, 50 % des demandes des établissements et des besoins ?

Ensuite, je voudrais savoir si l'on peut avoir un point sur l'accessibilité des établissements scolaires. Où en est-on ? C'est une question essentielle.

Sur la question de la sécurité des élèves dans l'école et aux abords, c'est une question que je voulais évoquer, le bio dans les cantines, on y reviendra tout à l'heure, dans le cadre d'un vœu.

Vous me permettrez de dire deux mots sur le plan national. On a besoin d'une vraie réforme dans le primaire sur l'acquisition des fondamentaux. L'essentiel est de permettre à un enfant, quelle que soit son origine, sa condition sociale, son quartier, de réussir à savoir lire, écrire et compter à la fin du cours moyen deuxième année. C'est là qu'on doit se concentrer dans l'axe des réformes.

Sur le collège, vous me permettrez de regretter la réforme mise en place par le Gouvernement, notamment la fin des classes bilingues. Elles sont essentielles car, souvent, dans les quartiers ou des collèges mixtes, quand vous n'avez plus ces classes, il y a les parents des classes moyennes qui ont tendance à retirer leurs enfants et on va casser la diversité sociale, essentielle pour nos quartiers et nos écoles.

Martine DEBONNEUIL : Je voudrais poser une question à propos des enfants porteurs de handicap. Il y a de plus en plus d'enfants dans nos écoles qui sont porteurs de handicap, que ce soit intellectuel ou physique. Je voudrais savoir si tous ces enfants ont pu bénéficier d'une AVS. Je sais que c'est extrêmement compliqué mais cela me paraît être important.

Pascal JULIEN : Je trouve que le bilan est globalement positif, même s'il faut rester très vigilant parce que la croissance démographique, le monde du foncier font que je suis, peut-être pas inquiet mais au moins très vigilant sur l'avenir à terme parce que si la population continue d'augmenter, chaque fois qu'on construit, a-t-on la garantie qu'il y aura, pour ces nouvelles populations, les écoles mais tous les autres équipements afférents : sportif, espace vert, etc. Montrer le lien entre le rythme de construction de logement et puis ce qu'on appelle en un mot la qualité de la vie dont l'école fait partie.

On ne pourra pas y répondre ce soir, on le verra au fur et à mesure, on l'a déjà vu. Nous serons toujours très vigilants sur cette proportionnalité entre la construction de logements et la qualité de la vie, y compris les écoles.

Philippe DARRIULAT : En style télégraphique, vos différentes remarques, taux de scolarisation des moins de trois ans, M. BOURNAZEL. Au débotté, je ne vous donnerais pas le chiffre, quand même évidente progression par deux biais, l'ouverture de deux TPS, très petite section, classe spécifique pour ces publics, une à l'école du département, l'autre à

l'école – j'allais dire Binet mais non, il faut que je dise Françoise-Dorléac, elle a changé de nom. De surcroît, la baisse des effectifs de maternelles fait que de plus en plus, il y a des classes, notamment dans les quartiers où il y a le plus besoin de TPS, où le retard scolaire pourrait se faire très tôt, d'intégration d'enfants de moins de trois ans dans des classes mixtes entre petite section et très petite section. En général, les inscriptions seront toujours faites selon la date de naissance ; pour cela, bien sûr, les plus âgés passent en premier. Mais un certain nombre de directeurs, là-dessus – je pense au quartier de la Goutte-d'Or, à l'école comme la maternelle Richomme – ont eu des politiques très volontaires.

Donc, forte augmentation de la scolarisation des moins de trois ans mais en même temps, cette réponse n'est pas tout à fait honnête parce qu'on partait de zéro donc on n'a fait qu'augmenter. On a incontestablement encore beaucoup à faire mais c'est une préoccupation.

Patrimoine demande, les travaux. Il faut savoir qu'on ne peut pas en faire plus de travaux pour une raison simple : au bout d'un moment, tous les travaux que je vous mets, qui sont des travaux d'été, supposent fermeture de l'école. Si on dit fermeture de l'école, cela veut dire pas de centres de loisir. Or, il y a toujours la nécessité pour nous d'avoir un arbitrage entre le besoin des familles d'avoir un centre de loisir pendant les vacances d'été pour leurs enfants et les travaux qui sont faits.

On fait les choses au plus serré ; aux commissions de travaux tous les mois, avec l'ensemble des services, on voit toutes les demandes de travaux, on les priorise. Les efforts et progrès qu'on a pu faire sont salués par tous les acteurs, grâce à la SLA, à la CASP et à la délégation générale de la Mairie du 18^{ème}.

Accessibilité dans les établissements scolaires, question suivante. C'est un dossier important sur lequel – je ne vais pas dire grâce au 18^{ème} mais un peu quand même – on vient d'avancer et c'est lié à la question des Amiraux. Jusqu'à présent, nous prenions du retard parce qu'on considérait que rendre une école accessible, c'était la rendre accessible à tous les niveaux. A chaque fois, cela a été des travaux de quatre ou de deux, souvent de plus de un million d'euros.

Il y a maintenant une réflexion pour faire que toutes les écoles puissent accueillir, on est d'accord que quand on parle d'accessibilité, on ne parle que de l'handicap moteur. Or, il faut savoir que 80 % des enfants handicapés ayant une reconnaissance de handicap dans les écoles de Paris et du 18^{ème} sont touchés d'un handicap cognitif et non pas moteur. De ce point de vue, le problème d'accessibilité ne se pose pas.

Cela ne change pas qu'il faut faire cette accessibilité. On a une situation où l'on revoit pour faire avancer beaucoup plus vite, non pas une mais plusieurs écoles par an, en faisant de l'accessibilité sur un niveau avec le réfectoire, le préau, enfin l'ensemble et qui permet à ce moment d'avancer beaucoup plus vite. C'est ce qui vous est proposé dans le projet des Amiraux. Le projet des Amiraux a permis de comprendre cette situation qu'en en demandant trop – finalement des fois, comme on dit, l'enfer est pavé de bonnes intentions – on n'en faisait pas assez à l'arrivée. Je pense qu'on a un débouché qui nous permet d'avancer plus rapidement là-dessus.

Sur la sécurité, je ne vois pas. Sur le bio, je ne vais pas y revenir, c'est l'objet d'un vœu et d'un débat, donc, je ne vais pas relancer.

Sur les AVS, je ne peux pas répondre à Mme DEBONNEUIL avec certitude, tout ce que je peux dire puisque vous savez que ce n'est pas la Ville qui gère ces personnels, donc je ne sais pas où l'on en sait. J'ai moins de remontées que les deux années précédentes, aussi sans doute parce que je ne sais pas quelle est l'évolution du nombre d'AVS mais comme on a vu que le nombre d'enfants dans les écoles diminue, il doit y avoir une plus grande facilité à gérer. Mais je suis désolé de ne pas pouvoir répondre.

Quant aux constructions, M. JULIEN, vous avez raison, il faut toujours être prudent, il n'y a rien de pire qu'être sûr de soi, c'est la garantie ensuite d'avoir un rappel à l'ordre dans l'avenir, je vous l'accorde. Ceci dit, on peut être très raisonnablement être prudent :

- ouverture deux classes à Simplon ;
- ouverture deux classes et un bureau à Amiraux ;
- ouverture douze classes au 113 Championnet ;

Au moment où je vous parle, dans les maternelles du 18^{ème}, il reste 958 places pour atteindre les effectifs correspondant au maximum en ZEP et non-ZEP et 1 193 places en élémentaire.

Ce qui ne veut pas dire qu'on ne va pas avoir un jour, ici ou là, un point de fixation, mais tous ces éléments pris en compte, on peut regarder l'avenir avec un minimum de sérénité.

Eric LEJOINDRE : Vous n'êtes pas pour rien dans leur sérénité en la matière, donc, on vous en remercie vivement.

Nous allons passer aux délibérations du Conseil d'arrondissement qui sont très nombreuses avant les vœux qui le sont tout autant. On va essayer de ne pas maltraiter les sujets mais de les traiter dans un temps respectueux de notre limite qui est de 11h du soir.

Vous avez constaté – j'espère que vous vous en êtes réjouis – que pour la première fois et conformément aux engagements pris par la Maire de Paris, les délibérations du Conseil départemental qui ne sont pas votées dans le cadre du Conseil d'arrondissement sont présentes dans notre ordre du jour. Elles ne seront pas votées puisque nous n'avons pas les compétences mais j'ai demandé à chacun des élus qui vont présenter des délibérations, d'adjoindre une présentation de celle du Conseil départemental pour que nous soyons pleinement informés comme nous l'avons souhaité et comme la Maire de Paris l'a souhaité. Je pense que c'est un élément important parce qu'il se passe beaucoup de choses dans le 18^{ème}, liées aux délibérations du Conseil départemental où nous n'avons pas tous forcément connaissance.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2015.215: Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 11 mai 2015

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.215 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.216 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 15 juin 2015

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.216 à l'unanimité

Carine ROLLAND : Il nous est proposé ce soir quatre délibérations cadres sur l'architecture des états spéciaux d'arrondissement. On est dans la première étape ; l'étape préalable à l'établissement de l'état spécial du 18^{ème} arrondissement, on ne va pas parler de montants. Les quatre délibérations redéfinissent ce que sont la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale, la dotation d'investissement et l'inventaire des équipements de proximité.

Je ferais juste une incise et un clin d'œil à M. DARRIULAT qui, par modestie, n'a pas mentionné qu'au titre des équipements de proximité, nous aurons une école à Torcy en avril 2016 qui viendra s'ajouter à la longue liste des 230 équipements de proximité du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation. Cela appelle-t-il un débat ?

DELIBERATION : 18.2015.217 : Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.217/DDCT.83 à l'unanimité et 9 voix ne participants pas au vote dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.218 : Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.218/DDACT.84 à l'unanimité et 9 voix ne participants pas au vote dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.219: Inventaire des équipements dont le 18ème arrondissement a la charge

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.219 à l'unanimité et 9 voix ne participants pas au vote dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.220: Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.220/DDCT.85 à l'unanimité et 9 voix ne participants pas au vote dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)).

FONDS DU MAIRE

DELIBERATION : 18.2015.221: Subventions Fonds du Maire (14.664 euros) à 2 associations du 18e arrondissement.

Carine ROLLAND : Les fonds du Maire sont recueillis sur la base des quêtes des mariages, des dons spontanés ainsi que des droits de tournage et mise à disposition de locaux municipaux. Ils s'élèvent à 14 664 €, soit une quasi absolue stabilité par rapport à l'année précédente, à quelques euros près. Comme il est de coutume dans le 18^{ème}, nous vous proposons de les attribuer pour moitié à l'association du COFAS, le comité officiel des fêtes et d'actions sociales de Montmartre et du 18^{ème} arrondissement, notre partenaire précieux notamment dans le cadre de la prochaine fête des Vendanges de Montmartre et pour autre moitié, à l'association Salle Saint-Bruno, à l'association et structure non moins précieuse qui œuvre à la Goutte-d'Or en matière d'insertion, de promotion sociale, économique et culturelle.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit bien des fonds récoltés à l'occasion des quêtes des mariages mais aussi des tournages. On a eu plusieurs tournages qui ont eu lieu cette année à la Mairie, ce qui a permis d'augmenter un peu la somme. J'invite à nouveau mes adjoints à veiller et à proposer aux époux et à leurs invités de participer à la vie sociale de notre Arrondissement, à chaque fois que vous célébrez un mariage.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.221/DDCT.121 à l'unanimité

On en vient à un certain nombre de délibérations ayant trait à des associations culturelles, je vais demander à Mme ROLLAND de bien vouloir les présenter toutes d'un bloc, qu'on puisse avoir un débat et nous les voterons ensuite une par une.

CULTURE

Carine ROLLAND : Je commence par une délibération qui n'est pas la première mais sur laquelle, je voudrais attirer votre attention, celle qui concerne l'école ATLA et qui me permet d'annoncer une bonne nouvelle, l'école ATLA qui gère le centre Barbara depuis sa création en 2008, lieu d'excellence dans l'accompagnement des talents émergents musicaux, dans l'accompagnement des pratiques artistiques amateurs aussi, a remporté l'appel à projets lancé par la Ville de Paris en janvier 2015. C'est une reconduction d'ATLA qui mettra davantage l'accent sur les processus de professionnalisation.

La délibération qui nous sera proposée consiste en une subvention allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015. Mais le marché remporté va bien jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour le reste, nous aurons à délibérer sur deux subventions d'équipement de 20 000 € pour deux lieux de création théâtrale contemporaine qui nous sont chers dans le 18^{ème} arrondissement. Je veux parler du Théâtre Ouvert et de l'Etoile du nord. Le Théâtre

Ouvert est ce lieu d'émergence très précis, exigeant, qui a permis de faire connaître de nombreux auteurs de théâtres contemporains.

L'Etoile du nord œuvre à la fois sur la création et l'action culturelle puisque bien souvent, l'Etoile du nord sort hors les murs et nous permet de travailler avec des publics très divers.

En matière d'action culturelle, quatre autres subventions pour Art Exprim, les Trois Tambours, Echomusée, Cultures sur cour et enfin l'association Du Rififi aux Batignolles qui agit à la frontière entre 17^{ème} et 18^{ème} dans un festival de rue dont le succès ne se dément pas année après année.

DELIBERATION : 18.2015.222: Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.222/DAC.385 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.223: Subvention (4.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.223/DAC.404 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.224: Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.224/DAC.490 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.225: Subvention (8.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.225/DAC.561 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.226 : Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre de Sorbonne Universités (18e).

Carine ROLLAND : Il s'agira d'attribuer une subvention de 3 k€. Je le souligne parce qu'il s'agit encore d'une belle action menée par des étudiants, des artistes en voie de professionnalisation qui ouvrent les portes de leur belle amphithéâtre à tous les publics. Je vous invite – si ce n'est pas encore le cas – à aller découvrir pour tous les âges ce que propose l'association Chœur et Orchestre de Sorbonne Universités.

Eric LEJOINDRE : Ces présentations appellent-elles des commentaires ou un débat ?
Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.226/DAC.541 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.227: Subvention (1.500 euros) à l'association Echomusée pour la réalisation de son action dans le quartier Goutte d'Or (18e)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.227/DAC.476 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.228: Subvention (2.000 €) à l'association Cultures sur cour au titre de son action dans le quartier Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.228/DAC.477 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.229: Subvention (620.000 euros) et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.229/DAC.278 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.230: Subvention (11.000 euros) à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.230/DAC.426 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.231: Immeubles Francoeur et Rébeval (18e et 19e) - Maintien à la RIVP de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % dans le cadre du réaménagement des emprunts en cours.

Carine ROLLAND : J'ai traité cette délibération à part puisqu'elle relève de la DDEEES. Il s'agit du changement de taux d'emprunt réalisé par la RIVP pour des travaux effectués notamment à la Fémis, école de cinéma située rue Francoeur. Le taux d'emprunt a été optimisé dans le bon sens, il a baissé, ce qui nécessite de revoir les conditions d'emprunt et c'est ce qui fait l'objet de cette délibération pour que la Ville soit à nouveau caution pour les nouveaux contrats, dans un sens optimisé pour les finances de la Ville.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? NPPV de M. HONORE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.231/DDEEES.225 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.232: Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une délibération pour valider l'inscription des nouvelles associations à la Maison des associations. Il s'agit de 18 nouvelles associations qui nous mettent un peu en dessous des 900 associations inscrites à la MDA, ce qui fait du 18^{ème} toujours l'Arrondissement le plus actif et qui a la vie associative la plus riche de Paris.

Vous en avez la liste. Simplement, on soulignera que sur les dix-huit, dix sont dans le domaine culturel, le 18^{ème} est toujours aussi actif sur ce plan ; les autres se répartissent dans le domaine de la santé, de la lutte contre l'exclusion, défense des droits, vie locale, environnement. C'est à la fois très culturel et en même temps extrêmement varié. Je vous propose de valider l'inscription de ces dix-huit nouvelles associations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.232 à l'unanimité

ANIMATION LOCALE

Jean-Philippe DAVIAUD : Je vous propose de voter cette délibération qui prévoit une subvention à hauteur de 22 000 € à neuf associations réparties dans différents arrondissements de Paris, dont le 18^{ème}. Pour ce qui concerne le 18^{ème}, les deux associations sont la République de Montmartre, à hauteur de 2 k€ et Paris Macadam les Arcavals à hauteur de 2 k€.

Carine ROLLAND : Merci. M. HONORE, NPPV pour la deuxième ?

Christian HONORE : Je fais partie de la République de Montmartre donc par habitude, je ne fais pas NPPV, de la même façon que comme je suis administrateur de la RIVP, j'ai fait NPPV. Je voulais expliquer mes deux votes.

Carine ROLLAND : Parfait, cela sera consigné.

Jean-Philippe DAVIAUD : Je souhaiterais juste ajouter un petit point puisque nous venons de parler d'associations, je voulais dire deux phrases du forum des associations qui s'est déroulé samedi et dire à quel point cela s'est bien passé. Grosse fréquentation puisqu'on a eu à peu près 4 000 personnes qui sont passées par le gymnase Ostermeyer samedi. Nous avons 170 associations qui présentaient leurs activités, beaucoup de démonstration, une agora de citoyens avec un débat extrêmement intéressant. Une bonne édition et je tiens vraiment à remercier d'ailleurs pour leur travail d'organisation long et pas toujours simple, la direction générale des services, le service de démocratie locale et la Maison des associations.

Carine ROLLAND : C'est tout à fait juste, merci pour eux.

DELIBERATION : 18.2015.233 : Subventions (22.000 euros) à 9 associations au titre de l'Animation Locale et conventions avec 3 associations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.233/DDCT.115 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

SPORT

DELIBERATION : 18.2015.234: Subventions (344.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (18e)

Evelyne DAMS : Cette première série de subventions concerne les associations sportives majeures avec lesquelles nous avons développé un partenariat renforcé. Ce partenariat prend la forme, non seulement d'une subvention mais aussi d'une convention d'objectifs annuels, objectifs qui s'inscrivent dans la politique sportive de la Ville de Paris et de l'Arrondissement avec, notamment, deux objectifs particuliers qui sont le développement des activités en faveur des jeunes et du public féminin.

A ce propos, je tiens à mettre en valeur le 26 septembre, la manifestation Femmes en sport qui aura lieu au Centre sportif des Fillettes et à l'Espace de glisse de Paris, qui vise à sensibiliser plus largement les jeunes femmes, les jeunes filles à des pratiques qui sont jusqu'alors plutôt réservées à la gence masculine.

Les sept associations dont nous parlons ont répondu présents à cette manifestation. Il s'agit de Championnet sport, Espérance Sportive Parisienne, Paris Basket 18, Enfants de la Goutte-d'Or, Olympique de Montmartre Sport, Espoir 18 et RTF Sport et culture.

Le montant total de ces subventions est de 344 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.234/DJS.128 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.235: Subventions (9.150 euros) à 7 associations sportives locales (18e)

Evelyne DAMS : La deuxième série de subventions concerne les associations sportives locales qui contribuent au quotidien à la vie sportive de l'Arrondissement et dont les montants sont inférieurs à 10 000 €.

Dans ce cadre, la présente délibération concerne sept associations : quatre associations sportives d'établissements scolaires, un club d'échec, une association franco-africaine d'arts martiaux et une association d'haltérophilie.

Le montant total est de 9 150 €. Je vous prie de bien vouloir délibérer pour ces 14 associations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.235/DJS.256 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.236: Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.

Evelyne DAMS : La présente délibération concerne les modalités d'un appel d'offres ouvert, sous forme de marchés à bons de commande pour des modules de sport urbain. Il faut se souvenir que le premier budget participatif 2014 proposait quinze idées dont le projet Sport urbain en liberté qui avait été retenu par la votation citoyenne.

Il s'agissait d'un vote qui avait eu lieu du 24 septembre au 1^{er} octobre 2014. Le Sport urbain en liberté, c'est de s'approprier l'espace public pour faire du sport sans contrainte, permettant des pratiques assez diversifiées : ludique, fitness, parcours de santé, glisse, sport collectif.

Suite à cette votation, nous avons travaillé avec la circonscription de la direction jeunesse et sport et avons identifié, au niveau de l'Arrondissement, quatre sites. Il s'agit du mail Belliard, la zone face au square, le mail Binet, le stade Bertrand-Dauvin et le centre sportif Poissonniers, dans lequel, il y a une aire de lancée de poids peu utilisée.

Pour le mail Belliard et le centre sportif Poissonniers, il s'agit d'une aire de *street workout* alors littéralement, entraînement de rue. C'est un mélange de musculation et de figures de gymnastique. Cela fait partie des pratiques émergentes de sport dans la Ville et des cultures urbaines comme le hip hop. Les équipements sont plutôt simples : des agrès, des échelles, des barres parallèles et barres de traction.

Le projet est en phase de faisabilité parce que pour le mail Belliard, l'emplacement est situé au-dessus de la route de la Petite Ceinture, c'est donc un ouvrage d'art. On a besoin d'avoir des avis techniques préalablement à la mise en œuvre du projet.

Pour ce projet, nous avons été sollicités par les jeunes du secteur pour cette implantation. Dès que nous aurons confirmation de cette faisabilité, le projet sera élaboré en concertation avec eux, ainsi qu'avec les riverains.

Concernant le stade Bertrand-Dauvin, il s'agit d'équipements plus classiques de remise en forme et de parcours sportifs. Ce sont des appareils de fitness de plein air, de cardio ou de musculation. Il s'agit à la fois de remplacer le matériel existant vraiment désuet et de compléter les parcours sportifs avec des appareils de fitness de plein air.

Enfin, pour le mail Binet, il s'agirait de parcours de street biking mais qui reste à préciser.

Pour revenir sur les modalités de cet appel d'offres, c'est un marché à bons de commande, composé de trois lots : entraînement physique, glisse et escalade. Le jugement des offres sera soumis à trois critères pondérés : la qualité technique, le prix et la qualité environnementale.

Il s'agit de délibérer sur les modalités de lancement de l'appel d'offres et des pièces administratives y afférentes. Ces modalités seront confortables pour nous, puisqu'il s'agit de marchés à bons de commande qui, ensuite, permettent une mise en œuvre rapide des projets.

Je vous propose de délibérer sur l'organisation de cet appel d'offres et les pièces y afférentes.

Eric LEJOINDRE : On vote le marché mais l'ensemble de ces structures devront être posées en pleine concertation avec l'ensemble des habitants riverains et usagers de ces équipements par ailleurs fort utiles.

Danièle PREMEL : Que l'on soit aussi attentifs dans ce cadre sur la clause sociale d'insertion.

Sandrine MEES : Je remercie vivement Mme DAMS de nous avoir apporté beaucoup de précisions puisque la délibération malheureusement était incomplète, notamment sur les lieux d'implantation du matériel sportif. Nous voudrions lui demander ce qu'elle prévoit comme concertation ou présentation aux riverains de ce matériel sportif et de ses implantations.

Evelyne DAMS : Concernant la clause sociale, cela fait entièrement partie de ce qu'on appelle le critère qualité environnementale. C'est un critère assez large concernant toutes les mesures sociales liées aux conditions de travail. C'est un volet assez large, il suffira de regarder.

On a tout à fait la volonté de mener une solide concertation avec l'ensemble des acteurs du quartier, que ce soit les jeunes, les riverains, le conseil de quartier et même les utilisateurs des équipements voisins. On sait qu'une concertation au moment de l'émergence d'un projet, qui crée l'histoire du projet, est une garantie de succès, autant qu'on puisse le dire et le faire mais c'est vraiment une garantie pour que le programme soit fréquenté et convienne aux différents usagers. D'autant plus, dans l'espace public puisqu'il ne s'agit pas d'un équipement spécialisé, le type équipement sportif, c'est un élément fondamental et auquel je serai vigilante, que j'organiserai avec l'équipe de la DGS et le collaborateur de cabinet de M. le Maire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.236/DJS.293 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.237: Réhabilitation de la piscine des Amiraux (18e) – Demande d'une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « patrimoine architectural protégé ».

Evelyne DAMS : Je ne reprendrais pas tous les éléments évoqués lors des Conseils d'arrondissement précédents, que ce soit celui du 30 mars ou du 11 mai dernier, ni même l'exposé complet fait en réunion publique le 30 juin dernier par, à la fois les architectes, la maîtrise d'œuvre et les entreprises ; il y a aussi eu un article dans la revue de la Mairie, mais il me paraît important de vous donner l'actualité récente et les travaux prévus prochainement.

La piscine a fermé le 3 août mais toute la phase de préparation a commencé le 7 juillet avec la mise en place des emprises de chantier, le long de la rue Hermann-Lachapelle et de la base-vie près du square Henri-Sauvage. Lorsqu'on dit base-vie, ce sont les bâtiments provisoires destinés aux équipes des entreprises. On a eu les finalisations, les plannings et synthèses techniques.

La communication des riverains a été également faite avec le boitage d'une brochure expliquant les désagréments du chantier et l'ensemble des phases à venir. Concernant ces phases à venir, ce sont des travaux très lourds. On a pendant deux semaines, du 14 au 25 septembre, les travaux de désamiantage. Ensuite, une période de démolition qui s'étend du 28 septembre au 27 novembre. D'abord, dans un premier temps, deux semaines de démolition légère, ce sont les équipements techniques ; suivi d'un mois et demi de démolition lourde, c'est le bassin.

Bien sûr, cette démolition produira pas mal de nuisances sonores et toutes les mesures pour les réduire seront mises en place, également, de très nombreuses informations auprès des riverains. Vous savez qu'il y a aussi, non seulement une distribution de brochures détaillées qui expliquent les différentes phases et les nuisances à supporter mais également, une boîte aux lettres qui permet de recueillir l'ensemble des doléances.

Pour rendre bien concret les choses, il y a un reportage photo en cours d'élaboration et il sera affiché fin octobre, début novembre, dès que les photos seront suffisamment explicites.

Concernant la demande de subvention, l'opération répond aux critères d'éligibilité des subventions du Conseil régional au titre du patrimoine architectural protégé. C'est un montant plafonné à 30 % du montant des travaux éligibles. Ce qui donnerait une possibilité de subvention de 1 740 000 €.

Je vous demande d'autoriser Mme la Maire de Paris à solliciter cette subvention et je vous prie de bien vouloir délibérer.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, à la fois pour toutes ces informations utiles sur le déroulement d'un des plus gros chantiers aujourd'hui du 18^{ème} et pour cette demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France. Cela appelle-t-il des prises de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.237/DJS.293 à l'unanimité

ANIMATION

DELIBERATION : 18.2015.238: Subventions (22.000 euros) à 2 associations de commerçants du 18e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de deux subventions concernant les illuminations de fêtes de fin d'année ; deux associations, la première étant celle de l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt, présidée par Mme FERRET, dont je salue le travail et le dynamisme. Il s'agit d'une subvention de 17 000 € ainsi qu'une subvention de 5 k€ pour l'association Initiative Damrémont dont je salue la présidente.

Je voulais préciser que nous sommes toujours très soucieux d'une basse consommation, de l'utilisation de l'aide, tous les commerçants qui participent à ces illuminations sont invités à utiliser des ampoules à basse consommation, ainsi que, puisqu'on est souvent sollicités sur cette thématique, sur la durée de ces illuminations. Nous avons voté en octobre dernier une limitation dans le temps de cette semaine, nous serons évidemment très exigeants pour que cette limitation soit respectée.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation qui est l'occasion de saluer les associations de commerçants qui travaillent beaucoup toute l'année et notamment, autour des fêtes de Noël. Rappeler à tout un chacun que c'est bien les associations de commerçants qui prennent l'initiative de ces illuminations et qui les réalisent. La Mairie intervient pour leur faciliter le travail et puis, pour subventionner. Mais c'est bien une initiative des commerçants dans les rues ou des associations de commerçants qui existent ; la Mairie n'installe pas elle-même d'illuminations pour les fêtes de fin d'année. Il faut en remercier d'autant plus les associations qui arrivent à s'unir et à les préparer.

Douchka MARKOVIC : Nous souhaitons aussi parler des illuminations, dans le sens où Noël est un grand moment pour tout le monde et nous nous réjouissons toujours tous ensemble de ce moment. Malgré tout, nous devons être extrêmement vigilants sur le fait que cela ne doit pas être un moment de gaspillage énergétique. Nous sommes très contents et serons vigilants sur le fait que les illuminations doivent avoir lieu uniquement pendant cette semaine, comme vous nous l'avez rappelé, et l'extinction à deux heures maximales, sachant que c'est déjà une grande plage horaire. C'est pour nous un point extrêmement important, sachant que les lampes illuminent 150 rues, c'est quand même une grande illumination.

Christian HONORE : NPPV pour la rue Damrémont puisque vous savez quelles sont mes relations avec cette association. Je voudrais toutefois vous faire une remarque que j'avais faite l'année dernière, à savoir qu'en septembre, on vote une subvention pour des dépenses qui ont eu lieu en décembre 2014. L'année dernière, j'avais posé la question et on m'avait dit : « Oui, mais il y a des associations qui sont en retard pour remplir leur dossier ». Avant d'intervenir, j'ai appelé et les associations, au moins une a fait son dossier dans les temps et donc, elle ne va recevoir sa subvention que maintenant.

Les associations me disent que c'est un peu ennuyeux parce qu'elles n'ont pas un gros budget et qu'ils sont en train de démarcher les entreprises et elles ne les ont pas encore payés, c'est-à-

dire qu'ils démarchent l'entreprise en disant : « Vous allez me faire les illuminations cette année » et la société dit : « Oui mais moi, je n'ai toujours pas reçu l'argent ». Cela se passe bien mais on me fait remarquer que cela aurait pu être utile si l'argent était débloqué plus rapidement au cours de l'année, huit, neuf, dix mois, c'est beaucoup.

Afaf GABELOTAUD : Oui, les subventions viennent relativement tard par rapport à l'évènement lui-même. Souvent, il y a des problèmes de logiciel et de remplissage de dossiers, dans la mesure où il faut passer par SIMPA et que pour les commerçants qui ne font qu'une seule demande dans l'année, c'est plus compliqué à remplir et il manque toujours un papier par-ci, un papier par-là. Ce n'est pas que de la faute des commerçants, je ne dis pas cela aujourd'hui, je dis juste que la collecte des informations et des devis est longue.

Maintenant, on pourrait réduire ce délai, j'invite d'ailleurs les services à faire en sorte de les réduire. Je rappelle cependant que depuis de nombreuses années, cette négociation sur les devis, c'est-à-dire que les entreprises qui font ce type d'animation sont tout à fait au courant de comment cela se passe et accèdent bien souvent à des délais pour être payés et connaissent le système. Ils ne sont pas très nombreux sur Paris, c'est vrai que tout le monde s'entend a priori donc, même s'il y a des handicaps par-ci par-là, en général, cela se passe plutôt bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.238/DDEEES.118 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

MARCHES ALIMENTAIRES

DELIBERATION : 18.2015.239: Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

Afaf GABELOTAUD : En octobre 2014, nous avons lancé une procédure de renouvellement des délégations de service public sur les marchés alimentaires découverts et biologiques. Cette procédure qui retient un certain nombre de candidats, vérifie les dossiers, met en concurrence, etc. s'est achevée. J'ai l'honneur de vous donner les noms des personnes qui, aujourd'hui, vont s'occuper de la délégation de service public de nos marchés dans le 18^{ème}, qui feront partie d'un lot puisque l'ensemble des marchés parisiens sont décomposés en trois lots ; il y a trois délégataires sur l'ensemble de Paris. Nous faisons partie du lot C, on est avec le 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et le 17^{ème} arrondissements.

Ce renouvellement de délégations de service public a amené un certain nombre de modifications et de rajouts dans le cahier des charges puisqu'aujourd'hui, pour faire bref – puisqu'il y a un certain nombre d'éléments – mais outre ce qui leur a été demandé d'habitude, on a renforcé notre intérêt sur la responsabilité des délégataires sur les marchés, aussi bien en termes de gestion du marché, en termes de prestation, en termes de propreté, en termes de lutte contre la sauvette, mais aussi de remplacement des véhicules, donc surtout tout l'aspect développement durable. Il y a les remplacements des vieux véhicules, une vraie réflexion sur le gaspillage alimentaire, à travers des associations sur le circuit court, la disparition des sacs plastiques, la gestion du tri et, pour finir, des sanctions qui seront renforcées pour les délégataires de service public qui seraient peut-être parfois un peu légères. Cela arrive assez

souvent, on a quelques difficultés sur le marché. J'ose espérer que ce nouveau cahier des charges puisse nous apporter un certain nombre de réponses, ou du moins de possibilité, pour agir directement auprès des délégataires.

Le délégataire est la SAS DADOUN Père et Fils qui est l'autre ancien délégataire. Je veux vous faire juste remarquer que sur ces délégations de service public, on a très peu de candidats. Sur le lot C, il y a eu deux candidats, dont un qui s'est désisté au dernier moment, il ne restait plus qu'un candidat mais qui remplissait toutes les conditions. Il s'agit de DADOUN Père et Fils. Je vous prie de bien vouloir délibérer sur cette attribution.

Eric LEJOINDRE : On est très attachés à nos marchés alimentaires découverts, en même temps, on en a tous bien conscience, il y a encore beaucoup de progrès possibles sur un certain nombre des marchés du 18^{ème}. Le travail qui a été engagé avec une précision importance de Mme GABELOTAUD et de l'ensemble de mon équipe mais néanmoins qui doit encore donner d'autres résultats. Il faut que l'occasion qui nous est donnée soit prise de pousser nos délégataires à améliorer encore la tenue de ces marchés et il y a de quoi faire. C'est vrai à la porte Montmartre et c'est vrai à Barbès mais c'est vrai sur tous les marchés du 18^{ème}. Nous serons extrêmement attentifs à ce que le délégataire qui retrouve finalement son marché, sache qu'il a beaucoup de marges de progression en la matière. C'est vrai en matière de récupération des déchets ou de sacs plastiques, en matière de gestion de place, en matière de gestion des commerçants, en matière de respects des horaires, en matière de police du marché qui lui revient théoriquement.

On aura une bonne coopération avec eux mais nous serons extrêmement sourcilleux et attentifs à ce que les engagements qui ont été pris soient tenus.

Sur cette question, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

Douchka MARKOVIC : Je voulais saluer cette très grande nouvelle pour nos rues et pour l'environnement, sur le fait que nous allons enfin abandonner les sacs plastiques sur les marchés. C'était une décision que l'on attendait depuis longtemps nous, les écologistes, nous en sommes très contents.

Le deuxième point est sur la récupération des invendus, il y a apparemment deux possibilités : ou la redistribution aux personnes en difficulté ou la réorientation vers les filières de valorisation des biodéchets, notamment la méthanisation. Nous espérons que sera fait une belle part à la redistribution aux personnes en difficulté en priorité, pour tous les aliments qui le permettront et de laisser vraiment la méthanisation aux légumes et aux fruits en mauvais état.

On pourra même imaginer une association qui pourrait se spécialiser dans la préparation et la remise en circulation de repas à destination des réfugiés actuellement sur notre territoire.

Eric LEJOINDRE : On en vient à une grande série de délibérations concernant la Politique de la Ville, je vais demander à Mme AKKARI de bien vouloir les présenter en bloc, qu'on puisse avoir un échange sur ce sujet avant de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.239/DDEEES.228 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

Maya AKKARI : Nous avons sept délibérations dont une partie concerne ce qu'on appelle la troisième enveloppe dans le cadre de l'appel à projets. Nous avons aussi des délibérations des subventions d'investissement et des subventions pour financer des adultes relais

DELIBERATION : 18.2015.240: Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations.

Maya AKKARI : C'est une subvention de 539 246 € dont 143 190 € pour des associations du 18^{ème}. Ce financement est la part de la participation de la Ville à la prise en charge des adultes relais. Nous participons ici au financement de 30 adultes relais sur l'Arrondissement. Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.240/DDCT.76 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.241: Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville réseaux de solidarité familles monoparentales (14e, 18e, 19e et 20e).

Maya AKKARI : Nous avons une subvention de 50 000 € et des conventions avec quatre associations, dont 12 500 € pour le 18^{ème}, plus précisément pour l'association Adage qui travaille avec les familles monoparentales sur le nord de l'Arrondissement. A titre d'exemple, nous avons 42 % de familles monoparentales sur les quartiers porte Montmartre, porte Clignancourt, Moskova. Vous voyez bien l'utilité de ce travail.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.241/DDCT.100 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.242: Subventions (102.200 euros) et conventions avec sept associations et deux bailleurs sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville.

Maya AKKARI : Nous avons ensuite une subvention de 102 200 € dont 56 000 € pour le 18^{ème} arrondissement pour diverses associations. Ce sont des subventions d'investissement ; une association sera aidée pour rénover sa cuisine car elle fait plusieurs ateliers cuisine avec les habitants du quartier – je donne des exemples – ce budget investissement servira à l'achat d'une sono pour les fêtes et les événements, etc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.242/DDCT.106 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.243: Subventions (22.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et conventions avec les associations « Culture 2+ » et « Compagnie Résonances ».

Maya AKKARI : Une subvention de 22 300 € pour diverses associations qui interviennent sur le domaine du scolaire, pour essayer de réduire les inégalités scolaires sur les quartiers en Politique de la Ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.244/DASCO.73 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.244: Subventions (90.000 euros) et conventions avec 6 associations pour le financement de 7 projets dans le cadre de l'appel à projets "parcours linguistiques à visée professionnelle".

Maya AKKARI : Une subvention de 90 000 € – je parle de la DDCT 105 – dont 12 000 € pour le 18^{ème}. Nous finançons deux associations, 14 000 € pour Accueil Goutte-d'Or et 12 000 € pour le NS Torcy.

Pour les parcours linguistiques à visée professionnelle, nous avons en introduction de ce Conseil d'arrondissement un débat sur l'accueil des réfugiés, sachez que le 18^{ème} finance à un niveau certain, l'intégration de ces habitants dans la société, dans l'emploi via ces parcours linguistiques à visée professionnelle.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.244/DDCT.105 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.245: Subventions (150.000 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville.

Maya AKKARI : C'est une subvention encore sur la question de la langue : 56 000 € pour le NS Torcy et le CEFIL, des structures de très grande qualité, d'un très grand professionnalisme. Ce financement se fait dans le cadre du plan parisien de lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers en Politique de la Ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.245/DDCT.111 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.246: Subventions (37.500 euros) et convention au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Maya AKKARI : Une dernière subvention, la DDCT 114, 37 500 € dont 6 500 € pour le 18^{ème}, au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne. Nous subventionnons quatre associations qui organisent des événements festifs, de lien social ou de citoyenneté dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Je vais proposer à ceux qui le souhaitent de prendre la parole pour un débat.

Danièle PREMEL: Je crois qu'on ne peut être que favorable à l'ensemble de ces délibérations qui permettent à la fois d'accompagner les personnes vers l'emploi et à aller vers une véritable intégration.

Je m'attarderais un peu plus sur les adultes relais, l'importance des adultes relais et de l'aide apportée par ce complément de la ville, donc aux adultes relais de l'Etat, pour pouvoir permettre à des petites associations d'avoir des salariés et de pouvoir leur donner ce premier contrat de travail qui permet véritablement de pouvoir comprendre et aller vers un emploi durable.

D'autre part, toutes ces associations ont besoin d'être soutenues, plus particulièrement en ce moment pour pouvoir permettre à la fois dans le linguistique, à la fois dans cet accompagnement, de pouvoir être renforcées financièrement pour pouvoir mener à bien leur travail.

Eric LEJOINDRE : Avant de passer au vote, M. TOUZET voulait dire un mot.

Hugo TOUZET : Cela n'a pas de rapport direct, mais j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer le travail que nous menions en termes de politique d'accès au droit. J'en profite aujourd'hui pour dire que nous avançons et continuons à travailler.

Nous organisons demain, au niveau parisien, sous l'égide de Mme la Maire, Mme HIDALGO, une grande conférence en termes d'accès au droit pour réfléchir aux évolutions qui sont souhaitables à court et à long terme pour améliorer en permanence ce service public. Seront présents tout un tas d'acteurs de l'accès au droit, évidemment des agents, des élus de la Ville de Paris mais aussi le Procureur de la République, le Président du tribunal de grande instance, le bâtonnier du barreau de Paris. Tout un ensemble d'acteurs qui travaillent sur ces sujets.

Ce sujet, de toute façon, ne peut être travaillé qu'en coopération, qu'en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs et c'est ce que nous faisons. Demain sera la première étape d'une réflexion plus longue sur un remodelage de l'accès au droit au niveau parisien. Je ferai des points d'information régulier dans ce Conseil pour dire qu'on avance, qu'on travaille et que le 18^{ème} est un élément moteur en matière d'accès au droit à Paris.

On est cité en exemple à bien des égards. Le point d'accès au droit et son coordinateur Antoine BOUVIER font un travail formidable sur l'Arrondissement. On va peut-être dire un mot de cela, il me semblait important de dire que nous ne faisons pas rien sur ces sujets.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.246/DDCT.114 à l'unanimité

INTÉGRATION

Nadine MEZENCE : La collectivité parisienne apporte annuellement son soutien à environ 16 000 Parisiens Parisiennes, en leur faisant bénéficier d'une formation à la langue française dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques, cours municipaux pour adultes ou encore de formations linguistiques à visée professionnelle. Dans ce cadre, il nous est proposé de soutenir huit structures dont quatre localisées dans le 18^{ème} :

- L'association Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion, ce sont des actions d'éveil aux livres pour les très jeunes enfants. C'est un projet qui vise un nouveau type de public pour l'association Les Femmes Immigrées Senior, résidentes du quartier Belliard.

Le premier objectif est de favoriser la consolidation orale du français, en offrant à chacun la possibilité d'échanger, de donner son point de vue, d'élargir ses représentations. Pour 2015, il est proposé une subvention de 2 k€, c'est une action localisée dans le 18^{ème}.

- La deuxième association **xxx** Langues plurielles, qui a mis en place des formations prioritairement en faveur de l'apprentissage de la langue française. L'action s'inscrit dans le projet Mode à la Goutte-d'Or. Pour 2015, il est proposé une subvention de 8 k€ qui est localisée dans le 18^{ème}.
- L'association L'Ile aux langues qui agit pour favoriser l'intégration des migrants et la mixité sociale par le biais de l'apprentissage de la langue française. Pour 2015, il est proposé une subvention de 3 k€.
- L'association Afrique et nouvelle indépendance (ANI) qui est un projet autour de l'accès à la citoyenneté à destination d'adultes, ce sont des ateliers sociolinguistiques issus des quartiers populaires. L'objectif est de renforcer leur connaissance et leur compréhension du système institutionnel des références culturelles françaises. Pour 2015, il est proposé une subvention de 3 k€.

Eric LEJOINDRE : Cette présentation appelle-t-elle des débats ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un sujet qui m'a toujours intéressé. Nous allons voter cette délibération pour rappeler combien l'apprentissage de la langue française est absolument nécessaire. Quelle que soit la génération, c'est nécessaire à l'intégration dans son quartier, de bonne relation de voisinage, c'est indispensable. C'est aussi indispensable pour l'adhésion aux valeurs de la République, indispensable pour l'adhésion au respect des institutions et au respect de l'autre. L'apprentissage de la langue française est la base essentielle du consentement mutuel de l'intégration.

DELIBERATION : 18.2015.247: Subventions (37.000 euros) à 8 associations au titre l'intégration et conventions avec 5 associations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.247/DDCT.102 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.248: Subventions (23.155 euros) à 7 associations et convention avec 1 association au titre de l'intégration.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.248/DDCT.103 à l'unanimité

Eric LEJOINDRE : On en vient à une autre question centrale, décidément, on a beaucoup de questions importantes ce soir. La lutte contre la toxicomanie, la parole est à Mme DEMANGEL.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

DELIBERATION : 18.2015.249: Locaux 58 boulevard Ney (18e)– Avenant n° 2 au bail civil avec l'association Charonne.

Dominique DEMANGEL : La délibération proposée porte avenant au bail dont est titulaire actuellement l'association Charonne qui porte un centre d'accueil et d'accompagnement des usagers de drogue pour la réduction des risques et qui est située au 58, boulevard Ney. Cet hébergement est provisoire, qui avait été conclu le 15 juillet 2009 pour quatre ans, dont la pérennité était liée à l'aménagement de l'ensemble de ce secteur. Compte tenu de l'avancement du secteur qui a pris un petit peu de retard par rapport aux prévisions, le bail peut être prolongé jusqu'au 30 juin 2016.

Il vous est proposé un avenant d'une année pour l'association, étant entendu que le relogement devra intervenir dans l'aménagement de l'ensemble de ce secteur.

Peut-être que je vais profiter. Comme le rappelait tout à l'heure M. le Maire, un certain nombre de délibérations qui ne passent pas habituellement au Conseil d'arrondissement puisqu'elles sont dans le cadre départemental, il y a une de ces délibérations qui concerne l'association Coordination toxicomanie. Je me plais à souligner que la subvention envisagée est de 272 000 €, est une reproduction à l'identique de l'engagement de la Ville, ce qui est un élément important pour l'activité de Coordination toxicomanie. On aura d'ailleurs peut-être à rediscuter des actions de Coordination toxicomanie dans le cadre des travaux à venir sur l'implantation d'une salle de consommation à moindre risque dans le 10ème arrondissement. Ce qui nous permettra aussi de repositionner un certain nombre de ces actions à ce moment.

Je vous propose de voter favorablement la délibération sur l'avenant pour l'association Charonne.

Eric LEJOINDRE : Puisque Mme DEMANGEL a la parole, elle pourrait peut-être présenter une autre subvention qui passe dans le cadre du Conseil départemental à une structure médicale, rue Romy-Schneider qui est aussi une bonne nouvelle.

Dominique DEMANGEL : C'est une nouvelle importante puisqu'on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure. La démographie médicale dans l'Arrondissement est un sujet de préoccupation importante. Dans ce cadre, nous essayons de favoriser aussi bien l'implantation des centres que des maisons de santé, regroupant un exercice libéral de la médecine. Il s'agit

de l'implantation d'un centre associatif, rue Romy-Schneider au coin de la rue Romy-Schneider et de la rue Pajol qui accueillera à la fois neuf fauteuils de neufs cabinets médicaux ainsi que deux fauteuils dentaires. C'est un centre important.

Cette association Marie-Thérèse est liée à l'hôpital Saint-joseph du 14ème arrondissement, c'est une association qui a déjà une expérience de gestion de centre de santé, un dans le 14ème et un à Malakoff. La Ville va accompagner l'implantation de ce centre de santé, avec un investissement à hauteur de 200 000 € qui s'inscrit dans le cadre du Plan Paris Maine ainsi que du fonds constitué pour accompagner l'implantation d'un certain nombre de centres de santé. Le coût d'équipement global de ce centre sera supérieur à 500 000 €, il y aura un petit accompagnement de la Région et le reste est assumé par l'association Marie-Thérèse.

C'est une très bonne nouvelle. Ce centre devrait ouvrir à la fin du 1er trimestre 2016 et pour l'instant, il est dans un travail de dialogue avec l'ensemble des praticiens déjà existants dans ce secteur ainsi qu'avec l'ensemble des ressources médicales et paramédicales et effectuera aussi une liaison avec les ressources hospitalières du territoire, Lariboisière et Fernand-Widal.

Eric LEJOINDRE : Je suis heureux que le Conseil de Paris ait à voter cette délibération dans quinze jours parce que cela fait partie des enjeux centraux sur lesquels nous avons à travailler qu'est la présence de la médecine sur notre territoire. Paris a beau être une grande capitale, on a des difficultés à permettre à chacun d'avoir un accès facile à la médecine.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération mais s'il devait y avoir un débat, il est ouvert.

On passe à une délibération qui concerne la caisse des écoles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.249/DASES.22 à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2015.250: Caisse des Écoles (18e)-Subvention (280 000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration.

Dominique DEMANGEL : Dans le cadre des nouvelles modalités de subventionnement de la restauration scolaire, ont été mises en place des relations contractuelles entre les caisses des écoles et la Ville sur l'amélioration de la qualité du service rendu aux familles.

Dans ce cadre, il y a une enveloppe particulière discutée chaque année entre les caisses des écoles et la Ville sur le respect des critères qualitatifs qui ont été définis. Il y en a, en ce qui nous concerne, deux :

- un critère sur le recours aux produits bio, c'est-à-dire l'augmentation du pourcentage des produits bio. Nous sommes – parce que ce problème a été évoqué tout à l'heure – à peu près aux environs de 40 %, avec un effort particulier mis en place lors de la dernière délégation de service public, sur la pêche durable notamment ;

- un deuxième volet qui concerne l'amélioration de la qualité du service administratif et de la formation prodiguée à l'ensemble des personnels.

A cet égard, dans l'amélioration du service, nous avons mis en place au mois de janvier un système d'inscription aux forfaits. Nous développons par ailleurs un service internet pour la communication en direction des familles, à la fois sur l'information, en ce qui concerne les repas, les tarifs et la facturation puisque les factures sont disponibles sur internet. Le site vient d'être rénové, il est en train de s'ouvrir et on pourra payer sur internet.

La subvention attribuée à la caisse pour ces deux facteurs qualitatifs est de 280 000 €. Je vous invite à voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : Cela entraîne-t-il des commentaires ?

Douchka MARKOVIC : On ne peut que se réjouir d'avoir ce vote à effectuer tous les ans parce que c'est pour une bonne cause. On a un budget pour l'alimentation durable, c'est-à-dire pour l'augmentation des labels de la viande et du poisson et également plus de légumes bio. C'est forcément une bonne nouvelle.

Le 18^{ème} – on le souhaite – sera le pionnier dans le domaine de l'expérimentation du tri et de la collecte des biodéchets dans les cantines scolaires après le 2^{ème}, on ne peut que s'en réjouir.

Dominique DEMANGEL : Je ne vais pas aborder ce point du tri puisqu'il a fait l'objet d'une communication de principe de la Maire de Paris aujourd'hui. On attendait les modalités de déclinaison.

Nous avons fait dès aujourd'hui un appel auprès de l'ensemble des écoles, de candidatures pour participer à des expérimentations sur le tri sélectif et sur la collecte des biodéchets. Je serais en mesure de donner davantage de détails sur la mise en place de ce plan aussitôt que le cadre parisien aura été précisé.

Eric LEJOINDRE : On en vient aux affaires sociales et la parole est à M. BRIANT.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.250/DASCO.150 à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION : 18.2015.251: Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association Paris tout p'tits pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge familles démunies.

Gérald BRIANT : Une subvention classique sur l'association Tout P'tits laquelle s'occupe de distribuer des produits alimentaires et d'hygiène à des enfants. C'est en tout Paris et il y a

une partie sur le 18^{ème}, on s'en félicite, on est content que la subvention soit reconduite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.251/DASES.23 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.252: Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12e, 14e, 15e et 18e.

Gérald BRIANT : La deuxième est sur une redevance de 100 € mais en fait, 100 € qui cachent 31 000 € de subvention pour le relais au 36, rue Myrha et Goutte-d'Or, c'est aussi alimentaire, cela va ouvrir rue Myrha et on est très content.

Eric LEJOINDRE : Sur ces deux délibérations, pas de demandes de prise de parole ? M. BRIANT va garder la parole pour parler d'autres subventions départementales.

Gérald BRIANT : Surtout insister sur une qui est intéressante de mon point de vue avec l'actualité, on a parlé beaucoup de réfugiés ce soir et d'hébergement mais on a aussi toute une partie qu'on ne lâche pas. Il y a trois projets qui sont portés :

- un qui est nouveau, on a une maison relais pour femmes seules, qui est subventionnée ;
- une autre qui est sur femmes avec enfants au 60, rue Championnet, notamment pour travailler sur sortir les familles des situations d'hôtel avec les difficultés de ce genre d'accueil et d'hébergement d'urgence qui ne résout pas au final les choses ;
- là, on est sur l'ouverture d'une structure, rue du Ruisseau, qui va s'occuper des jeunes en difficulté.

C'est bien d'avoir cet éclairage parce que cela montre que la mise à l'abri concerne tout le monde sans exclusion.

Eric LEJOINDRE : L'action sociale de la Ville et du Département en la matière est importante avec la crise des réfugiés mais heureusement bien avant. Il n'y a pas de vote sur cette délibération qui sera portée au Conseil de Paris. Pas d'expression ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.252/DASES.27 à l'unanimité

On en vient aux questions d'emploi et je vais demander à Mme BOUYGUES de nous présenter la DDCT 112.

EMPLOI

DELIBERATION : 18.2015.253: Subventions (51.000 euros) et conventions avec 7 associations porteuses de projets économiques locaux.

Claudine BOUYGUES : Cette délibération concerne sept associations qui conventionnent avec la Ville de Paris dans le cadre à la fois du développement économique et de l'emploi.

Pour le 18^{ème}, deux associations sont concernées : la première, que Mme GABELOTAUD aurait pu présenter puisqu'elle connaît particulièrement ce travail de l'association des professionnels de la mode de la Goutte-d'Or et du design, pour son action d'animation des filières textiles dans le quartier de la Goutte-d'Or, qui contribue au développement et à l'amélioration de l'image économique de ce quartier, pour une demande de 10 000 € et qui permettra de poursuivre le travail d'accompagnement mené actuellement avec l'ensemble des entreprises et des acteurs de cette filière. Enfin, valoriser et faire connaître ce secteur d'activité sur le quartier de la Goutte-d'Or.

La deuxième, nous avons longuement évoqué tout à l'heure – à travers particulièrement Mme AKKARI ou Mme MEZENCE – les questions de linguistique. On a évoqué Adage, il s'agit d'une subvention sollicitée par Adage, qui organise un chantier d'insertion et qui – par cette subvention de 5 500 € – lui permettra de travailler à la préparation aux concours d'aides-soignants ou d'auxiliaires de puériculture, ce qui permet d'anticiper le travail à l'emploi et de mettre des personnes au travail dans des conditions tout à fait satisfaisantes, y compris par rapport au travail à long terme pour des contrats à durée indéterminée. Adage le fait particulièrement ; il l'a fait notamment dans le cadre de l'installation de la fondation Sainte-Marie, rue des Poissonniers. Je voulais mettre l'accent sur cette délibération en particulier.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE a demandé la parole. Y a-t-il d'autres demandes ?

Christian HONORE : On va voter cette délibération. Je voudrais m'attarder sur l'association Adage parce que je suis intimement persuadé que c'est dans cette catégorie de métier d'aide à la personne que l'on peut créer le plus d'emplois, surtout dans le cadre de la réinsertion. Je voulais savoir si on a déjà, sur l'année précédente, des résultats. Je voulais aussi attirer votre attention que cela se rapproche de ce que j'avais proposé lors de la dernière mandature, une action avec l'AFPA qui, justement, fait – avec l'aide de l'ANPE – des formations pour les personnes qui sont assez loin dans l'emploi pour créer des emplois de puéricultrice, d'aide aux personnes âgées ou d'aide aux personnes handicapées. C'est un des secteurs et surtout d'un des quartiers défavorisés qui est le plus porteur d'emplois.

Je serais heureux de savoir si cela fonctionne bien avec Adage et ce sont des sortes d'associations et de telles actions très profitables pour les personnes qui veulent accéder à l'emploi, les aider à entrer dans l'emploi.

Eric LEJOINDRE : Peut-être que Mme BOUYGUES peut donner quelques éléments ?

Claudine BOUYGUES : J'en ai parlé tout à l'heure, concernant Adage et le partenariat qui avait été mené sur la fondation Sainte-Marie. Il est vrai que cela a permis de former onze personnes directement pour accéder à l'ouverture de la fondation rue des Poissonniers et c'était très utile. Adage continue l'action qu'elle mène déjà depuis de longues années, notamment dans le quartier de la porte Montmartre, mais travaille sur l'ensemble du 18^{ème}. Avec l'AFPA, il est évident que chaque fois que nous pouvons, nous avons des partenariats. L'AFPA concerne la formation de nombreux métiers qui vont au-delà des services d'aide à la personne, même si les services d'aide à la personne sont une branche dans laquelle les emplois sont nombreux. Il est évident que nous travaillons sur ces questions, notamment le

forum de l'emploi, organisé par la Mairie du 18^{ème} une fois par an, est une vitrine de ces métiers.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.253/DDCT.112 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DELIBERATION : 18.2015.254: Don d'un véhicule à la mini-entreprise Van'Heart du collège Marx Dormoy de Paris 18ème- Acceptation .

Frédéric BADINA SERPETTE : La délibération que je présente vise à donner l'autorisation à Mme la Maire de Paris de confier la propriété d'un véhicule des services de la Ville jusqu'à la prêter à une mini-entreprise portée par seize collégiens de l'établissement Marx-Dormoy.

Ces collégiens sont accompagnés par l'association Entreprendre pour apprendre qui, comme son nom l'indique, se donne pour mission de susciter des projets entrepreneuriaux chez les jeunes. Il se trouve que cette mini-entreprise qui porte le nom de Van'Heart, le camion du cœur, porte un projet au nom de l'économie sociale et solidaire et vise à créer du lien social par le biais d'un projet assez original : la mise à disposition d'un véhicule transformé en camion artistique et social.

Les passants qui croisent ce camion ont la possibilité d'y réaliser une œuvre d'art ; les œuvres d'art sont vendus aux enchères à Drouot. La structure – outre le fait qu'elle soit sur un modèle assez intéressant de micro-entreprise porté par des jeunes collégiens – a reçu le prix Entreprendre Autrement lors de la huitième édition du championnat Ile-de-France des mini-entrepreneurs. Aujourd'hui, ces jeunes souhaitent pérenniser leur projet en bénéficiant de la pleine propriété du véhicule.

J'ai le plaisir de vous proposer de donner l'autorisation à Mme la Maire de Paris de donner le véhicule à la mini-entreprise Van'Heart, une forme de solidarité et d'encouragement dans ce beau projet porté par des collégiens de notre Arrondissement. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : J'avais eu l'occasion, grâce à M. DAWNY, de rencontrer les jeunes de Van'Heart, donc ceux qui ont quitté la classe de troisième et qui sont maintenant dans la suite de leur parcours. J'avais été – comme tous ceux qui ont pu les rencontrer – extrêmement heureux de voir ce dynamisme entrepreneurial et culturel chez les jeunes du 18^{ème} ayant monté un projet qui a connu une très grande réussite. Je suis heureux – comme je m'y étais engagé avec M. DAWNY – qu'on puisse les aider en leur donnant le véhicule qu'on leur a prêté. C'est un tout petit don mais je crois que pour la pérennité de ce projet et puis pour saluer l'engagement qui a été celui de ces collégiens, c'est un très bel acte.

Cela appelle-t-il d'autres commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.254/DILT.21 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2015.255: Subvention (3.700 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

Cédric DAWNY : Un vent fondeur et républicain descend de la butte, je viens ici soumettre à votre approbation la délibération des P'tits Poulbots, des enfants de la butte de Montmartre. Au-delà de l'esprit d'entraide institué par Francisque POULBOT au siècle dernier, voire celui d'avant, l'association a été créée en 1939. Elle est connue pour tout ce qui touche à l'entraide morale et matérielle et tout particulièrement, pour son club ou ses cours de tambours qui retentiront une nouvelle fois dans le cadre de la fête des Vendanges qui aura lieu cette année – vous pouvez déjà prendre date et vos places – le 7 et le 11 octobre prochains. C'est une subvention de délibération de 3 700 €.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? On en vient aux questions de petite enfance avec une longue série – mais c'est une bonne chose – de subventions concernant le fonctionnement de crèche. Je vais demander à Mme TRAJAN de bien vouloir les présenter d'une manière globale et on passera ensuite au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.255/DJS.237 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

Violaine TRAJAN : La petite enfance concerne onze délibérations et couvre plusieurs axes forts de la politique Petite enfance. A commencer par la prévention puisque deux subventions vont être attribuées – si vous votez tout à l'heure – à des lieux d'accueil parents-enfants. La Babillo qui est située dans le quartier Simplon et L'Arbre bleu qui est dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Il y a aussi un lieu d'accueil parents-enfants qui est dans la série du Conseil départemental, l'IRAEC, pour son fonctionnement, reçoit aussi une subvention. C'est le premier lot de délibérations.

Nous avons sept délibérations pour le fonctionnement de crèches associatives :

- une crèche associative Les Islettes : une subvention de 209 398 € ;
- Ramdam qui accueille des enfants porteurs de handicap, ils réservent la moitié de ses places pour eux, porte Montmartre ;
- Balou qui est également un établissement qui réserve des places à des enfants porteurs de handicap, cette fois à Pajol, à une subvention de 162 896 € ;
- La Caravelle à la Goutte-d'Or, multi-accueil, une subvention de 105 573 € ;
- La Toupie qui est quartier Moskova : pour 196 248 € ;
- L'Araignée Gentille, plutôt le quartier de la Mairie avec 125 342 € ;
- Les Ateliers des tous petits à Montmartre : 104 212 €.

On voit que cela comprend plusieurs subventions, un montant important – si on fait l'addition – c'est plus de 1 300 000 € pour la petite enfance. C'est une bonne nouvelle.

Le troisième lot de délibérations est toujours pour l'accueil puisque même si ce sont des conventions pour que des logements de fonction soient attribués à des directrices de crèches cette fois municipales, cela veut dire aussi que ce sont deux nouveaux établissements qui ont ouvert leur porte dans notre Arrondissement : la crèche Romy Schneider et la crèche Madeleine Rebérioux. Ce sont des bonnes nouvelles. A noter que la crèche Madeleine Rebérioux a enfin son effectif complet puisqu'elle va pouvoir accueillir plus d'enfants.

J'en profite pour saluer le travail des équipes des établissements qui accueillent depuis le 1^{er} septembre – M. DARRIULAT faisait un petit mot sur la rentrée, les crèches aussi ont fait leur rentrée – plus de 820 enfants qui sont en train de faire leur adaptation dans les crèches municipales. Je salue leur travail, c'est vrai que ce sont des moments importants pour les parents et les enfants de se rendre disponibles pour prévenir tous ces petits moments.

J'ajoute que la rentrée se passe bien, c'est mieux que l'an dernier puisque les équipes sont renforcées. Vous vous souvenez, il y avait eu un mouvement social au printemps dernier. Il y a un volet de remplacement qui est constitué, qui est géré à la CASP. C'est une nouveauté puisque c'est déconcentré. Ce volet de remplacement ne concerne que le 18^{ème}. Douze personnes vont remplacer des personnes qui ont des arrêts courts donc, une rentrée de qualité.

Je salue aussi les travaux faits, la SLA, puisqu'une quinzaine d'établissements ont fait l'objet de travaux pour améliorer l'accueil. Je salue les équipes du RIF qui assurent la gestion des listes d'attente, pour éviter qu'il y ait un peu de temps entre le moment où une famille refuse une place et le moment où l'on propose une. Le RIF fait le lien avec les directrices, les habitants et cela fonctionne bien. Je voulais le souligner. Voilà pour ce qui concerne la petite enfance.

Eric LEJOINDRE : Voilà qui témoigne de l'importance du soutien qu'on fait aux parents, aux enfants et aux questions de garde collective. Je veux saluer la déconcentration du volet de remplacement des puéricultrices qui va nous permettre d'être plus efficaces dans la gestion des absences de courte durée des professionnels qui ont un métier – on oublie souvent – assez pénible et extrêmement physique, qui peuvent parfois tomber malade. Je pense qu'on va pouvoir améliorer le service rendu aux parents et aux enfants, grâce à cette déconcentration.

DELIBERATION : 18.2015.256: Subvention (112 500 euros), convention et avenant avec De l'Infans à L'Enfant pour le lieu d'accueil enfants-parents La Babillo (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.256/DFPE.11 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.257: Subvention (151 474 euros) et avenant à convention avec l'arbre bleu, pour le lieu d'accueil enfants parents l'arbre bleu (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015./ à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.258: Subventions (4.221.769 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.258/DFPE.12 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.259: Subventions (763.962 euros) et conventions avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.259/DFPE.167 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.260: Subventions (958.604 euros) conventions et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.260/DFPE.171 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.261: Subvention (105.573 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.261/DFPE.197 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.262: Subvention (196.248 euros) et avenant n°2 à l'association Centre d'Actions Locales du 18ème (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.262/DFPE.198 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.263: Subvention (125.342 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.263/DFPE.216 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.264: Subvention (104.212 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.264/DFPE.222 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.265: Crèche et logement de fonction situés 5-7, rue Romy Schneider (18e) – Convention de gestion avec la SIEMP et le CROUS

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.265/DFPE.403 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.266: Logement de fonction de la crèche située 3, rue Madeleine Rebérioux (18e) – Convention de gestion avec PARIS HABITAT

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.266/DFPE.409 à l'unanimité

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Violaine TRAJAN : Un autre axe fort de la politique Petite enfance, à savoir soutenir les parents dans leur rôle quotidien de parents. Voici quelques actions concrètes :

- une subvention pour l'association Culture 2+ que nous connaissons, nous en avons parlé tout à l'heure pour d'autres projets, là c'est l'animation des papothèques, accueillir les parents dans leur langue maternelle pour faciliter l'entrée à l'école, pour 12 000 € ;
- une subvention pour la Planet'Jeux, pareil, une ludothèque qui a – grâce à la Ville – ouvert ses portes à tous les habitants puisqu'auparavant, c'était réservé aux personnels de la SNCF. Depuis 2007, elle accueille aussi les habitants du 18^{ème}, les assistantes maternelles, les familles ; une subvention de 25 000 € ;
- une association Œdipe connue pour ses actions menées dans les collèges notamment, pour accueillir et installer les parents dans les collèges, surtout à l'entrée en sixième, anime des ateliers avec les parents, qui recevra une subvention de 4 k€. Cette association va aussi animer des permanences au Relais info famille. C'est une très bonne chose puisque le Relais info famille – j'en profite, faites-le connaître – est un service dédié aux familles pour rendre visible tout ce qu'on fait et qui est très précieux pour les familles, fait de la réorientation, du conseil et de l'information.

Je vous remercie de voter ces subventions.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

DELIBERATION : 18.2015.267: Subvention (16.000 euros) de 2 associations, dont une avec convention, pour leur action de soutien à la parentalité : rapprochement familles et institution scolaire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.267/DFPE.398 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.268: Subventions (57.000 euros) à 5 associations et conventions avec 3 associations pour leur action de soutien à la parentalité à travers l'accès au jeu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.268/DFPE.399 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.269: Subventions (7.150 euros) à 3 associations pour leur action de soutien à la parentalité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.269/DFPE.400 à l'unanimité

On en vient aux affaires scolaires, la parole est à M. DARRIULAT.

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2015.270: Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

Philippe DARRIULAT : Deux délibérations, la première concerne la sectorisation ; la sectorisation est que chaque adresse est affectée à une école. Les modifications proposées correspondent à quatre principes :

- Répondre et anticiper l'arrivée de nouvelles livraisons de logements, notamment rue Baudelique et boulevard Ornano, nous avons de gros besoins et les écoles sur lesquelles ces adresses étaient sectorisées n'auraient pas pu accueillir les enfants. De façon beaucoup moindre, les logements de la rue Cugnot puisque les écoles aux alentours ont beaucoup plus de places ;
- Répondre aux conséquences des travaux du tramway qui, au niveau de la porte Montmartre, obligerait des parents maintenant quand il y aura des travaux, à avoir près de 20 minutes de trajet pour aller à l'école de leur secteur. Ce besoin de répondre amène à un transfert vers l'école Rouanet, plus proche de ces adresses.
- Meilleure répartition entre les écoles, notamment d'une école plutôt en sureffectif, l'école Forest à son niveau maternel et une école en sous-effectif proche, l'école Carpeaux au niveau maternel. Un transfert de rue pour avoir un meilleur équilibre. Bien sûr, ce transfert est vu et a été fait en collaboration et en concertation avec M. VEVE et Mme BOUILLON, les directeurs des deux établissements.
- Le besoin de répondre à la construction de nouveaux équipements, d'affecter pour ces nouveaux équipements l'évolution.

Voilà les quatre principes. Je voulais juste présenter mes excuses – non, Mme ROLLAND, ce n'était pas de la modestie, c'était tout simplement un oubli – pour dire qu'il y a onze classes supplémentaires qui ouvrent rue Torcy et qui seront prêtes à la rentrée prochaine, ce qui fait des locaux supplémentaires. Ce qui fait que d'ores et déjà, avec ce que nous votons aujourd'hui, ce que nous votons la semaine dernière et ce qui s'ouvre, on peut dire que sur la

mandature, 27 classes auront été construites, 40 locaux pouvant accueillir les enfants, qui nous permet encore une fois – j’ai fait le petit compte – de voir les choses avec sérénité dont je parlais tout à l’heure.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.270/DASCO.119 à l’unanimité

DELIBERATION : 18.2015.271: Ecole maternelle 19 rue des Amiraux (18e) - Création de salles de classes - Autorisations d'urbanisme

Philippe DARRIULAT : Il s’agit des travaux pour deux classes supplémentaires des Amiraux, ce sont les anciens locaux d’un inspecteur académique. Cela nécessite des travaux. Deux classes supplémentaires plus un bureau pour les activités périscolaires vont être installées à cet endroit. Cela a nécessité beaucoup de négociations.

Je tiens juste à remercier ceux qui nous ont aidés à la Mairie du 18^{ème}, remercier la SLA, remercier la DASCO, notamment sa directrice Mme LOBRY, qui ont pris ce dossier, qui nous ont accompagnés parce qu’il y a eu de longues négociations avec la préfecture sur les problèmes d’accessibilité. On peut le faire et ouvrir ces classes dans cette situation, y compris une capacité d’écoute sur les questions, les aspects les plus délicats, ce genre de projet où une oreille sympathique nous a toujours aidés, qui nous permet aujourd’hui de présenter et de penser que ces équipements seront prêts à la rentrée prochaine.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.271/DPA.62 à l’unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2015.272: Subventions (9.700 euros) à 7 associations et conventions avec 3 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

Sarah PROUST : Une première délibération qui concerne des subventions pour des associations dans le cadre de la prévention de la délinquance. Lors du précédent Conseil d’arrondissement, nous avons évoqué ensemble le sujet de conflit entre jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissements. Nous avons informé les élus des différents volets à travers lesquels nous travaillons sur le sujet : un volet préventif, un volet éducatif et un volet judiciaire. Avec ces deux subventions, nous revenons sur la question de la prévention, dans le cadre de deux projets portés par l’association l’ADCLJC que nous connaissons, qui porte deux projets de rencontre, de collaboration de projets pour des jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissements donc, dans le droit-fil des engagements qui étaient les nôtres il y a quelques semaines. Il s’agit de deux subventions à l’ADCLJC de 800 € chacune, une pour un rallye citoyen et l’autre pour une animation mobile dans les jardins d’Eole.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés sur cette délibération ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.272/DPP.16 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.273: Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection

Sarah PROUST : Il s'agit d'une délibération qui sera essentiellement examinée lors du Conseil de Paris. C'est un avenant à la convention de 2009 qui fixe le plan de vidéoprotection de Paris, qui propose d'ajouter 165 caméras à Paris dont 14 dans le 18^{ème}. Les objectifs de cet avenant, en réalité, sont assez concordants avec le plan initial. Il s'agit de l'amélioration de la gestion de l'espace public, le fait de renforcer la sécurisation de Paris, tant pour la population que pour les visiteurs. Le troisième objectif est de mieux gérer la circulation sur les grands axes routiers.

Il a été ajouté à cette convention par cet avenant, une troisième mission qui est la lutte contre la pollution de l'air puisque, à terme, ces caméras permettront de contrôler la circulation interdite ou réglementée.

L'ensemble de ces nouvelles implantations, c'est-à-dire les 165, ont été retenues et définies en étroite collaboration entre la préfecture de police, la mairie centrale et les mairies d'arrondissement avec différents critères. Je n'en citerais que trois ce soir parce qu'ils importent beaucoup dans notre Arrondissement :

- là où la délinquance a été la plus marquée, tout cela par des constats faits par la préfecture de police, par le commissariat central et par la DPP de la Ville de Paris ;
- les nouveaux quartiers qui n'avaient pas pu être pris en compte dans la convention de 2009 ; pour ce qui concerne le 18^{ème}, on peut penser à l'esplanade Nathalie-Sarraute ;
- un ajustement par rapport au plan précédent puisqu'entre 2009 et à ce jour, un certain nombre de mairies dont la nôtre ont fait des demandes, ont porté un certain nombre d'exigences sur la capacité du plan de vidéoprotection à s'ajuster un peu par rapport à l'existant.

Pour conclure la présentation rapide de ce plan qui sera examiné en Conseil de Paris, on peut peut-être retenir trois éléments :

- l'intégration des nouveaux quartiers ;
- dire que les ZSP sont de mieux en mieux dotés puisqu'il s'agit de pouvoir outiller les dispositifs déjà intégrés et existants ;
- de créer un nouvel outil complémentaire sur la question de la lutte contre la pollution.

Eric LEJOINDRE : Essayez chacun de faire relativement court, il est 9h30, il nous reste encore un peu de matière, mais en même temps, c'est un débat qui le mérite.

Pascal JULIEN : Alors que le Préfet et la Mairie installent de nouvelles caméras dans de nouveaux quartiers, cela ne nous fait pas plaisir mais c'est une logique qui n'est pas nouvelle. En revanche, que l'on renforce le nombre de caméras dans des quartiers où elles sont déjà implantées, cela ne nous plaît pas du tout, encore moins. Que ces nouvelles caméras soient

haute définition, n'est pas fait non plus pour nous rassurer en termes du droit de circuler librement sans être surveillé tout le temps, partout et à toute heure, en permanence. Non seulement pour ces caméras mais il y a les autres.

Sur les autres, on ne se prononce pas parce que c'est au choix des bailleurs, de la RATP et bien d'autres instances qui ne relèvent pas du domaine public. L'opposition des écologistes n'a toujours été centrée et active que sur ces caméras qui nous surveillent dans la rue, pour faire schématique. De même, nous ne sommes pas opposés au fait d'utiliser les caméras pour la circulation automobile, c'était déjà le cas avant. Alors franchement, faire passer au titre du plan antipollution le fait qu'on va regarder quelques rues de plus que celles qui étaient déjà observées à des fins de circulation, c'est vraiment vouloir nous faire gober un œuf. La délibération que j'ai lue attentivement est extrêmement grossière sur ce plan.

Ensuite, cette délibération passe un temps considérable – il y a tout une demi-page – sur le comité d'éthique. J'ai lu tous les rapports du comité d'éthique et j'ai demandé à Colombe BROSSEL – et je l'en remercie – de le rencontrer dans le cadre de la troisième commission à l'Hôtel de Ville, c'était la semaine dernière. Je ne regrette pas le rendez-vous. Ce comité d'éthique, c'est la première fois qu'il rendait compte de son activité durant les conseils de Paris, cela n'a jamais été arrivé. Ensuite, il a admis qu'il n'avait aucun moyen de contrôler les affirmations fournies par la préfecture. Quand j'ai demandé : « Mais est-ce que vous avez déjà fait appel à des experts universitaires, journalistes, associatifs ? » « Non, jamais ; mais c'est une bonne idée ». J'espère que cela sera suivi des faits.

Néanmoins, je ne vais pas trop ironiser sur les personnalités de ce comité qui sont toutes respectables, honorables et qui font du mieux possible dans le cadre qui leur est imposé. Cela les conduit par exemple à dire – et il y avait là tous les groupes politiques, sauf exception qui étaient représentés mais j'étais à côté de Philippe GOUJON, par exemple – ce n'était pas confidentiel, il y a des témoins mais cela a conduit le président du comité d'éthique, Rolland KESSOUS, à dire qu'il n'y avait strictement aucune preuve que les caméras étaient utiles pour la prévention ; que pour ce qui est de flagrant délit, ce n'est pas génial ; en revanche pour la recherche et la répression, cela marche. C'est pour cela – dit-il – qu'il y a beaucoup de gens qui demandent de la vidéosurveillance.

J'ai été très courtois pendant cette troisième commission ; je disais vidéoprotection parce que ce n'était pas le lieu de faire de la politique. Ici, on en fait, donc j'appelle les choses par leur nom : vidéosurveillance. Il reconnaissait en même temps : « Oui, il y a eu 9 200 interpellations en 2014 mais c'est vrai qu'on voudrait savoir combien il y en aurait eu si on avait affecté sur le terrain les 3 500 personnes habilitées à regarder les caméras et bien d'autres ». Il y a des doutes.

Je remercie également Colombe BROSSEL que cette rencontre ait eu lieu en l'absence de la préfecture, ce qui évitait de mettre le comité d'éthique sous une pression qu'exerce en permanence la préfecture en ce domaine.

Je les ai interrogés sur l'accès aux images. J'ai essayé d'avoir accès aux images qui me filment tous les jours quand je sors de chez moi. J'ai une maîtresse et j'aimerais bien que cela

ne se sache pas. J'ai tenté le coup ; je ne suis pas le champion de l'informatique, je suis un peu plus doué que Daniel mais pas énormément, bien moins que beaucoup d'autres ici. J'ai renoncé, c'est impossible, c'est extrêmement difficile. Ce qui explique quand même qu'il n'y ait eu que 88 demandes enregistrées pour visionner en 2012, 128 en 2013, 77 en 2014 dont 3 autorisées en 2012, 36 en 2013, 32 en 2014. Evidemment, la procédure est telle que cela décourage toute personne qui veut le faire.

Je vais conclure sur le coût de ce petit gadget. Je ne parle que des 165 caméras dont un peu plus de la moitié dans les nouveaux quartiers, un peu moins dans les quartiers déjà couverts. L'Etat met 5 millions d'euros, la Ville met 6 millions d'euros, on est déjà à 11 millions, à quoi s'ajoute par exemple le manque à gagner correspondant à l'exemption des redevances d'occupation du domaine public qui n'est pas chiffré dans la délibération. Mais grosso modo, je vous fais l'ensemble, environ 12 millions d'euros pour 165 caméras.

Quand j'ai posé la question, sait-on s'il y a beaucoup de policiers pour éviter la non-assistance à personne en danger ? Parce que quand sur la caméra, moi – habilité à visualiser – je vois qu'il y a un petit salopard qui pique le sac d'une vieille dame, je vais enclencher tout de suite les secours, c'est là que le bât blesse. Je suis moi-même de ceux qui disent que depuis 2012, à Paris en particulier, on a un gros effort à faire et qui se fait progressivement. Bientôt, on va accueillir de nouveaux policiers ici, il y a un effort de recrutement qui consiste à rattraper la catastrophe de l'époque Sarkozy. En attendant, on se demande à quoi servent ces caméras.

Cela nous a été dit par une des trois personnes du comité qui étaient là : « De toute façon, franchement, les caméras et le nombre ne sont pas très intéressants, ce qui est intéressant est de regarder la proportion de films visualisés par un agent. » Autrement dit, sur 100 heures, combien sont visualisés par un agent ? L'intéressant c'est de visualiser beaucoup parce que si personne ne regarde la caméra au moment où elle filme le petit salopard qui pique le sac de la vieille dame, cela ne sert pas à grand-chose.

Enfin, on n'a pas avancé d'un schmilblick ; il n'y a toujours aucune évaluation indépendante, contradictoire, scientifique de l'efficacité de la vidéosurveillance et je parle bien uniquement qu'en termes d'efficacité, en mettant de côté le souci qu'on est quelques-uns à avoir dans ce pays, de ne pas être surveillé midi, matin et soir avec des portables, avec la carte du pass Navigo, aller partout. Au bout d'un moment, quelle société veut-on ? Est-on obligé de rajouter 12 millions d'euros pour 165 caméras dont personne n'a jamais prouvé que ce fût efficace ?

Nous voterons contre cette délibération. Je n'y étais pas pour rien ; mon groupe avait voté pour le budget de la préfecture, contrairement à l'opposition. Je vais le dire à Colombe BROSSEL, j'ai vu dans cette délibération un certain nombre de choses qui n'étaient pas dans les discussions qu'on avait. Si on m'avait dit : « On met des nouvelles caméras dans les nouveaux quartiers » comme je le disais au début, c'est logique, why not ? Cela ne me fait pas plaisir, mais bon. Mais là, on fait un peu trop et oser amener de façon si grossière la lutte contre la pollution à travers ce plan, c'est se foutre de la tête des écologistes, c'est la raison pour laquelle j'ai dit – et la presse l'a reprise – que j'émettais une réserve sur le vote que nous ferons au mois de décembre, sur le budget de la préfecture de police parce qu'il faut respecter les engagements, cela se fait entre alliés. Je vous remercie.

Laurent QUEINNEC : Cette délibération, on pourrait s'en réjouir, nous allons la voter. Elle est une reconnaissance – n'en déplaise à M. JULIEN – de l'efficacité de la vidéoprotection que nous soutenons dans cette instance depuis longtemps dans notre groupe. Outre de rassurer Mme JULIEN, elle permet d'identifier naturellement les délinquants, les terroristes, les criminels. Nous en avons eu de tristes exemples cette année 2015. C'est difficile de l'ignorer aujourd'hui. Bien sûr, sur l'aspect pollution, particule, peut-être que la haute définition sera insuffisante, j'en conviens. L'intérêt est vraiment la sécurité. Quand on voit que par exemple, le dramatique incendie de la rue Myrha, on a pu identifier un suspect grâce à la vidéoprotection, c'est curieux aujourd'hui de dire que cela ne sert à rien.

Pour autant, on pourrait se réjouir de cette délibération, on va la voter mais c'est vrai que ce n'est pas grand-chose, là-dessus, je suis d'accord avec M. JULIEN, il y a 14 caméras ajoutées, on passe de 76 à 90. J'ai envie de dire en cette rentrée scolaire, bien mais peut mieux faire.

Christian HONORE : Nous allons voter pour cette délibération, je vous rappelle qu'elle est en-deçà de ce qu'avait proposé le Préfet.

C'est un dispositif mis en place par M. SARKOZY dans le cadre des dispositifs 1 000 caméras à Paris. La vidéoprotection sert à protéger, mon collègue vient de parler de ce malheureux drame de la rue Myrha. Les caméras de vidéoprotection, telles que nous le concevons, ne sont pas pour s'immiscer dans la vie privée des gens, M. JULIEN, chacun fait ce qu'il veut.

Lorsque pendant des mois et des mois, j'ai demandé à ce que la vidéoprotection soit appliquée aux résidences de logements sociaux, on s'est moqué de moi. M. NEYRENEUF se rappelle des bons moments où l'on m'a vilipendé, on m'a dit que ce que je proposais était inepte. Puis, on s'est aperçu que de nombreuses personnes dans les logements sociaux le demandaient et que c'était utile. J'en veux pour preuve que quelques résidences, par exemple 130, rue des Poissonniers où enfin on se décide de mettre des caméras de vidéoprotection ; on les met dans les parkings – c'est bien – sauf que les personnes nous appellent, avec M. BOURNAZEL, en disant : « Mais ce que nous aimerions, c'est que cela soit développé pour nous protéger ».

Il ne faut pas être timide ni faire de l'idéologie là-dessus. Nous avons besoin et je vous signale que vous passez sous silence un des textes qu'il y a dans la délibération et qui parle en effet de pollution mais qui parle aussi de lutte contre le terrorisme. Nous avons dit pendant des mois que vous nous aviez retoqué chaque vœu, que nous avons bataillé pour savoir le nombre de résidences dotées de vidéoprotection. C'est nécessaire, nous allons voter cette délibération et je reviendrai vers vous pour parler d'étendre le dispositif là où c'est nécessaire, chez les personnes les plus fragiles, là où elles auront le plus besoin de sécurité.

Gérald BRIANT : Encore une fois, on parle d'absolue nécessité de multiplier des caméras mais dans les faits, aucune preuve n'est faite. Pourtant, il y a toute l'industrie de la surveillance qui rapporte millions et millions et qui investit sur toute une série d'études et de fabrication d'études. Dans les faits, il n'y a pas de preuves qu'en multipliant les caméras, on arrive à empêcher et à mieux protéger parce que vous parlez de la vidéosurveillance, je

partage mais appelons-les par ce qu'elles sont, parlons de vidéo-élucidation, c'est-à-dire qui cherche mais pas qui protège.

On a parlé de l'exemple de la rue Myrha, elle n'a pas protégé les gens. La preuve, vu ce qui s'est passé. On peut toujours dire, la réalité fait que les caméras n'ont pas empêché le drame qui s'est passé. Entre parenthèses, sur les choix que l'on fait, parce qu'il y a de l'argent public, réfléchissez. M. HONORE disait : « Ne faisons pas d'idéologie là-dessus », regardons les faits tels qu'ils sont. Aujourd'hui par exemple, pendant les quatre heures où le mec s'est baladé, s'il y avait peut-être eu plus de surveillance, plus de fonctionnaires, peut-être qu'il aurait été appréhendé parce qu'il avait des comportements sains. A qui la faute ? Parce qu'on a fait le choix aussi de déshabiller cet Arrondissement sur cela.

A un moment, n'extrapolons pas et parlons de faits. Aujourd'hui malheureusement, la vidéosurveillance ou vidéo-élucidation – je vais peut-être appeler comme cela au final, c'est plus pertinent – permet de capturer mais elle permet de les capturer après, une fois que le mal est fait. A un moment, il faut se dire les choses telles qu'elles sont. Une fois que le mal est fait, c'est bien beau mais ensuite malheureusement, on a ce problème. On le sait qu'aujourd'hui, ce n'est pas une solution parfaite parce que les exemples, il n'y a pas qu'à Paris où on voit les difficultés et les limites qu'a ce dispositif. Partout où elle est testée, au final, elle ne règle pas les problèmes de sécurité. A un moment, on peut dire : « Je vous mets une caméra » mais il y a des gens qui me racontaient qu'il y avait des caméras mais par exemple, leur vélo avait été braqué parce qu'au final, les gens font quoi ? Soit ils mettent une cagoule, puis on est coincé parce qu'il n'y a pas de solution qui va régler comme par magie et qui règlera tous les problèmes. Non, c'est une multiplicité. Il faut plus de passages, plus de fonctionnaires, c'est un ensemble de dispositifs mais arrêtons de penser et de faire croire aux gens de façon abusive qu'en multipliant les caméras, on va arriver à régler une situation. Non, on ne va pas régler la situation, on va dépenser de l'argent pour des résultats dont on ne sait pas parce qu'au final, on ne sait pas si vraiment, cet effort apporte ses fruits.

D'une certaine manière, cohérents au premier vote que nous avons fait, nous continuions à voter contre. Cela serait bien qu'une partie de la gauche se fasse un peu mieux en termes de respect, de liberté individuelle. Toute la gauche dans son ensemble s'en porterait un peu mieux.

Félix BEPPO : Sans idéologie aucune, je voudrais me féliciter de cette délibération parce que c'est la continuité de la politique municipale menée depuis 2001. Dans le 18^{ème}, on a un certain nombre de sujets qui préoccupent les habitants, qui sont dans les zones de sécurité prioritaire (ZSP). Nous avons de graves difficultés sur la gestion de l'espace public ; ici même, nous avons discuté de ces habitudes de vandalisation des stations vélib'. Je suis d'accord avec M. BRIANT pour dire que de temps en temps, il faudrait parler de vidéo-élucidation, il se trouve que dans le domaine des transports, que je connais particulièrement, la vidéoprotection permet d'élucider énormément de choses.

La discussion philosophique sur il faudrait les arrêter avant, effectivement M. BRIANT, c'est compliqué, mais en même temps, ce que vous dites ne vaut pas grand-chose en définitive. Il faut savoir élucider les choses et anticiper un certain nombre d'actions concrètes sur le terrain. Contrairement à ce que vous êtes en train de faire, c'est-à-dire d'opposer la vidéo à des agents

physiques, il ne s'agit pas de les opposer. C'est un outil donné aux forces de l'ordre, c'est un outil donné à la Ville d'une autre façon, notamment sur les questions de circulation. M. JULIEN jette cela aux orties. Les vidéos servent aussi, sur des plans de circulation, à apprécier les flux et apprécier la canalisation des questions de circulation, notamment les jours de pollution.

Je me félicite de cette délibération ; l'argument de la pollution n'était pas là pour convaincre les écologistes, on ne vous convaincra pas sur – je ne vais même pas dire les bienfaits – l'utilité que peut représenter la vidéoprotection.

Il faut qu'on fasse l'économie. M. PASCAL, vous arriviez à me convaincre lors du mandat dernier lorsqu'on parlait de ces sujets, plus vous prenez la parole sur ce sujet, moins, vous me convainquez. Il ne faut pas opposer les choses comme vous les opposez entre les agents physiques et la vidéoprotection, il faut voir concrètement ce que cela apporte dans la gestion des difficultés que traversent les habitants du 18^{ème}.

Pierre-Yves BOURNAZEL : La sécurité est une chaîne dans laquelle vous avez plusieurs maillons. S'il n'y a que la vidéoprotection, ce n'est pas ce qu'il y a de plus utile mais c'est un maillon parmi d'autres. Beaucoup ont donné des exemples sur la lutte contre la délinquance, l'identification de délinquants, de criminels et même de terroristes. Rien que pour cela, je suis favorable parce que c'est un maillon indispensable sur la chaîne de sécurité. Il faut le faire de manière pragmatique, avec du bon sens ; il ne faut pas mettre des caméras partout, là où elles ne sont pas utiles, mais là où cela peut être nécessaire. On sait très bien quand on rencontre les acteurs des forces de l'ordre, ils nous disent que cela facilite leur travail. C'est vrai que cela doit aller avec d'autres maillons.

Il y a le travail de la police nationale, il peut y avoir – c'est un débat que nous avons, nous n'allons pas rentrer là-dedans, on est favorable à une police municipale, c'est un autre maillon – il y a les travaux d'intérêt général et il y a la vidéoprotection qui est un élément d'élucidation et ce n'est pas rien, M. BRIANT, d'élucider et de repérer. C'est un élément aussi de lutte contre la récidive parce que vous dites : « Cela n'a pas empêché de faire » mais on l'a repéré. Si on ne l'avait pas repéré, où serait-il ? Aurait-il recommencé ?

Soyons très pragmatiques, pleins de bon sens, utilisons l'outil pour ce qu'il est, ne donnons pas l'impression que c'est formidable et que cela va tout régler mais cela peut aider, cela contribue, cela l'a déjà démontré et ce n'est pas mal.

Eric LEJOINDRE : L'idée de cette délibération n'était pas de reprendre cet éternel débat qu'on a eu longuement à plusieurs reprises sur la vidéoprotection. En même temps, je me voyais mal appliquer avec rigueur le règlement intérieur et limiter par trop le temps de parole mais il est tard, il nous reste à peine une heure pour finir l'ensemble des délibérations et les nombreuses questions et vœux que nous avons à évoquer. Il va falloir que chacun accélère un peu.

Un mot pour répondre à nouveau à M. HONORE, nous parlons ici de vidéoprotection sur l'espace public. Les halls d'immeuble sont des espaces privés des bailleurs, en l'occurrence que nous discutons ici de la façon dont on gère l'espace public est la moindre des choses que les locataires et les bailleurs discutent de la façon dont ils gèrent leur espace privé me paraît tout aussi logique.

C'est sûr que la vidéoprotection est un outil supplémentaire, mais je préfère la vidéoprotection telle qu'elle est aujourd'hui, agrandie avec la délibération que nous votons, quand la politique du Gouvernement est d'augmenter le nombre de postes de policiers. La vidéoprotection qui avait été discutée – non pas directement par Nicolas SARKOZY, mais par Bertrand DELANOË, le Maire de Paris et le préfet de police, c'est Mme EL KHOMRI qui menait cette discussion – avait certes son sens, elle en avait moins quand Nicolas SARKOZY – c'était sa responsabilité – réduisait drastiquement les moyens humains de la police dans le 18^{ème}. A ce jour, même si on est loin d'être revenu au niveau auquel on devrait être mais c'est long de recruter des policiers, peut-être faudrait-il que les efforts soient plus rapides encore mais au moins, on mène les deux choses en même temps. S'il n'y a personne derrière la caméra, cela ne sert pas à grand-chose de filmer, sur l'espace public et non pas sur les espaces privés.

Moi qui ai eu l'occasion de discuter assez longuement avec le commissaire BOUARD, je peux témoigner, non seulement de l'utilité en matière d'élucidation et c'est très important, mais aussi, de la plus grande réactivité quand les faits sont commis. J'ai en tête un exemple lié à la caméra près du métro Barbès, qui a permis – parce que le commissaire BOUARD était derrière sa caméra à ce moment – d'envoyer immédiatement sur place des effectifs qui ont pu interpellé les personnes qui commettaient des actes de vente de drogue.

Exemple n'est pas raison et chaque chose doit être mesurée, mais en tout état de cause, c'est un outil plébiscité par les professionnels des questions de maintien de l'ordre, c'est un outil plébiscité par ceux qui ont à connaître et à travailler sur l'ensemble des éléments ayant trait à la lutte contre la délinquance. J'ai tendance à leur faire confiance, il s'agit quand même d'une police républicaine, comme la préfecture de police est républicaine. On a avec eux un dialogue respectueux de nos compétences mais respectueux de ce que peuvent penser ces professionnels, même si nous avons ensuite à mettre tout cela dans le contexte.

Daniel VAILLANT : Il y a un autre exemple où cela a contribué à l'élucidation, à la protection de la synagogue de la rue Doudeauville. Quand il y a eu les manifestations de juillet 2014, heureusement qu'il y avait un certain nombre de caméras qui ont montré que des manifestants violents voulaient s'en prendre à la synagogue de la rue Doudeauville. Ces caméras ont contribué à la protection, donc à la prévention. En matière de prévention, je connais un peu ces sujets, vous ne pouvez pas quantifier quand un fait n'est pas commis parce qu'il y a une caméra, parce que des policiers sont intervenus, cela ne rentre pas dans les statistiques.

Je ne veux pas qu'on vilipende la prévention, la protection en amont parce qu'elle permet d'éviter la commission de faits. C'est aussi cela, protéger la liberté et la sécurité de nos concitoyens, les caméras y contribuent en même temps que la police, en même temps que le renseignement. Il faudra sortir de ce débat idéologique un peu dépassé.

Sarah PROUST : C'est un débat sur lequel on peut avoir un avis mesuré parce que ni la délibération ni ceux qui la soutiennent ne considèrent que le système PVPP règle tous les problèmes comme il ne règle aucun problème. On peut être un peu plus mesuré, ne serait-ce qu'en considérant que ces caméras permettent trois choses : l'envoi d'effectifs parce que, pour avoir eu la chance d'assister au travail des agents devant les caméras, ils s'en servent aussi comme un outil de mobilisation, de mobilité de leurs équipes, les enquêtes mais – c'est pour cela que c'est important de les mettre dans des nouveaux quartiers – d'assurer un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire, sur l'ensemble du 18^{ème}.

Beaucoup de nos concitoyens nous demandent à avoir des caméras, c'est pour cela qu'être mesuré, c'est important, c'est-à-dire ne pas en mettre partout est une chose, répondre parfois à la demande d'un certain nombre de nos concitoyens peut être intéressant.

Je ne suis pas spécialiste des finances publiques mais quand on met la question des effectifs contre la question des caméras, l'un est un budget d'investissement et l'autre de fonctionnement, que de toute façon, la fongibilité n'existe pas. Quand bien même les 12 millions d'euros que vous évoquez les uns les autres ne seraient pas utilisés aux caméras, que ce ne serait pas utilisé en fonctionnement pour l'embauche de fonctionnaires ou des effectifs supplémentaires qui arrivent, qui sont demandés à de nombreuses reprises et sont des fonctionnaires plus nombreux dans l'Arrondissement, l'utilité des caméras serait totalement inefficace.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.273/SG.61 à la majorité soit 35 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 8 voix contre dont 4 pouvoirs (EELV/PC-FDG)

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION : 18.2015.274: Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.

Douchka MARKOVIC : Le 16 mars dernier, je vous avais présenté le plan de prévention du bruit dans l'environnement, il a été approuvé par vous tous. Aujourd'hui, je vous présente la suite, sachant qu'il était question de faire une consultation publique, notamment dans les arrondissements. Il y avait aussi la possibilité de participer sur internet, il y a eu trois réunions publiques organisées. Cela a permis à 168 personnes de participer à cette consultation, 144 ont répondu via le formulaire internet et 24 personnes ont laissé une observation directement sur les registres en mairie d'arrondissement.

Le plan initial de prévention du bruit dans l'environnement a été enrichi de ces amendements. Il y a surtout plusieurs points relevés par les citoyens, c'est la difficulté liée aux bruits des deux roues motorisées, également au bruit des engins de collecte et de nettoyage, les sirènes de véhicules d'urgence et aussi les klaxons.

Les citoyens ont plébiscité des solutions avec notamment :

- plus de créations de zone 30, avec une limitation de vitesse dans des aménagements localisés ;
- une recherche sur des véhicules moins bruyants ;
- proposition de poser d'enrobé phonique ;
- un traitement au niveau du boulevard périphérique.

De tous ces amendements, il a été retenu par une constitution d'un comité de suivi :

- la sensibilisation des agents sur le comportement adéquat pour réduire les émissions sonores des véhicules, notamment en termes de formation à la conduite ;
- un lancement d'études d'opportunité, de faisabilité, portant sur des dispositifs de couverture partielle et légère du périphérique, notamment l'installation de panneaux solaires, d'une canopée solaire ;
- un renforcement du contrôle de l'usage des klaxons avec plus de sanctions.

Avec les modifications précédemment évoquées, le nombre d'actions inscrites dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement qui vous est soumis aujourd'hui passe de 34 à 39, permettant ainsi de prendre en compte les amendements et les vœux votés par votre assemblée en mars 2015, ainsi que les attentes exprimées par les Parisiens dans le cadre de la mise à disposition du projet au public.

Aussi, je vous propose d'approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020. Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Dominique DEMANGEL : L'ensemble de ces éléments de prévention du bruit feront partie du plan de santé environnemental, un des objectifs principaux de la politique de santé de la Ville pour l'année 2015-2016.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.274/DEVE.123 à l'unanimité

ESPACE VERT

DELIBERATION : 18.2015.275: Square Suzanne Buisson (18e) - Restructuration et extension des locaux sociaux - Autorisations d'urbanisme

Loïc LORENZINI : M. DURAND est souffrant, suite à une chute en vélo pour éviter des piétons. Il est pour l'instant dans l'incapacité de se déplacer.

La présente délibération vise à pouvoir déposer un permis de construire, en vue de la restructuration de l'extension des locaux sociaux situés dans le square Suzanne-Buisson au 9, rue Simon-Dereure, Paris 18^{ème}.

Le programme de cette opération consiste à :

- moderniser et mettre aux normes les espaces existants, destinés à recevoir trois bureaux ;
- rénover les toilettes publiques et le local de stockage attenant ;
- aménager des locaux sociaux pour huit hommes et deux femmes après extension de la surface avec la clôture de l'actuel préau.

Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des personnes travaillant dans ce square. Le coût total estimé est de 280 000 €. Ces travaux vont permettre de rassembler sur un même lieu ces locaux et ainsi, diminuer le temps de trajet des agents répartis aujourd'hui dans des locaux éloignés, de permettre leur présence plus accrue sur le site et de mieux accueillir les usagers.

Je vous demande de voter pour cette délibération.

Carine ROLLAND : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je souligne juste que la centralité des locaux est importante pour l'efficacité des équipes, c'est une très bonne chose.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.275/DPA.61 à l'unanimité

GESTION DES DECHETS

DELIBERATION : 18.2015.276: Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE.

Gilles MENEDE : Cette première délibération concerne le programme local de prévention des déchets. Dans le cadre de sa politique 3R de réduction, de réemploi et de recyclage, la Mairie de Paris soutient le réemploi des objets. L'objectif de la municipalité est de mailler l'ensemble du territoire d'équipements de proximité relatifs à la collecte, au réemploi, au recyclage des déchets occasionnels, en créant ces nouveaux équipements de proximité, la recyclerie.

On a des exemples ici et c'est de cela que je vous parlais dans le 18^{ème} et aussi des déchèteries fixes et mobiles, je vous en parlerais à la fin de cette délibération si vous le voulez.

A Paris, en 2015, nous avons huit recycleries en activité. Je vais m'intéresser à ce qui fait l'objet du 18^{ème} arrondissement, c'est-à-dire sur deux sites, l'interloque Paris nord 18^{ème}, ouverte en 2002 et l'interloque Paris centre ouverte l'année dernière et qui marche aussi très bien.

La délibération concerne les conventions financières et convention d'accueil en CVAE, centre d'apport volontaire. Pour chaque recyclerie sollicitant un soutien financier, une convention financière d'une durée d'un an formalise les engagements respectifs de ces associations, gestionnaires des recycleries. Ces conventions prévoient que ces structures poursuivent leur ancrage sur le territoire en développant la sensibilisation des Parisiens sur la réduction des déchets et le réemploi. Elle propose aussi de développer quelques partenariats extérieurs afin d'augmenter la valorisation des dons et de réduire les quantités de déchets ultimes.

Deuxième volet après les conventions financières, l'accès gratuit au CVAE. Pour chaque recyclerie sollicitant cet accès gratuit au CVAE, une convention a formalisé les modalités d'apport de déchets par ces associations dans ces équipements ainsi que la traçabilité des déchets apportés et traités. L'idée est de permettre, une fois que tout est recyclé et réemployé, on a encore 15 % de déchets ultimes dans les recycleries qu'elles ont en charge de limiter. D'où l'idée de les emmener dans les CVAE qui permettent une valorisation de ces déchets ultimes, grâce à leur filière de valorisation.

Donner l'accès à ces CVAE, c'est à l'ensemble des structures qui font l'objet de la délibération, pas seulement celles du 18^{ème}, cela représente un soutien en nature estimé à environ 31 000 €.

Concrètement, sur les recycleries qui concernent le 18^{ème}, on va avoir la recyclerie du 20^{ème} Emmaüs Coup de main, qui nous concerne dans le sens où le fonctionnement du projet de cette recyclerie est fondé sur le recrutement de personnes en grande difficulté, via un atelier chantier d'insertion qui a trois sites dans le 18^{ème}, près de la porte de La Chapelle, un site dédié au stockage et à la réparation. Comme ce site est localisé porte de La Chapelle, il demande naturellement l'accès au CVAE de la porte de La Chapelle.

C'est le premier exemple sur cette délibération qui concerne le 18^{ème}. Le deuxième est l'interloque, vous la connaissez tous, elle a collecté 335 tonnes de matériaux en 2014, le taux de réemploi et de recyclage est d'environ 92 %, le reste est ensuite des déchets ultimes qui vont au CVAE de la porte de La Chapelle.

Il s'agit de voter par cette délibération les conventions financières pour l'interloque, Paris 18^{ème} et Paris centre et une convention d'accès au CVAE pour l'interloque et pour l'association Emmaüs Coup de main, simplement l'accès au CVAE qui nous concerne.

Je vais me permettre, avant d'entamer l'autre délibération, de vous informer de la mise en place des Eco-Points Mobiles au courant du mois de septembre. Ils sont actuellement en expérimentation dans le 18^{ème}, il s'agit de nouvelles déchèteries mobiles en quelque sorte pour des points d'apport volontaire des habitants.

Cela consiste en des remorques dans la Ville de Paris, disposées à certains endroits dans l'Arrondissement une matinée, où chacun peut apporter ses petits encombrants. Le déploiement a lieu au cours du mois de septembre, on a trois sites dans le 18^{ème} : face au 122, boulevard de Clichy, face au passage Saint-Jules vers les rues Belliard et Leibniz et au 17-19, rue Francoeur. Le service communication de la Mairie du 18^{ème} communiquera prochainement à ce sujet. C'est un élément supplémentaire pour la collecte.

Deuxième chose, avec Mme ROLLAND et M. BADINA SERPETTE, nous sommes en train de mettre en place un village de recyclage pendant la fête des Vendanges de Montmartre qui a comme thématique « Montmartre fête la planète ». Lors de cette fête des Vendanges sur la butte Montmartre, nous aurons diverses associations et les services de la DPE qui auront des stands concernant le tri sélectif, la réduction des déchets, le compostage et la pollution de l'eau, également Carton Plein qui se joindra à notre événement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.276/DPE.58 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.277: Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Gilles MENEDE : La deuxième délibération concerne plus spécifiquement le programme local de prévention des déchets sur son volet réduction du tonnage des déchets ménagers. Il s'agit d'un appel à projets associatifs pour faire émerger de nouveaux projets expérimentaux et innovants, relatifs à la prévention des déchets dans le cadre du gaspillage alimentaire.

L'appel à projets a été lancé en janvier 2015, le jury de l'appel à projets s'est réuni le 22 mai 2015. Il s'est prononcé pour soutenir financièrement onze associations parmi 36 au départ et parmi lesquelles, je vais vous parler de deux qui nous intéressent particulièrement dans le 18^{ème} : l'association Zero Waste France, basée dans le 18^{ème}, boulevard Barbès, qui propose de créer un kit informatif à destination des organisateurs d'évènement pour leur permettre de réduire leur production de déchets. Ce kit évènementiel zéro déchet et zéro gaspillage sera constitué d'un état des lieux, d'un livret d'actions, d'une série de questions réponses et de modèles de support de communication sur des sites et aussi, d'un espace web ouvert à tous. Le kit sera disponible en ligne gratuitement, la subvention à l'association Zero Waste France sera d'un montant de 7 500 €.

Pour terminer, l'association ARZAPAR qui doit sensibiliser les commerçants, les clients de marché alimentaire, à la lutte contre le gaspillage et à la consommation responsable, en les interrogeant de manière ludique sur leur pratique autour de cette thématique. Je vous en parle parce que les interviews ludiques proposées se dérouleront sur deux jours, sur huit marchés alimentaires parisiens dans les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. L'association ARZAPAR touchera 8 k€ de subvention si vous le votez. L'ensemble des soutiens financiers de cette délibération s'élèvera à 71 250 € : 8 k€ pour ARZAPAR et 7 500 € pour le reste.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces deux délibérations.

Dominique DEMANGEL : Nous pensons que dans cette société de surconsommation, d'obsolescence programmée et de raréfaction des ressources, tout ce qui concerne la récupération, la réparation et le réemploi sont des axes majeurs que nous devons essayer de favoriser, maintenir et développer. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces bonnes nouvelles que M. MENEDE nous donne et nous espérons que le 18^{ème} sera pionnier dans toutes ces démarches.

Frédéric BADINA SERPETTE : Etats généraux de l'économie circulaire, ils ont commencé aujourd'hui à l'initiative d'Antoinette GUHL. La Maire de Paris l'a introduit, pour aller de ce que Mme MARKOVIC disait et pour rebondir sur ce que disait Mme DEMANGEL. Une première mesure a été lancée dans le cadre de ces états généraux qui vise à une expérimentation de la collecte des biodéchets. C'est un sujet où nous serions amenés à travailler ensemble avec Mme DEMANGEL et M. MENEDE dans les mois à venir. A partir

de mercredi, un certain nombre de propositions seront mises sur la table. Nous aurons l'occasion de revenir vers le Conseil d'ici ces quelques mois pour voir avec vous comment nous allons développer les 65 propositions qui seront mises sur la table par la Maire et Antoinette GUHL.

Eric LEJOINDRE : On va passer au vote des délibérations, il est 10h20, théoriquement, nous sommes supposés terminer ce conseil à 11h ; il reste quelques nombreuses et essentielles délibérations à étudier et de très nombreux vœux par la suite. On va tirer un peu au-delà mais non pas excessivement. L'ensemble des délibérations sont essentielles mais il y a un moment où l'on ne va pas pouvoir tenir ou on ne pourra pas étudier les vœux, ce qui serait dommage.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.277/DPE.72 à l'unanimité

ACCESSIBILITE

DELIBERATION : 18.2015.278: ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

Catherine BELEM : Cette délibération concerne les ERP que sont les équipements recevant du public et les IOP, installations ouvertes au public.

Il s'agit des demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmés pour trois périodes triennales, ainsi que l'autorisation de dépôt à la préfecture de police. Le dispositif d'ADAPT permet de fixer un calendrier précis de mise en accessibilité, en programmant les travaux sur une à trois périodes d'une durée de un à trois ans chacune, soit neuf ans pour les patrimoines les plus complexes. La programmation des travaux suivra une approche de territoire traitant à la fois les installations et établissements ouverts au public, bâtiments, espaces verts, mais également l'espace public dans une logique de continuité de la chaîne de déplacement.

L'accessibilité pour tous est une attente de longue date des personnes en situation de handicap, ainsi que des associations. La Ville de Paris montre son engagement, même si le calendrier est très contraint. Il est proposé de déposer les ADAPT des équipements et installations de la Ville de Paris et du département de Paris fin septembre 2015.

Je remercie à cette occasion les services qui sont très mobilisés afin que nous puissions tenir ces délais. Je demande à ce Conseil d'approuver le principe de la constitution d'agendas d'accessibilité programmés, courant sur trois périodes de trois ans et d'autoriser Mme la Maire de Paris à déposer à la préfecture de police les demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmés relatifs à des équipements recevant du public et des équipements ouverts, des installations ouvertes au public, relevant du budget municipal.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.278/DPA.82 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2015.279: Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

Félix BEPPO : La première délibération porte sur le lancement d'un appel d'offres pour des marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance des sols sur le domaine public parisien. Lors d'opérations de travaux de bâtiments ou d'infrastructures, il est nécessaire de s'interroger sur les caractéristiques des sols. Il faut mener des études, cette délibération vous propose de lancer un appel d'offres du marché à bons de commande.

Deux lots géographiques, le nord et le sud :

- nord : un montant minimum de 1,25 millions d'euros, montant maximum de 5 millions ;
- sud : un montant minimum de 650 000 €, montant maximum de 2,6 millions d'euros.

Je vous demande d'approuver cette délibération et d'autoriser Mme la Maire à signer les marchés et toutes les pièces concernant cette affaire.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.279/DFA.90 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.280: Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

Félix BEPPO : La deuxième délibération porte sur le renouvellement des marchés pour les travaux d'enrobés bitumineux, 80 % des chaussées parisiennes sont revêtues de cet enrobé d'alliant bitumineux. L'ensemble du réseau viaire et d'une manière générale 250 000 m² par an sont renouvelés. Il s'agit ni plus ni moins, avec cette délibération, de passer un marché à bons de commande pour une durée de deux ans, d'un montant minimum de marché de 3 millions et un montant maximum de 12 millions d'euros.

Je vous demande d'autoriser Mme la Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.280/DVD.201 à l'unanimité

HABITAT - LOGEMENT

Michel NEYRENEUF : Je renouvelle rapidement mon cri de faire que peut-être de temps en temps, on pourrait inverser l'urbanisme et le logement qui fait toujours la voiture-balai. On pourrait organiser un tour qui fait que ce n'est pas toujours la DU et la DLH à la fin.

Trois délibérations très techniques sur lesquelles je ne vais pas revenir très longtemps. Ce sont des avenants à des baux emphytéotiques pour la RIVP sur la location de l'immeuble du 78, rue Labat et du 61, rue Doudeauville ; des immeubles ayant été préemptés et transformés en logement social.

Deux délibérations importantes, le 36, Myrha, elle vient en contradiction avec ce qu'on a voté tout à l'heure concernant la DASES puisque le 36, rue Myrha, l'immeuble va être loué à la SIEMP, le but de cette préemption était d'en faire un équipement petite enfance avec du logement.

Il est question de faire une maison des assistantes maternelles et du logement. C'est vrai que si on peut éviter que dans la rue Myrha, qui a connu depuis des années énormément de travaux, on accélérerait les travaux pour éviter d'avoir du logement intercalaire en attendant que les logements soient construits, ce serait une bonne chose.

L'autre projet important qui vous est proposé pour une valeur à peu près de 13 millions d'euros, c'est la réalisation par la SIEMP sur la parcelle du 40-44, rue Marx-Dormoy, d'un programme de 44 logements sociaux. Je tiens à signaler que ces immeubles qui étaient insalubres, la réaction des habitants et des associations et notamment le Comité actions logement du 18^{ème} (CAL), a été telle que l'ancien marchand de biens a été poursuivi et mis en examen. Les choses se passent maintenant au niveau de la justice. C'était un îlot que nous avons essayé de rattraper par l'intermédiaire de l'OPAH Chapelle. Finalement, on s'est rendu compte que l'on avait affaire à un escroc. Maintenant, tout le monde est relogé et on va pouvoir faire ce programme de construction.

Un dernier point, la réhabilitation Plan climat par Habitat Social Français de ses immeubles du 4-6, rue Laghouat.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de ces délibérations importantes. On va essayer de remonter tout dans le Conseil d'arrondissement, ce qui ne règlera pas le problème de la date à laquelle on les obtient par ailleurs. Au moins, on pourra en débattre plutôt dans le Conseil, ce qui permettra à tout le monde d'être plus concentré.

Loïc LORENZINI : Pour expliquer notre vote, puisque nous n'y prendrons pas part car nous n'avons pas eu les moyens techniques pour étudier sereinement ces délibérations. Comme l'a dit M. NEYRENEUF, vu l'importance et l'intérêt de ces délibérations, nous préférons ne pas prendre part au vote parce que certes, il est important de construire des logements, des logements sociaux, il y en a besoin mais pas n'importe comment, pas à n'importe quelle condition. Comme je vous le dis, on n'a pas eu toute la précision pour pouvoir en juger.

Nous ne prendrons pas part au vote pour ces délibérations, sauf sur la 70, concernant la réalisation d'un programme de réhabilitation au Plan climat énergie. Nous ne prenons pas part au vote non plus pour la prochaine délibération sur la 72.

Eric LEJOINDRE : Il y a des projets qui arrivent et qu'on suit depuis un certain temps, certains depuis un très grand temps qui ont déjà fait l'objet de multiples débats et qui arrivent ensuite au vote. Chacun est libre de ses votes.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil, il reste qu'il était extrêmement dense, mais en même temps, les sujets qu'on a traités, au-delà de leur grande diversité, exigeaient qu'on puisse prendre le temps d'un débat un peu long. En même temps, l'actualité du 18^{ème} est ce qu'elle est, on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas.

DELIBERATION : 18.2015.281: Location de l'immeuble 78, rue Labat / 14, rue Bachelet (18e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.281/DLH.167 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.282: Location de l'immeuble 61, rue Doudeauville (18e) à la RIVP - avenant à bail emphytéotique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.282/DLH.168 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.283: Location de l'immeuble 36, rue Myrha (18e) à la SIEMP- bail emphytéotique

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.283/DLH.174 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.284: Réalisation 4-6 rue Laghouat (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.284/DLH.189 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.285 : Renouvellement des garanties par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.285/DLH.235 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.286: Réalisation 40-44, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de 44 logements sociaux (10 PLA-I, 18 PLUS et 16 PLS) par la SIEMP.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.286/DLH.244 à l'unanimité et 17 voix ne participants pas au vote dont 5 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil, il reste qu'il était extrêmement dense, mais en même temps, les sujets qu'on a traités, au-delà de leur grande diversité, exigeaient qu'on puisse prendre le temps d'un débat un peu long. En même temps, l'actualité du 18^{ème} est ce qu'elle est, on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas.

**QUESTION ORALE AU MAIRE DU
18^{ÈME} ARRONDISSEMENT**

Eric LEJOINDRE : Il nous reste des vœux et des questions orales à débattre, on va commencer par les deux questions orales. Je rappelle le fonctionnement des questions orales, la personne qui l'a posée le présente, moi-même ou un adjoint que j'aurai désigné y répond et éventuellement, la personne qui l'a posée peut réagir à la réponse et on passe à la suivante.

73. Question orale du groupe PCF-FDG à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris concernant l'avenir des « Dames pipi » de la butte Montmartre

Gérald BRIANT : C'est un dossier assez connu dans l'Arrondissement. Onze salariés se retrouvent sans emploi du fait d'un marché public passé avec une société néerlandaise qui a refusé de les reprendre. Une procédure judiciaire est en cours, on aura une délibération pour le 29 septembre.

Les salariés sont les victimes dans cette affaire parce que la Ville de Paris a passé un marché public et en l'occurrence, les garanties n'ont pas l'air d'être assez suffisantes pour qu'il puisse y avoir la prolongation de l'emploi. Manifestement, on a aussi une entreprise qui n'a que peu d'intérêt pour la question sociale. C'est souvent comme cela qu'elles remportent les marchés publics, elles font des économies et elles le font sur les droits des salariés parce que prendre des personnes après 30 ans de cotisation coûte plus cher que des jeunes qui débutent.

La question est simple, il y a eu des mobilisations, manifestations, il va y avoir le rendu du jugement. Que compte faire la Mairie de Paris pour essayer de faire respecter le droit de ces salariés qui, d'une certaine manière, sont les floués de l'affaire ? Dans le cas où la décision de justice ne serait pas favorable, que vont devenir ces personnes ?

Félix BEPPO : Je prends la parole au titre de la voirie puisque le marché dont il est question est passé ici-même dans une délibération en 2014 par la direction de la voirie qui gère ce dossier.

Je commence par remercier le groupe PC front de gauche de poser cette question parce que cela nous permet de manifester notre solidarité à ces personnels qui concourent à la propreté de Paris depuis 30 ans.

L'appel d'offres lancé a vu la perte du marché par l'ancienne société qui s'appelait STEM, le nouveau prestataire 2theloo, société néerlandaise, conteste la reprise des personnels, prétextant que les missions qu'elle souhaite donner désormais à ses personnels ne correspondent plus à ce que faisaient ces fameuses dames pipi auparavant.

La Ville de Paris conteste ce point de vue mais le marché est signé. Dans un premier temps, ce sont les Prudhommes qui doivent s'exprimer sur le sujet, c'est ce qui va être fait le 29 septembre. Le marché a débuté au 1^{er} juillet 2015 de cette année. C'est aujourd'hui un dossier sur lequel le personnel s'est évidemment manifesté. La Ville de Paris suit depuis le début cette affaire et fait tout pour approcher les points de vue, à la fois par rapport au nouveau prestataire et sur le personnel, ces onze salariés qui ont des droits. Il s'agit de faire reconnaître ces droits par cette nouvelle société. On ne désespère pas que le jugement soit positif. Cela ne nous empêchera pas de prendre toutes nos responsabilités et qui seront les nôtres face aux difficultés que rencontreront ces personnels.

Attendons le 29 septembre ; la Ville de Paris continue à être au contact à la fois de la société, pour leur faire entendre raison sur un certain nombre de points et dans le jugement pour savoir comment peut-on accompagner ces gens si la décision devait être négative pour ces personnels.

Gérald BRIANT : Ce sera intéressant de faire un bilan et un point d'information pour chaque Conseil d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Dans les questions orales, il n'y a pas de débat, on répond parce que sinon, on ne va jamais s'en sortir.

74. Question orale du groupe LR – CI à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris relative à l'aménagement du stade Championnet

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais vous parler de l'avenir du stade Championnet. Avec les habitants qui sont là, les riverains, nous souhaitons la préservation du stade Championnet, de l'équipement sportif, des espaces verts auxquels légitimement, les habitants et riverains sont attachés, quelle que soit leur génération. C'est un lieu idéal pour faire du sport, pour s'y poser, se reposer, pour lire, un moment de respiration dans des vies bien chargées. Le projet qui a d'abord été soumis ici en Conseil d'arrondissement l'a été de manière assez cavalière de la part de la Ville de Paris, assez contraire au respect de tous les

élus que nous sommes, puis au Conseil de Paris quinze jours plus tard où chacun a pu regarder de près ce projet.

Les uns et les autres ont pu remarquer la dangerosité de ce projet pour l'avenir du stade Championnet. Cela, grâce à la vigilance, au travail des riverains qui se sont battus pour leur qualité de vie. Le projet présenté au Conseil de Paris était inacceptable. Je l'ai dit en prenant la parole au dernier Conseil de Paris, demandant en vain dans l'intérêt général, le retrait de la délibération, puis contraint de voter contre avec les groupes UDI-modem et le groupe les verts.

Face à cela, notre demande est simple. Il est légitime de classer en zone urbaine verte le stade et l'ensemble du lieu, afin de le protéger aujourd'hui et demain, c'est-à-dire à long terme, de tout projet d'identification.

Cette décision me semble d'intérêt général et doit dépasser tous les clivages politiques. M. le Maire, pouvez-vous vous engager ici clairement à soutenir le classement du lieu en zone urbaine verte et ainsi renoncer au projet initial voté en Conseil de Paris ?

Eric LEJOINDRE : Je vais y répondre même si beaucoup connaissent déjà la réponse que je vais faire. Je ne reviens pas sur la genèse de ce projet, on a eu l'occasion d'en rediscuter beaucoup au cours d'une réunion publique mais je vais réitérer les engagements qui sont ceux que je prends. Premier engagement, je le peux dire aujourd'hui de façon peut-être encore plus nette que ce que j'avais déjà dit mais en même temps, un projet voté – mais même avant qu'il soit voté – pour être retravaillé, exige un certain nombre d'aller-retour avec diverses structures. J'ai l'habitude de ne prendre d'engagement que quand je sais pouvoir les tenir.

Je vais redire aussi que le projet initial qui avait été, non pas présenté parce qu'au fond, il n'avait pas été tel qu'il a été rattaché à une délibération, par ailleurs forte indispensable, qui lançait la procédure de DUP pour que la Ville se rende acquéreuse du bâtiment dans lequel pourra être construite la future piscine, que ce projet qui n'a pas été présenté a vocation à ne pas exister, donc caduc.

Pour construire ce type de projet urbain, il fallait discuter avec les habitants, avec nous sur l'ensemble des hypothèses. Je m'étais engagé à créer un groupe de travail avec les élus et les habitants sur à la fois la question toujours posée de la piscine, notamment dans sa dimension architecturale, sur son mode de fonctionnement et sur l'avenir du stade Championnet qui a vocation à rester un espace ouvert, de loisir, de détente, de sport et pour lequel, rien ne peut être imaginé si l'occupation du stade devait être rendue impossible pendant une période de temps assez longue.

Ce travail doit être engagé avec la Municipalité, avec les Conseils du quartier, avec les collectifs qui existent et qui pourront – comme je m'y étais engagé – travailler et rendre compte de ce travail lors d'une réunion publique qui pourra aller assez vite.

En même temps, on a un peu de temps parce que les délibérations qu'on vote lancent des processus relativement longs. Malheureusement, il y a plusieurs années, avant que l'on passe d'une délibération ou du lancement d'une DUP avec une enquête publique à laquelle, j'imagine, les uns et les autres vont largement participer, on a encore beaucoup de temps pour revoir l'ensemble de ce projet.

En tout état de cause, je considère que le projet, tel qu'il a été pensé par d'autres que nous, n'a pas vocation à voir le jour et que ce qui a vocation à voir le jour est un débat, une discussion, un groupe de travail et, ensuite, des décisions prises avec nous, en prenant nos responsabilités, mais aussi avec les habitants qui sont nombreux à s'être manifestés et c'est très bien comme cela.

Voilà la réponse que je voulais vous faire, si jamais vous voulez reprendre la parole, sinon on passera au vœu suivant.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais ajouter deux choses, il y a eu un projet voté en Conseil de Paris, nous ne l'avons pas voté avec les verts et avec le groupe UDI-modem mais juridiquement, il peut s'appliquer.

Ce projet doit être revu et remplacé ; seul le classement en zone urbaine verte protégera à moyen et long terme le lieu. J'aurais voulu entendre dans votre bouche votre engagement dans l'intérêt général de ce lieu. Puisque nous n'avons pas la réponse, sauf si vous la faites juste après moi, nous déposerons un vœu en Conseil de Paris pour demander à la Maire de Paris le classement en zone urbaine verte du stade Championnet.

Eric LEJOINDRE : Je pense avoir été assez clair dans ma réponse, il y a beaucoup de façon de protéger des espaces, je ne reviendrais pas sur tout ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire, que le périmètre de modification du PLU, sur ce que l'on peut faire, sur ce que l'on ne peut pas faire. L'essentiel en la matière est que le terrain, dans son entièreté, appartient à la Ville de Paris et rien qu'à la Ville de Paris. Ce sont les décisions que nous prendrons et que nous aurons à assumer, qui feront évoluer ou pas l'avenir de ces parcelles. C'est notre responsabilité que de le faire, c'est une protection importante.

V Œ U X

DELIBERATION : 18.2015.287: Vœu des élus du 18^e à l'initiative du groupe EELV à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relatif à l'extension de la journée sans voiture pour l'édition 2016

Douchka MARKOVIC : A travers ce vœu, nous manifestons notre désir que la journée sans voiture soit étendue à l'ensemble de Paris et au-delà du périphérique pour 2016.

Les arrondissements périphériques comme le 18^{ème} sont d'autant plus concernés par les effets néfastes de la circulation routière, avec de grandes avenues traversant l'Arrondissement, le périphérique parisien et le boulevard des Maréchaux. La pollution atmosphérique et le bruit ont un impact important sur la santé de nos habitants. La journée sans voiture a une dimension pédagogique, démontrant que la Ville est plus sûre, plus salubre et plus sereine, sans

circulation motorisée excessive. C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons pouvoir y participer.

Mais à travers ce vœu, nous souhaitons aussi dénoncer le déséquilibre de traitement entre les arrondissements centraux et les arrondissements de la périphérie ou plus justement, comment les quartiers les plus favorisés et leur population font l'objet d'une attention plus forte de la part de la mairie centrale. Ce sont ces quartiers qui vont bénéficier en premier d'une zone à basse émission dans quelques années, ce sont ces quartiers qui bénéficient de la journée sans voiture le 27 septembre. Nous, nous serons concernés plus tard, dans un second temps, voire jamais.

Ici même, le 15 juin 2015, nous déposons un vœu pour dénoncer l'implantation de panneaux publicitaires, principalement dans les quartiers périphériques Politique de la Ville et aux portes de Paris, plutôt que dans les arrondissements centraux et moins populaires ou encore, plus flagrant, la grande inégalité d'implantation des logements sociaux sur le territoire parisien. Il y a une inégalité des Parisiens, non seulement en termes d'exposition aux polluants mais aussi sur les réponses politiques. Notre Ville reste, à cet égard, profondément inégalitaire. La réduction de cette inégalité doit nous guider dans nos actions.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement à ce vœu.

Félix BEPPO : Comme il est suggéré dans ce vœu, il faut d'abord se féliciter que, pour la première fois depuis que cette journée existe et pour les plus anciens en septembre 97, la première ville à avoir tenté la journée sans voiture est la ville de La Rochelle. Dès l'année suivante, plus de 2 700 villes européennes reprenaient cette initiative au travers des semaines de la mobilité.

Cette initiative nous permet de souligner la cohérence de nos politiques publiques en matière de déplacement et de déplacement durable puisque c'est la Ville de Paris, c'est la Région qui, en matière de transport, je ne ferai pas l'affront à M. DAVIAUD de reparler du pass Navigo dont on a beaucoup discuté sur une grande conquête que nous avons eue sur la politique des déplacements.

Je vous propose de voter le contre-vœu distribué pour que les choses soient définitivement claires et que ce soit toute la majorité municipale qui s'inscrive dans cette journée sans voiture qui, encore une fois, met en avant tous les efforts qui seront faits par la Ville de Paris et par la Région sur les questions et les problématiques de déplacement et de déplacement durable.

Les réponses sur le pourquoi des difficultés que nous avons eues à l'étendre sur l'ensemble de Paris, il faut les effectifs pour assurer notamment les barrières filtrants et c'est excessivement difficile à organiser, ce n'est pas propre à Paris. Sur l'ensemble des grandes villes, très peu joue le jeu de cette journée sans voiture parce que c'est compliqué à réaliser. Il vaut mieux accompagner une première expérience de Paris qui se concentre plutôt sur les arrondissements centraux de manière à, les années suivantes, regarder comment c'est possible de les étendre sur les arrondissements périphériques. Merci de voter le contre-vœu.

Eric LEJOINDRE : Ainsi amendé, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Non ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.287 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.288: Vœu des élus du 18^e à l'initiative du groupe EELV au comité de gestion de la Caisse des écoles relatif à l'introduction de menus végétariens dans la restauration scolaire

Douchka MARKOVIC : Le secteur agricole le plus destructeur est, sans contestation, l'élevage et la production animale sous toutes ses formes. Il utilise 70 % des terres agricoles, 26 % de la surface du sol de la planète, notamment avec la production de sojas et de maïs destinés aux animaux.

Si nous ne changeons pas nos modes de consommation et de production, il faudra doubler les surfaces cultivées, donc accroître massivement la déforestation, un des facteurs majeurs du changement climatique avec, comme autre conséquence, l'accélération de la destruction des écosystèmes et de la biodiversité.

Les milliers de tonnes de déchets produits par l'industrie de la viande ne sont plus absorbables par les terres agricoles.

L'élevage y contribue de façon directe par les rejets de lisiers et indirecte, par l'excès d'engrais apportés aux cultures de céréales destinées à nourrir le bétail. L'élevage industriel produit et rejette également des antibiotiques, des hormones, des produits chimiques, des engrais et des pesticides qui polluent nos ressources en eau et nos sols. 80 % des rejets d'ammoniac sont attribuables à l'élevage.

En 60 ans, 70 % du stock d'animaux marins ont été consommés avec notamment des grands poissons tels que le thon, l'espadon, la raie qui sont en voie de disparition en raison de la surpêche qui rejette aussi les cadavres d'espèces non désirées en mer. Les longs filets ratissent le fond des océans détruisant ainsi les coraux et la flore marine.

Il est temps de prendre conscience que les modes de consommation et production alimentaire actuels ne sont pas durables. Nous devons donc nous orienter vers des modèles moins énergivores, moins consommateurs de terre et d'eau, moins producteurs de gaz à effet de serre. Ils passeront par une réduction de la consommation des protéines animales au profit des protéines végétales. Cette alternative est possible et compatible avec notre santé.

Il est du devoir des municipalités autant que de l'Etat d'impulser les changements. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à voter pour ce vœu. Merci.

Dominique DEMANGEL : Comme on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, la Caisse des écoles du 18^{ème} s'est engagée depuis maintenant plusieurs années, notamment à

l'occasion du renouvellement de la DST, à la fois dans une politique de qualité mais également dans une politique qui prend en compte les objectifs du Plan de développement durable, notamment une politique d'approvisionnement, la politique de circuit court notamment pour les fruits et légumes. Une politique en ce qui concernait les poissons de pêche raisonnée, c'est-à-dire de pêche qui préserve la reproduction des espèces.

Par ailleurs, nous avons déjà, depuis le dernier contrat, mis en place un menu végétarien tous les quinze jours, toutes les deux semaines. Nous avons déployé avec le délégataire parce que c'est aussi un important travail d'explication et de communication à la fois vis-à-vis des familles et vis-à-vis des enfants mais aussi de recherche d'une diversité de produits, d'une diversité de menus car, en la matière, l'innovation doit se développer de manière importante. Nous avons constaté que, sur des périodes assez courtes, il y avait une reproduction assez rapide du même type de menus. Nous avons engagé une négociation avec le délégataire pour avoir une diversification de la qualité des menus végétariens et nous serons en mesure de pouvoir engager un dialogue avec le comité de gestion pour la mise en place d'un repas végétarien toutes les semaines comme le projet en a été voté par le Conseil de Paris en début juillet.

Je vous incite à voter ce vœu qui rentre parfaitement dans le cadre du Plan de développement durable qui a été arrêté pour 2015-2020 par la Ville.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit évidemment de faire en sorte que la Caisse des écoles dont c'est la responsabilité puisse évoquer l'ensemble de ces sujets. Est-ce que le vœu ainsi amendé appelle des interventions ? Non ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.288 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.289: Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam (ICI)

Pascal JULIEN : Au fond, le problème est simple. L'ICI Stephenson, la moitié de l'ICI, appelons-le ICI numéro 1, fonctionne bien. Tout le monde s'en félicite, y compris la Maire de Paris dans la réponse qu'elle m'a adressée à sa question écrite. Il fonctionne bien sur un modèle singulier qui est que, un premier étage de l'immeuble a été acheté en VEFA par une association culturelle. Il y a là un exemple extraordinaire, merveilleux de tolérance, de coexistence d'un espace culturel dans un espace culturel dans le strict respect, à la lettre, et dans l'esprit de la loi de 1905. A la lettre, c'est évident ; sans cela, il n'aurait pas été possible d'aboutir. Dans l'esprit, je tiens à rappeler, par exemple, que la confiscation des biens du clergé n'a jamais abouti jusqu'au bout pour l'église catholique. Très vite, les vainqueurs qui ont fait la loi de 1905 ont tendu la main ; ils ont tout de suite été tolérants à l'égard de l'église catholique. Si, d'ailleurs, il n'y avait pas eu cet esprit de tolérance, je ne suis pas sûr que l'église aurait fini par rallier la République, aurait fini par s'intégrer.

Je me permets cette comparaison, pourquoi ? Moi qui étais un des plus réticents, c'est moi qui, ici, avais présenté pour mon groupe les délibérations et j'avais commencé en disant : je suis le plus réticent des écolos à ce projet. J'avais dit pourquoi, puis j'avais finalement développé les arguments de mon groupe que je suis bien content d'avoir suivi parce qu'au vu

de ce qui s'est passé, je suis très favorable – le bilan, personne ne conteste – au projet de l'ICI numéro 2.

Le fond, c'est que la Maire de Paris, pour une raison tout à fait inconnue, a décidé de casser le modèle numéro 1 et elle est venue faire avaler : je vais tenir mes engagements ; il y aura une salle de prière privée rue Polonceau, puis on va faire le projet culturel rue Léon, là où est le centre de préfiguration sur lequel étaient prévus au passage des logements sociaux qui ne seront pas conçus.

Elle va nous vendre des choses comme cela : « moi, j'ai tenu ma promesse, il y a les deux ». Oui mais sauf qu'elle n'a pas compris que ce qui faisait la force éthique, la force des valeurs, c'était justement cette coexistence et je comprends que ce n'était pas facile à piger. J'ai réexpliqué mon itinéraire personnel. Mais c'est là et dans la période dans laquelle on est, cela est quand même extrêmement important. Pour une raison étrange, elle casse le modèle. C'est le fond du problème. Là-dessus, il y a tout un tas de questionnements que je ne développerais pas ici, d'ordre juridique, financier, politique etc., qui fait que ce n'est pas une évolution, j'allais dire évolution, sa rupture car en janvier 2015, par la voix de son premier adjoint, elle était encore favorable au projet. Il l'avait dit en inaugurant une exposition en janvier 2015. Souvenez-vous les événements. Au passage, elle n'a pas cru bon de passer une seule fois, elle a visité beaucoup de mosquées mais elle n'est jamais passée dans la salle de prière – qui n'est pas une mosquée – de l'ICI.

Il y a une rupture après janvier 2015 que personne ne comprend. Je croyais utile de rappeler le problème de fond, mais mon vœu ne tranche pas sur le fond. Après tout, pourquoi pas ? Peut-être qu'il y a des bons arguments pour renoncer au modèle de coexistence, tolérant, respectueux. Le débat mérite d'être posé après tout. On refait un plan B pour ICI. On vient de le voir pour le stade Championnet. Je souhaiterais qu'on en fasse un pour Bois Dormoy parce qu'une fois que la Maire de Paris m'explique comment on peut revenir sur les délibérations, sur les permis de construire affichés à l'heure où je vous parle, revenir sur les dessins de l'architecte Lion qui existe. On peut le faire parce que la Maire le veut mais que personne d'autre ne lui a demandé. En revanche, quand un groupe politique pose la question et si on réfléchissait sur Bois Dormoy, qu'est-ce que vous pensez ? Ce n'est pas possible, il faut être sérieux, dire avec le ton suffisant : « le poids de la chose votée ; on ne revient pas ». Cela nous fait doucement rigoler ; cela nous a fait rigoler avant ; cela nous fait rigoler maintenant.

Je ne tranche pas sur le fond, je ne vous dis rien. Je suis ouvert à tout, y compris à la vidéosurveillance. Mon vœu se contente de la forme. Je dis simplement qu'on ne peut pas prendre une telle décision sans concerter les gens qui avaient déjà été concertés dans les années 2000. Il y avait quelques concertations auxquelles j'ai participé, dont je peux témoigner que c'était de la vraie concertation. Je pense à la Halle Pajol mais aussi à l'ICI.

On refait le débat ; on remet tout sur la table, ensuite elle pourra arbitrer, je suis légaliste. L'arbitre, je ne serai pas d'accord mais au moins, elle nous aura dit pourquoi et elle nous aura écoutés. Quand je dis nous, c'est tous les acteurs que j'énumère.

J'ai vu arriver le contre-vœu ; les considérants ne vont pas dans le même sens que celui des écolos. Ceux-ci sont articulés en deux paragraphes qui laissent déjà entendre que l'on ne se ferait pas accepter la solution d'éco-distance, me semble-t-il. Quant aux délibérés, il est vague. On a l'impression que c'est rédigé par François HOLLANDE tellement, c'est...

On ne peut pas être contre. On n'est pas contre la paix dans le monde. Franchement, précisons un peu les choses. Mon groupe, nous maintenons notre vœu. Bien sûr, nous voterons l'autre qui ne dit pas grand-chose, qui ne contredit pas trop le nôtre sauf peut-être dans la rédaction des considérants mais on a le sens du compromis et de la majorité municipale. Aussi, ce serait bien si tout le monde le partageait et nous allons voter les deux vœux.

Eric LEJOINDRE : J'aurai peut-être dû présenter l'autre avant d'avoir la réaction de M. JULIEN.

La Maire de Paris a répondu à une question écrite qui lui avait été posée. Il me semble que le débat n'est pas clos, loin s'en faut. Il y a encore beaucoup à discuter parce que, je considère, en l'occurrence la Maire aussi, que l'ICI dans sa double dimension et notamment dans sa dimension culturelle est une grande réussite. Que je le considère est un élément mais que le nombre des personnes qui le fréquentent augmente est un élément ayant plus de poids que mon avis personnel. De la même façon, je considère – là encore je ne pense pas qu'il puisse y avoir de débats là-dessus – qu'il manque très clairement au moins une salle de culte dans cette partie du 18^{ème}, notamment à destination du culte musulman africain puisque l'on parle des diversités des islams, donc des diversités aussi différentes la prière.

Des votes ont eu lieu, nous les rappelons dans le vœu que nous proposons, qui ont été pour la plupart à l'unanimité mais c'est vrai que l'unanimité, on l'a vu sur l'autre sujet, n'est pas toujours suivi d'effet. Une décision prise, si on en rediscute – ce qui est une possibilité, on peut toujours rediscuter – il faut le faire dans un cadre ouvert à ceux qui en sont les acteurs du projet parce qu'il y a des débats qu'il est utile d'avoir, puis il y a des sujets sur lesquels il est aussi utile d'avancer avant d'ouvrir le débat au grand public dans des périodes compliquées.

Voilà pourquoi le vœu que nous proposons répond à la problématique posée par M. JULIEN et nous permet de continuer de travailler sur ce sujet, qui doit continuer à être travaillé.

Daniel VAILLANT : M. le Maire, je vais m'efforcer d'être bref. Sur le fond, des arguments ont été développés par M. JULIEN ; je ne suis pas en contravention avec ce qu'il a affirmé. J'ai, de toute façon, écrit à la Maire de Paris pour lui dire mon total désaccord avec le fond et la forme de ce qui a été annoncé dans *Le Parisien*, le 8 septembre dernier.

Je ne vais pas refaire l'histoire mais enfin, il se trouve qu'au bénéfice de l'âge, j'ai connu l'islam des caves avec M. NEYRENEUF ; les prières de rue que j'ai contribué à trouver une solution provisoire à la porte des Poissonniers pour les milliers de fidèles ne trouvant pas la possibilité de prier dans la dignité et cela ne peut pas durer éternellement.

La mosquée privée de la rue Myrha est une mosquée privée et elle ne peut contenir que. Qu'il y a quelques lieux privés pour que les fidèles musulmans prient, certains d'ailleurs pouvaient, à un moment, poser problème. Je précise que certains ont disparu par rapport peut-être à des formes de dangerosité des discours et prêches qui y étaient pratiqués.

Avec M. DELANOE et vous tous – je ne parle pas individuellement mais politiquement – on a, comme l'a dit M. JULIEN avec beaucoup de persévérance, travaillé, et travailler encore, à un projet dans le 18^{ème} sur des emprises municipales, la première : Stephenson-Doudeauville, la seconde : Polonceau également. Je vous rappelle qu'on a exproprié sur la rue Polonceau pour y faire, comme on l'a dit, le deuxième projet de l'ICI. Nous avons beaucoup concerté, changé d'avis ou de structures juridiques. L'idée d'une fondation était née mais elle ne pouvait voir le jour ; il y avait des questions juridiques qui pouvaient se poser. La formule est trouvée par un comité stratégique d'orientation de recherche. Nous y avons, M. NEYRENEUF, beaucoup contribué ; on a trouvé avec M. DELANOE cette solution. Finalement, c'est à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement, puis à la quasi unanimité ou unanimité au Conseil de Paris qu'on a adopté le projet global des deux implantations. La première a démarré et nous l'avons inaugurée ensemble, y compris en présence de la Maire de Paris, voilà quelques temps. Le deuxième projet trainait beaucoup. Il y avait des questions par rapport à un mur mitoyen. Enfin, je trouvais que cela trainait.

J'ai écrit une lettre – je ne vais pas en donner la teneur ici – à Mme HIDALGO pour lui dire, sur le fond et la forme, mon désaccord le plus total. Je la soutiens à 100 % sur toute l'action municipale qu'elle mène comme je l'ai soutenue au moment des élections et au moment même du choix du candidat pour Paris. Mais sur ce sujet, je suis en total désaccord.

Sur la forme – je ne suis pas comme M. JULIEN – un projet qui a été voté est voté. Quand il est financé dans le cadre d'un investissement et heureusement, on nous dit qu'à Paris, il ne fléchira pas, il va même augmenter par rapport aux engagements pris ; cela ne peut donc pas être une question budgétaire. Quand j'ai vu le chiffre de 16 millions, c'est faux puisqu'il y a la revente en VEFA des mètres carrés culturels qui sont plus nombreux rue Polonceau qu'ils n'étaient à Stephenson-Doudeauville.

La chose votée est une chose importante. Certes, on a changé de mandature mais ce projet a été voté. On a inauguré le premier bâtiment ; il nous engage. On peut toujours sur tel ou tel sujet revenir en arrière. Je rappelle que l'exemple de Championnet est un mauvais exemple. On n'a pas voté aujourd'hui un projet rue Championnet ; on avait voté l'acquisition par la Ville de l'emprise pour réaliser une piscine. Des sujets ont été évoqués : crèches, logements. J'ai compris, le Maire était clair. On n'a pas besoin d'aller beaucoup plus loin à ce stade. A Championnet, c'est ouvert et on sait que le Maire et nous avec lui ne voulons pas d'un certain nombre de choses ; cela garantit. M. BOURNAZEL connaissait très bien la réponse mais la période est intéressante pour lui pour d'autres raisons que sur lesquelles je ne reviens pas.

Sur l'Institut des cultures d'islam, je considère qu'un engagement a été pris, y compris vis-à-vis des musulmans dans leur diversité ; c'est pour cela qu'il s'appelle Institut des cultures d'islam.

Dans le contexte – je suis d'accord avec M. JULIEN – d'aujourd'hui, on a tout intérêt à favoriser cet islam intégré, cet islam compatible avec les lois de la République et notamment la loi de 1905. Je ne comprends pas, je ne vois pas les arguments qui font qu'on reviendrait aujourd'hui sur les projets votés, étudiés. La DPA – comme on dit dans notre langage municipal – a travaillé sur le sujet. On a fait modifier à l'architecte Lion un certain nombre de choses, notamment en matière de façade avec le Maire de Paris, M. DELANOE, qui était très engagé dans le projet.

Le vœu présenté par le Maire laisse clairement entrevoir qu'il faut revenir, d'une part, à l'initial et deuxièmement, qu'il faut ne pas fermer la discussion. On demande à la Maire de Paris de procéder en échange avec la Mairie d'arrondissement, avec le Conseil d'administration de l'ICI auquel participent un certain nombre d'entre nous. Qu'il n'est pas possible d'accepter – je le dis en toute amitié vis-à-vis de la Maire de Paris – le fait d'une personne aussi importante soit-elle, on est dans un système démocratique, collectif. Une municipalité est une entité légitime du suffrage universel. L'élection, c'est dans les arrondissements qu'elle s'opère pour ceux qui l'auraient oublié. Je considère qu'une élection a été obtenue dans le 18^{ème} avec un programme, c'est au programme de la Municipalité du 18^{ème} et de surcroît, de la Mairie de Paris, ce que je redis dans mon courrier à Mme HIDALGO.

Si nous réaffirmons l'unanimité du Conseil d'arrondissement pour que le projet voie le jour, personne ne l'a vraiment critiqué. Si, il y a eu ceux qui étaient pour Saucisson-Pinard, ceux qui considéraient qu'on dévoyait la laïcité en faisant l'ICI. Je n'ai pas envie de céder à la pression de ces gens qui ne veulent pas le bien de la communauté nationale et qui puissent rassembler tout simplement des citoyennes et citoyens qui ont vocation à respecter les lois de la République mais à pratiquer leur liberté individuelle de croire ou de ne pas croire. Vous le savez – je le répétais souvent ici – je ne suis attaché à aucune religion ; je suis athée.

Vraiment, je le dis avec force, c'est un motif de rupture personnel parce que des engagements ont été pris. Je considère que des engagements comme ceux-là doivent être tenus.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, permettez-moi de dire, si vous avez voulu me taquiner, que lorsque je prends les positions, elles sont réfléchies ; elles ne sont pas électoralistes parce que la prochaine élection municipale a lieu en 2020 et que cela fait bien longtemps que je défends la préservation des espaces verts et lutte contre la densification. Je l'ai prouvé sur le Bois Dormoy. La préservation de l'ensemble des espaces verts ou d'un lieu comme le stade Championnet était déjà dans mon projet municipal. Donc ce n'est pas du tout électoraliste.

Pour revenir sur le fond parce que nous sommes en fait en accord, M. VAILLANT. D'abord, sur la forme, vous avez raison de le dire, c'est un déni de démocratie puisque nous avons voté. La Maire de Paris n'a pas à revenir sur un projet voté par le Conseil de Paris ou alors, il faut qu'on en explique les raisons profondes et qu'elle représente devant le Conseil de Paris une délibération ou une communication, ce qui n'a pas été fait et ce qui laisse un peu songeur quant au respect dû aux élus de ce Conseil de Paris et du 18^{ème} arrondissement en particulier.

Puis, c'est irrespectueux vis-à-vis des réunions nombreuses auxquelles, les uns et les autres, nous avons assisté, de concertation, d'écoute. Finalement, les habitants comme les élus se demandent si c'était utile d'y aller. Tout cela pour cela.

Vous voyez que je ne suis pas électoraliste puisque sur le fond, cela m'a valu de soutenir le projet de l'ICI, beaucoup de critiques, de mails, voire de lettres d'insulte. J'ai toujours soutenu ce projet dans l'intérêt général, partant d'une idée que ce lieu culturel pouvait exister. D'ailleurs, il y en a un qui existe déjà au Louvre sur les arts islamiques, que la connaissance amenait à la tolérance. Je ne me bats pas sur l'aspect culturel contre une salle supplémentaire, je me bats plutôt contre ce que vous avez connu : l'islam des caves, contre l'intégrisme ou contre les prières de rue parce que je défends la laïcité. La République ne reconnaît aucun culte mais il ne les nie pas. Je souhaite que chacun puisse librement exercer son culte.

Si, dans un cadre assez astucieux et opérationnellement concret, on peut permettre à des musulmans de pouvoir prier dans des lieux de culte fermés, je m'en réjouis parce qu'il faudra que ceux qui s'y opposent nous expliquent comment ils font et s'ils préfèrent les prières dans la rue ou la mainmise d'extrémistes sur des croyants ou des fidèles, je préfère avoir un interlocuteur, pouvoir discuter avec lui et pouvoir avoir une discussion comme on doit l'avoir avec le culte juif, catholique, protestant, etc.

Sur le fond, je ne comprends pas les décisions puisque quand on voit la situation pour des Poissonniers, il faudra pérenniser le lieu parce que, où iraient tous ces fidèles ? On a là aussi un complément utile et nécessaire dans ce quartier. Dans l'intérêt général, je pense ne pas avoir beaucoup d'influence sur Mme HIDALGO mais en tout cas, vous aurez mon soutien pour que vous en ayez plus sur elle.

Michel NEYRENEUF : Je ne peux pas ne pas parler de ce sujet. Dix ans de travail, voire plus. M. DELANOE à la Mairie de Paris, M. VAILLANT à la Mairie du 18^{ème} ; une collaboration incessante entre le cabinet de M. DELANOE en la personne de M. Hamou BOUAKKAZ au début, puis M. Guillaume HOUZEL, puis M. Daniel MOUCHARD et moi qui étais leur équivalent ici, dans la Mairie du 18^{ème}. Tout cela pour trouver une solution qui a été reconnue ; c'est passé devant l'observatoire de la laïcité et tout cela. Tout cela est maintenant manifesté comme étant une bonne solution.

Arrivent les élections, exit DELANOE ; exit aussi l'ambition sur ce point. Bertrand DELANOE a convaincu. Au début, c'était complètement fou, personne n'y croyait quand il a dit, c'était pour les élections de 2001 : « Je veux qu'à Paris, il y ait de la place comme il y en a pour les juifs, comme il y en a pour les chrétiens dans laquelle on pourra se référer et connaître ce qu'est l'islam ». Puis, il y avait de l'autre côté M. VAILLANT qui en avait marre de voir les gens qui commençaient à prier dans les rues et qui disait : « Où est-ce qu'ils vont aller prier ? » Les deux projets se sont réunis en un seul et finalement on a trouvé la manière de procéder.

Entretemps, des groupes de musulmans de la Goutte-d'Or, d'origine africaine ou non africaine, qui se sont constitués en association, essaient de faire entre eux l'union. J'ai reçu des courriers adressés par le khalife des Mourides qui disait déjà qu'il était prêt à contribuer à

payer pour. Tout cela, c'est parti au cabinet de la Maire de Paris sans aucune réponse. Les seuls contacts que j'ai eus – moi personnellement qui devais suivre ce dossier ici à la Mairie du 18^{ème} – c'est une fois avec le chargé des missions dont je ne me rappelle plus le nom, je l'ai vu une fois. Depuis 2014, coopération Mairie 18^{ème} - Mairie de Paris sur ce sujet, néant.

Je vous invite à lire avec gourmandise l'édito rédigé par Jamel OUBECHOU dans le fascicule de présentation de la nouvelle exposition de l'ICI qui va être inauguré cette semaine ou la semaine prochaine, Kitsch ou pas Kitsch. Là, il s'est laissé aller mais je pense qu'il dit des choses qui sont très vraies.

J'allais dire, pour un jeu de mots mais simplement c'est ma rancœur qui sort parce que je me suis engagé sur un certain nombre de choses précis, puis un moment, cela peut craquer. Toute l'ambition de M. DELANOE qui va finir à la fin sur, d'un côté, des algeco pour l'islam sans auditorium et on va continuer encore à embêter les voisins et Natacha ATLAS qui passe bientôt, je vous le signale. Natacha ATLAS, cela fait du bruit et les voisins, ils vont peut-être en avoir assez. Donc on va finir, d'un côté, sur des algeco pour le culturel et, pour le culturel, on va finir par la rue de Tanger bis. La rue de Tanger, c'est un terrain acquis par une communauté musulmane. Où en est la construction depuis dix ans ? Néant. Je voterai les deux vœux.

Eric LEJOINDRE : M. BRIANT votera les deux vœux.

Claudine BOUYGUES : J'étais intervenue précédemment sur le respect des engagements pour le Bois Dormoy. Donc, je me permettrai tout à fait brièvement parce que M. NEYRENEUF, M. VAILLANT et même M. BOURNAZEL ont dit honnêtement ce que je pense sur ce projet.

Honnêtement, quand on a connu l'islam des caves, y compris avec un assassinat dans les années lointaines mais avec un danger aujourd'hui que l'on connaît tous, la prière de rue, il est vrai que l'on a fait une promesse d'une part, d'un ICI en deux bâtiments, c'est-à-dire un sur la rue Doudeauville et Stephenson où les fidèles peuvent se mélanger aux gens qui viennent voir des expositions. Je crois qu'on est tous autour de la table, dans ce Conseil d'arrondissement, unanimes pour dire que les expositions présentées dans le cadre de l'ICI sont d'une grande qualité et amènent à la réflexion.

Je suis une laïque, je ne sais pas si je suis athée agnostique, ce n'est pas le sujet mais en tout état de cause, je pense qu'effectivement, la laïcité c'est le respect des religions et des croyances en tout cas. Le processus mis en œuvre et honnêtement, que M. VAILLANT avec M. DELANOE et M. NEYRENEUF comme ils l'ont rappelé tout à l'heure, avec tous ceux qui ont travaillé sur ces questions, correspond à une réalité qui règle des problèmes. Je sais qu'on vient ailleurs de Paris pour visiter l'ICI. C'est un modèle qui intéresse. Je ne vois pas pourquoi on a réussi ce qui, finalement, pour une partie des pratiquants, le problème est réglé rue Stephenson et on a une autre partie des pratiquants qui prient à la porte des Poissonniers dans des conditions qui ne sont pas admissibles, qui ne sont pas dignes. Maintenant, quand on parle de dignité des cultes, je le veux pour tous les cultes et je ne pratique pas et je ne crois pas.

Cela me dérange sur un projet voté, que nous avons voté en Conseil de Paris, qui a fait l'unanimité ici. Je respecte honnêtement notre Maire – c'est une amie et tout ce que l'on veut – mais là, je ne suis pas d'accord, y compris elle a voté ce projet en Conseil de Paris. Je n'aime pas que l'on revienne sur les engagements qu'on a été appelés à prendre et qui crée un lien avec les gens que nous représentons.

Eric LEJOINDRE : Le débat a été éclairant, c'est bien tout l'intérêt de l'avoir. Au fond, la différence principale est une question de périmètre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.289 à la majorité soit 23 voix pour dont 7 pouvoirs (EELV/PC-FDG/LR-CI/NI (Mme MEHAL)/PS (M. NEYRENEUF, Mme DEMANGEL)) et 19 voix contre dont 3 pouvoirs (PS)

DELIBERATION : 18.2015.290: Vœu du Parti Socialiste et radicaux de gauche à l'initiative de M. Le Maire du 18e arrondissement à Mme la Maire de Paris relatif à l'Institut des Cultures d'Islam

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.290 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.291: Vœu des élus du 18^e à l'initiative du groupe PCF – FDG à Mme la Maire de Paris concernant le travail dominical et nocturne dans la zone touristique internationale sur Montmartre

Eric LEJOINDRE : On est extrêmement en retard mais, encore une fois, ce sont des sujets essentiels. Le vœu concernant l'accueil des réfugiés a été présenté en début de Conseil, on en vient au vœu qui concerne le travail dominical. La parole est à Mme PREMEL.

Danièle PREMEL : Tout a déjà été dit sur les conséquences négatives du travail du dimanche qu'autorisent les zones touristiques internationales qui, aujourd'hui, impactent directement notre Arrondissement.

Dans notre Conseil d'arrondissement comme au sein du Conseil de Paris, nous avons longuement débattu et échangé. Aussi, je me contenterais de me rappeler quelques points.

Négatif pour les salariés dont la vie personnelle et familiale est perturbée, voire déséquilibrée profondément, dont le gain soi-disant de pouvoir d'achat est tout relatif et dont la vie sociale est fragilisée en vivant des temps décalés. Ce n'est pas le leurre du volontariat qui est une garantie, soi-disant une liberté comme on en connaît dans le droit du travail et un rapport à la subordination.

Nul ou négatif pour la création d'emplois dont on nous vante les bienfaits.

Négatif au regard des coûts supplémentaires induits : nettoyage, garde d'enfants, modification du schéma de transport le dimanche pour Paris comme pour l'ensemble des collectivités franciliennes.

Négatif pour la société que nous voulons où l'humain est au centre de nos préoccupations.

Rappelons-nous que le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} s'était, lui aussi, prononcé contre le travail du dimanche et de nuit et l'extension d'une zone touristique internationale impactant notre Arrondissement et qui s'était engagé, par ailleurs, en janvier dernier à soutenir l'artisanat de proximité et ses petits commerces Vital'Quartier et a demandé à la Maire de Paris de renforcer la protection artisanat dans le cadre de la modification du Plan local d'urbanisme.

Considérant que pour le 18^{ème}, si ce projet est appliqué, c'est la mort des commerces de bouche, des épiceries et des échoppes de la butte. Les grandes enseignes s'installeront et pourront, elles, payer l'augmentation du foncier et des loyers ;

Considérant aussi que la carte proposée pour le 18^{ème} est incohérente et montre la méconnaissance du territoire de Montmartre ;

Considérant que les décrets d'application ne doivent être promulgués qu'après consultation des acteurs et des élus ;

Le groupe communiste - front de gauche demande que le Maire d'arrondissement demande à la Maire de Paris

- d'interpeller le Gouvernement afin qu'il revienne sur sa décision sur l'arrêté de délimitation des zones touristiques internationales ;
- de demander au Gouvernement que ses représentants démocratiquement élus décident des dates et des périmètres d'ouverture le dimanche sur le territoire parisien ;
- de lancer une étude sur les coûts supplémentaires pour la collectivité et tous les coûts qui induit par ces projets de décret de Gouvernement.

Eric LEJOINDRE : Je donne la parole à Mme GABELOTAUD pour proposer un vœu amendé.

Afaf GABELOTAUD : Nous faisons une proposition d'un vœu amendé parce qu'à travers ce vœu amendé, nous souhaitons ne pas renier nos convictions, nos réflexions et notre travail. Je pense au travail de la MIE à laquelle j'ai eu l'honneur de participer à vos côtés, Mme PREMEL ainsi qu'avec M. BROS.

Nous proposons quelques modifications que j'appelle enrichissements pour que ce vœu soit explicite sur nos doutes, sur nos questions, parce qu'il s'agit à travers les propositions du Gouvernement d'une modification en profondeur de nos habitudes, de nos vies, des mutations des commerces de proximité, des changements majeurs quant à la relation au travail et une vraie interrogation quant au sort des salariés et des salariées.

Nous rappelons cependant la nécessaire concertation avec les acteurs locaux dans toutes leurs diversités et un vrai travail de réflexion sur un existant et de travailler de toute façon et de toute évidence sur un périmètre qui me semble être réduit pour réfléchir sereinement à la nécessité et à la réalité touristique sur la base d'éléments objectifs.

Si ces amendements sont acceptés, c'est le vœu que nous proposons que nous voterons.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à ceux qui la demandent.

Sandrine MEES : Les élus écologistes s'opposent également à cette instauration de zones touristiques internationales à Montmartre et dans tout Paris pour les raisons que Mme PREMEL ainsi que Mme GABELOTAUD ont très bien invoquées. Mais nous voudrions rajouter la préoccupation environnementale. Nous pensons que ces zones touristiques internationales sont totalement incompatibles avec le besoin de transition écologique, le besoin de lutte contre le dérèglement climatique que Paris a commencé à organiser.

C'est pourquoi dans le vœu, nous avons proposé un considérant sur la COP21 pour rappeler déjà que la vie des riverains est fortement perturbée quand il y a une journée de plus à Montmartre, d'écart de touristes, une journée de plus du bruit comme cela va arriver dans des quartiers déjà denses. Je pense notamment au quartier Barbès qui va être impacté par cette zone touristique internationale. Nous pensons aussi à ces grands magasins énergivores, énormément d'électricité consommée, également la climatisation. Nous pensons enfin aux problèmes de l'incitation permanente, récurrente à la consommation ; c'est-à-dire que les gens n'auront même plus une journée de répit pendant laquelle ils pourront penser à autre chose qu'à consommer. Pour nous, cette incitation à la consommation est complètement incompatible avec la ville durable et les mentalités qu'il faut acquérir progressivement pour sortir d'une vision croissanciste de la société. Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On a eu ce débat souvent et on l'aura à d'autres occasions mais là aussi, il faut un peu de pragmatisme.

Je ne suis pas pour la généralisation du travail de dimanche. Ce sujet serait dogmatique mais à l'inverse, refuser dans une capitale comme Paris à l'heure de la concurrence, des questions d'attractivité économique, de compétitivité des grands métropoles, refuser de donner la possibilité, de donner et pas d'imposer, le choix de pouvoir travailler le dimanche à un certain nombre de commerces et d'entreprises avec des salariés qui peuvent le vouloir, soit parce que c'est un plus pour leur pouvoir d'achat, soit parce qu'on va créer aussi des emplois – et je crois que ce n'est pas un luxe en ce moment – si l'on peut se donner le moyen de créer davantage d'emplois, il faut le faire. On dit les petits commerces mais les petits commerces, la Ville peut les protéger dans le cadre du PLU, un certain nombre de zones protégées. Notamment, je suis très attaché à protéger les commerces de bouche et à vocation culturelle, on peut le faire. Mais aucune étude n'a jamais démontré que lorsque vous ouvrez le dimanche, le petit commerce était en difficulté et même certains commerçants – vous avez expliqué – ils sont obligés de tenir seuls leur commerce le dimanche parce qu'ils ne peuvent pas prendre un employé alors que s'ils prenaient un employé qui est favorable à travailler, l'employé serait

content parce qu'il serait payé et que, eux, ils pourraient mieux travailler en toute sécurité et que parfois ils sont donc obligés de fermer et donc c'est, pour eux, une concurrence déloyale vis-à-vis des grandes enseignes. Il faut être pragmatique là aussi et voir les débouchés que l'on peut avoir.

Puis, vous me permettez de dire aussi que sur la consommation, beaucoup d'études ont démontré que, notamment les touristes – il y en a à Montmartre plus de 11 millions chaque année – qui ne consomment pas le dimanche, ne reportent pas leur consommation parce qu'ils quittent Paris, ils s'en vont et c'est du développement de la croissance et de l'emploi en moins pour Paris.

Il y a même des petits malins – je le dis souvent et c'est de plus en plus diffusés et même des reportages, il n'y a pas très longtemps à la télévision – qui ont inventé pour les touristes venus en France visiter Paris, la possibilité de partir le samedi soir ou le dimanche matin à Londres pour aller faire le shopping. Je préférerais que cet argent-là soit dépensé pour le commerce, l'artisanat ou même les enseignes à Paris et dans la région capitale. Je fais confiance aux citoyens. On peut le dimanche, si on veut consommer, on consomme parce qu'on est touriste, parce qu'on est Parisien et que le reste de la semaine, on n'a pas eu tout le temps de tout faire. Mais si on veut se cultiver, si on veut dormir, si on veut aller à la messe, si on veut aller dans un parc, on le fait et on peut faire les deux dans un dimanche. On est libre de choisir.

Donc, un peu de pragmatisme. Ce qu'a voulu faire M. MACRON – je l'ai dit à l'époque, si j'avais été parlementaire, j'aurais voté et M. VAILLANT l'a voté – et ce n'est pas parce que quelqu'un qui n'ait pas de votre sensibilité politique propose quelque chose que vous n'allez pas le voter. J'assume que c'était une bonne décision dans l'intérêt de Paris. Mme HIDALGO qui nous explique maintenant qu'elle est maltraitée par M. MACRON qui ne consulte pas assez, est la même dont on parlait tout à l'heure qui ne tient pas compte de la concertation des riverains et du travail pendant dix ans fait par les élus du 18^{ème}. Comprenez qui pourra.

Didier GUILLOT : Je ne pourrai pas voter ces deux vœux, étant particulièrement favorable à la loi Macron votée, y compris aux ZTI, même si je reconnais que la méthode de concertation aurait pu être autre. Sans doute, elle aura été autre si la concertation en amont et le bras de fer engagé par la Ville de Paris sur cette question n'avait pas abouti aussi à cela. Je regrette vivement cette polémique entre l'Etat et la Ville sur cette question. En tout cas, ce que je vois, c'est les centaines ou milliers d'emplois, on ne sait pas encore, mais en tout cas, les créations d'emplois nettes que cette loi créera dans la plupart des grandes villes, en particulier à Paris et je ne vois pas comment on peut s'y opposer.

Eric LEJOINDRE : Moi qui suis très favorable à beaucoup de choses de ce que font ce Gouvernement et le Président de la République et qui suis très fier de le soutenir, sur cette question du travail du dimanche, j'ai une vision différente à la fois sur le fond de la nécessité ou pas d'ouvrir le dimanche et puis, sur la réalité qui est celle du 18^{ème}.

Si le sujet était au fond, maintenant que la loi a été votée, une QPC va peut-être être proposée. On verra bien ce qu'elle donne. Si le sujet, c'est d'adapter la zone touristique qui existe déjà à une réalité touristique incontestable sur la butte en regardant telle ou telle rue, bien sûr, la

question se pose et elle devrait se poser autant pour la butte Montmartre que pour d'autres sites touristiques ; il ne faudrait pas que certains soient désavantagés d'une certaine façon.

Mais là, les éléments d'information qu'on a, la carte qui a été publiée, au-delà de la façon dont Paris a traité différemment l'ensemble des autres grandes villes, pose question. Il y a une différence entre adapter une réalité à la réalité et avoir un trait de crayon un peu large.

Le vœu que je vous invite tous à voter, celui présenté par Mme GABELOTAUD qui contient des amendements ou des modifications par rapport à celui présenté par Mme PREMEL, permet au fond de redire cela, de redire que la question de principes, que la question démocratique, est posée et que la question de la carte qui a été présentée l'est tout autant parce qu'il y a des réalités commerciales et il y a des réalités de ce qu'est l'Arrondissement. Au moins, pour ce qui est du 18^{ème}, je pense qu'il serait possible d'avancer parce que, si nous obtenions les éléments précis ayant concouru à l'établissement de la carte, nous aurions sans doute beaucoup d'arguments, notamment pour ce qu'est la réalité de Barbès, ce qu'est la spécificité de cette petite partie en face de la ZSP, sur un territoire extrêmement dense, y compris le weekend déjà, malgré la fermeture du Tati et qui répond à d'autres logiques que la seule logique économique d'ouverture le dimanche.

Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu qui est un élément supplémentaire pour nous permettre de continuer à travailler au-delà de la façon dont la Maire de Paris s'est exprimée sur le fond et qui, pour le coup, l'engage, elle.

Danièle PREMEL : Je voulais simplement dire que j'invite M. GUILLOT et M. BOURNAZEL à lire le rapport de la MIE, comme cela, ils pourraient avoir d'autres arguments.

D'autre part, nous sommes d'accord pour voter le vœu proposé par vous parce qu'il prend en compte à la fois les questions écologiques que j'avais oubliées dans le cadre d'un autre vœu et, d'autre part, de revenir sur cette décision et d'avoir une véritable concertation ensemble.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.291 à la majorité soit 29 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 10 voix contre dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)/PS (M. BROS)) et 2 abstentions (PS (M. GUILLOT, M. DAVIAUD))

DELIBERATION : 18.2015.292: Vœu des groupes PS et PCF - FDG à Mme la Maire de Paris relatif au manque de médecins dans l'arrondissement

Catherine BELEM : Nous savons que Paris a d'importants besoins en offres de soins et que tous les quartiers du 18^{ème} arrondissement de Paris sont classés en quartiers d'intervention prioritaire. L'opportunité de voir la création d'un cabinet d'exercice ou d'un centre de santé municipal dans notre Arrondissement doit nous rassembler autour de cette problématique.

Dans le cadre de la communication au Conseil de Paris du 20 octobre 2014 sur la santé, l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire parisien et de garantir l'égal accès à la santé pour tous à Paris a été affirmé comme un principe fondamental de la politique de santé conduite par la collectivité parisienne.

Les soins de premier recours constituent un maillon essentiel pour la santé de la population, le médecin généraliste en étant un des piliers principaux.

Compte tenu de la démographie dans notre Arrondissement, nous aurons en 2018, selon DémoMed 75 de juillet 2013, en collaboration avec la Mairie du 18^{ème}, l'ARS Ile-de-France, la DT75, la CPAM ainsi que l'ordre des médecins, 32 % de médecins seront en cessation d'activités en moyenne sur l'Arrondissement et pour exemple, 56 % sur le quartier Montmartre, ce qui correspond à la plus forte baisse de l'Arrondissement.

Toujours selon DémoMed 75 réseau santé Paris-Nord, l'étude sur la démographie médicale parisienne datant de janvier 2014 a montré que, pour l'exemple, pour les pédiatres, la moyenne pour Paris est de 1 pour 10 000 habitants. Le 18^{ème} en compte 0,3 % pour 10 000 habitants. Pour les gynécologues, la moyenne à Paris est de 2,4 % pour 10 000 habitants. Nous sommes à 0,6 % pour 10 000 habitants dans notre Arrondissement. Pour les médecins généralistes, la cessation d'activités à deux ans, c'est 2014 et c'est demain, passera de 9 % à 30 % à cinq ans, nous serons en 2018-2019.

Sur le problème de patients par médecin (nombre de patients par médecin) 42 % des médecins généralistes parviennent à voir tous leurs patients ; 35 % reçoivent tout le monde mais travaillent plus qu'ils ne le souhaitent et enfin 23 % refusent régulièrement des patients.

Enfin, l'accessibilité concernant les cabinets de médecins : 43 % sont accessibles ; 36 % le sont partiellement ; 31 % ne sont pas accessibles du tout.

L'émergence d'un nouvel accueil tel qu'un cabinet de médecin d'un centre de santé en conformité avec la loi sur l'accessibilité ne pourrait être que bénéfique aux personnes en situation de handicap. Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Dominique DEMANGEL : Sur le constat de l'évolution de la démographie tel qu'il résulte de l'étude que j'avais lancée en 2012, DémoMed qui faisait apparaître non seulement un déficit grave de la démographie immédiate mais une évolution, à entre deux et cinq ans, extrêmement défavorable.

Cette étude, étendue ensuite à l'ensemble des Parisiens, a été à l'origine de la mise en place du programme de la Ville de Paris pour faciliter l'implantation de centres de santé et pour faciliter aussi l'installation de nouveaux médecins en secteur, en tenant compte de l'évolution des pratiques médicales, c'est-à-dire de prévoir surtout des cabinets regroupés.

Dans le dispositif Paris-Med mis en place, il faut avoir une mobilisation des lieux possibles d'implantation. Cette mobilisation doit intervenir pour les locaux le plus en amont possible des projets pour qu'il puisse y avoir une coïncidence entre les possibilités d'installation et les locaux, avec des locaux suffisamment grands pour permettre un exercice regroupé.

La Ville de Paris a déjà lancé un dispositif administratif de recensement des locaux mais on en sait la difficulté. C'est pour cela qu'il nous paraît important de pouvoir mobiliser les bailleurs le plus en amont possible. C'est l'objet de ce vœu, avec un rassemblement dans le cadre de Paris-Med, des bailleurs pour essayer d'avoir des ressources suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins des autres arrondissements du nord-est parisien mais particulièrement du 18^{ème} qui est très déficitaire.

Je vous demande d'adopter ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Le vœu ainsi modifié et présenté, j'ajoute qu'on a pu, non pas voter puisque c'est une délibération du Conseil de Paris, mais que M. DEMANGEL a pu présenter lors de ce Conseil d'arrondissement un projet pour Pajol, absolument essentiel en la matière.

Sandrine MEES : Les élus écologistes souhaitent rappeler que le projet Paris-Med voté au Conseil de Paris en mars 2015 émane de l'adjoint à la Maire de Paris écologiste, Bernard JOMIER, chargé de la santé et handicap. C'est un dispositif qui permet l'aide à l'installation des professionnels de santé, en les aidant à accéder à des locaux et aussi à faire des travaux dans les locaux, le tout en échange d'interventions et d'aide sur les politiques publiques de la Ville de Paris en matière de santé. Donc, il y a une contrepartie à cette aide aux médecins.

Nous voulions dire que ce dispositif demande la mobilisation de tous puisque tout un chacun peut proposer à la DASES des locaux qui lui semble appropriés et que c'est un ensemble d'acteurs qui vont maintenant permettre de mettre en œuvre ce dispositif. On a tous les outils mais encore faut-il maintenant essayer de faire aboutir les projets.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.292 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.293: Vœu du groupe les Républicains et Citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police relatif à l'amélioration de la qualité de vie, à la sécurité et à la mise en œuvre de l'opération Vital'Quartier dans le quartier Amiraux-Simplon-Championnet- Poissonniers

Christian HONORE : J'ai vu que vous avez proposé un vœu bis. De quoi s'agit-il ?

Les habitants de ces quartiers Amiraux-Simplon-Championnet et Poissonniers veulent vivre dans le calme et la tranquillité ; cela peut paraître tout à fait naturel. Malheureusement, ils ont le sentiment de ne pas être toujours très entendus par les pouvoirs publics.

M. BOURNAZEL a eu l'occasion d'écrire à plusieurs reprises à la Maire de Paris et au Préfet pour relayer sa demande. Pourtant, il y a un vrai potentiel dans ces quartiers : les associations sont dynamiques, malgré cela, les gens ont le sentiment de ne pas être entendus à la hauteur de leurs demandes.

D'autre part, il est nécessaire de développer le commerce de proximité, diversifié et de qualité. C'est la raison pour laquelle nous proposons qu'il y ait l'application du dispositif Vital'Quartier parce que ce périmètre correspond très bien et à tous les critères pour justement se voir appliquer les dispositifs Vital'Quartier dont Mme PREMEL, tout à l'heure, a fait référence.

Là, vous nous proposez un vœu ; c'est pratiquement le copier-coller de ce que j'ai envoyé. Je veux bien le voter sauf que vous dites : « considérant les nombreuses rencontres entre le Maire d'Arrondissement, des élus, les habitants » ; vous pourriez dire M. BOURNAZEL, M. HONORE parce que Dieu sait qu'on y va ; il n'y a pas que vous. Vous êtes le Maire, c'est incontestable mais j'étais, il n'y a pas très longtemps, dans le quartier où les gens m'ont fait part de leurs difficultés. Quand je leur ai parlé que nous aurions proposé le dispositif Vital'Quartier, ils étaient très satisfaits. Je regrette de vous le dire et j'insisterais toujours : ils me parlaient de la vidéoprotection dans les résidences de logements sociaux.

Enfin, ce vœu que vous nous proposez, vous nous dites : les élus du 18^{ème} demandent au Préfet de police de poursuivre les actions engagées pour mettre un terme aux activités illégales, oui, c'est ce que demandent les gens depuis longtemps. Malheureusement, ils ne pensent pas que ce soit fait avec assez d'efficacité, en particulier les établissements qui attirent des personnes aux comportements un peu troubles qui génèrent des nuisances fortes. Je sais, M. le Maire et M. VAILLANT, que vous recevez des courriers de personnes qui se plaignent de l'inaction et, en tout cas, du manque de réactivité des pouvoirs publics.

Enfin, j'aurai aimé que vous parliez du Vital'Quartier parce c'est de cela qu'il s'agit. Les gens veulent vivre dans le calme et la tranquillité, vivre en paix, dans un quartier propre ; ils veulent des commerces de qualité, diversifiés. Vital'Quartier correspond tout à fait à ce dispositif.

Donc, nous allons voter votre vœu mais j'aimerais que vous fassiez une rectification, si vous le voulez bien, « considérant les nombreuses rencontres entre le Maire d'arrondissement et puis le président du groupe d'opposition » parce que cela existe. Vous ne pouvez pas tout ramener à vous alors que lorsque l'on rencontre les gens, ils ont justement le sentiment d'être oubliés.

On maintient notre vœu. Nous voterions votre vœu mais, s'il vous plait, que cela ne crée de polémique. Je ne vais pas dire d'honnêteté intellectuelle, non mais un peu de modestie sachant que nous dans l'opposition faisons notre travail et qu'on rencontre les gens.

Eric LEJOINDRE : Vous voulez dire que si vous aviez cité notre action dans votre vœu, nous aurions peut-être été amenés à le voter nous-mêmes mais en l'occurrence le reproche que vous nous faites, au-delà d'entraîner un petit sourire, m'apparaît légèrement décalé par rapport à la capacité – c'est bien légitime – qu'a l'opposition, et c'est tout à fait son droit, de parler d'elle et c'est son rôle mais chacun a le sien. Moi, en l'occurrence, c'est celui avec la coopération de l'ensemble de mon équipe, puis de la Préfecture de police, d'essayer d'avancer sur des sujets importants pour ce quartier et pour d'autres aussi puisque la question du lien entre un certain nombre de commerces, que ce soit des débits de boissons ou des épiceries et des activités perturbantes autour, existe dans ce quartier comme il existe malheureusement dans d'autres.

Je dois vous informer que j'ai vu, samedi matin à 8h, le Préfet de police sur ce sujet, sur d'autres aussi. Un nouveau DDPP a été nommé avec qui nous allons entamer un travail supplémentaire parce qu'au fond, le sujet, il est posé à la Préfecture de police ; je vous dirai dans un instant les sanctions prises dans ce quartier. Mais il est posé plus généralement aussi : aux copropriétaires, aux propriétaires des baux, aux propriétaires des locaux ou des murs. C'est un travail que l'on doit engager, pas sur un nombre infini de commerces dans le 18^{ème}. La liste est en train d'être établie par mes équipes et par celle de la Préfecture de police. On est sur plusieurs dizaines mais on n'est pas sur plusieurs centaines d'établissements problématiques. En mobilisant quand on le peut les bailleurs, c'est-à-dire quand le local appartient à un bailleur ou même en mobilisant les copropriétés, on devrait pouvoir arriver à avancer. Il est indispensable d'arriver à emmener avec nous les copropriétaires, en tout cas les propriétaires des murs et des baux, parce que certains ont tendance à considérer que, tant que loyer est payé par le commerçant, fut-il indélicat, rien n'est problématique. Bizarrement, les propriétaires des murs ne se tournent vers nous que quand ils ne touchent plus les loyers, ce qui est sans doute légitime de leur part. Mais chacun doit prendre ses responsabilités. Nous allons essayer d'y travailler avec les copropriétés parce qu'on peut aussi écrire des choses dans les règlements de copropriétés qui, au moment de la rupture d'un bail, peuvent permettre de régler un certain nombre de situations et, avec les propriétaires des murs et des baux qui ont néanmoins une responsabilité sur ce qui se passe dans le local qui est le leur.

Pour dire l'intensité du travail dans ce quartier : 109 sanctions administratives ont été déposées depuis 2008. En 2013, huit commerces ont fait l'objet de fermeture administrative. En 2014, suite à une enquête très poussée de la BRP, un proxénète a pu être arrêté qui tenait six adresses dans ce quartier. C'est le résultat d'un travail de police assez intensif. Mais c'est clairement insuffisant.

A ce titre, je veux redire que six réunions étaient organisées avec la police et la Mairie, moi-même ou Mme PROUST qui a eu un léger souci de santé et a dû rentrer chez elle, bien sûr les riverains ces douze derniers mois et qui a permis de constater que malgré ce travail déjà fait, il fallait intensifier les choses.

Au mois de juillet, deux opérations de contrôle ont été organisées par la nouvelle commissaire avec l'ensemble des services de la PP – je veux saluer la nouvelle commissaire qui a pris à bras-le-corps ce sujet en mobilisant son commissariat – mais aussi la police de l'agglomération, la BAC et la direction départementale de protection des populations. J'ai pu rencontrer le nouveau chef de la DDPP avec qui nous allons engager un travail important.

Ces opérations ont entraîné cinq fermetures administratives immédiates de débits de boissons mais on a pu constater que les nuisances subsistent encore et encore beaucoup trop.

Voilà pourquoi le Préfet de police – je dois dire que c'était entre autres à ma demande – a pris la décision d'agrandir le secteur du 18^{ème} dans lequel il est interdit de consommer de l'alcool de 16h à 7h. Ce secteur a été agrandi à la rue Championnet dans sa partie comprise entre la rue des Poissonniers et la place Albert-Kahn ou boulevard Ornano dans sa partie comprise entre la place Albert-Kahn et la rue Simplon, la rue Simplon entre le boulevard Ornano et la rue des Poissonniers et la rue des Poissonniers entre la rue Simplon et la rue Championnet. C'est un secteur relativement vaste, qui s'ajoute au secteur dans lequel l'arrêté avait déjà été pris par le Préfet. Encore faut-il que la police, en l'occurrence, dispose des effectifs nécessaires pour faire appliquer cet arrêté.

Je ne reviens pas sur le débat que nous avons déjà eu sur le nombre des policiers présents à Paris, dans le 18^{ème}, sur les moments où ils ont chuté et sur le moment depuis lequel il réaugmente, bien qu'il réaugmente de notre point de vue trop lentement. Le désengagement avait été tel qu'il est extrêmement difficile dans une période budgétaire à bien des égards contrainte. Il est difficile d'aller beaucoup plus vite dans le rattrapage mais je me réjouis que cette semaine même, nous puissions accueillir de nouveaux policiers dans le 18^{ème} parce que le 18^{ème} en a besoin et que nous en aurions moins besoin si d'autres n'avaient pas décidé d'en réduire fortement le nombre. Ce qui veut dire qu'il faut chaque fois penser à l'ensemble des conséquences de nos choix politiques.

Nous ne mettons pas de côté le vœu que vous avez formulé même si nous le reformulons, même si nous en donnons d'autres éléments, même si je me permets de citer le Maire d'arrondissement mais vous aurez remarqué qu'il y est marqué entre le Maire d'arrondissement « des élus ». Je n'ai pas marqué « des élus de la majorité ». Vous êtes des élus au même titre absolument que l'ensemble des autres. Vous pouvez totalement vous retrouver dans le vœu ainsi présenté, qui demande au Préfet de police de poursuivre les actions engagées pour mettre un terme aux activités illégales, dangereuses, perturbatrices des établissements frappés de fermeture administrative. Je vous annonce que nous engageons nous-mêmes parce que c'est aussi notre responsabilité, ce travail avec les propriétaires des baux. Encore une fois, on est dans la conviction ; on n'a aucun poids juridique mais que chacun prenne ses responsabilités. C'est trop facile de se tourner systématiquement vers la Mairie quand il y a une situation qui ne va pas, quand on est soi-même propriétaire du bail ou des murs du commerce qui pose problème. Donc, on va essayer de travailler avec eux.

Christian HONORE : M. le Maire, vous avez tout à fait raison lorsque vous parlez qu'il y a des propriétaires qui exagèrent mais ce que vous avez décrit en quelque sorte, c'est le dispositif Vital'Quartier. Pourquoi ne l'avez-vous pas introduit dans ce vœu ? Pourquoi n'utilisez-vous pas ce système qui vous permette justement d'améliorer les commerces, de lutter contre les commerçants peu regardants et qui vous donnerait des outils ?

Je vous rappelle que Mme HIDALGO et vous, vous aviez dans votre projet dit que vous alliez appliquer le dispositif Vital'Quartier à Château Rouge ; vous y êtes revenu. On vous l'a proposé avec M. BOURNAZEL, vous avez refusé.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas reprendre le débat. On a bien compris votre préoccupation. Je l'ai écrit, je suis favorable au dispositif Vital'Quartier. C'est vrai, on a parlé de deux quartiers. Simplement, ce dispositif est très utile mais il ne répond pas à la problématique que vous soulevez puisqu'il ne concerne que les baux qui se libèrent ; il ne permet pas de racheter un local et d'en exproprier le propriétaire. Il est important et efficace ; on peut même travailler avant que ne soit mis en place Vital'Quartier. C'est le cas avec les bailleurs de la Ville, mais il n'a de sens qu'à la libération des locaux. En l'occurrence, vous l'avez sans doute constaté, les actuels détenteurs font tout pour ne pas les libérer y compris – on ne va pas aller dans le détail – mais en faisant en sorte que les gestionnaires changent régulièrement, que tout cela circule et roule.

En l'occurrence, le dispositif, je ne sais pas qu'il sera sûrement définitif mais la question de Vital'Quartier doit permettre de faire renaître de la diversité commerciale. Il ne concerne pas directement les débits de boissons qui sont majoritairement concernés par les problèmes et il ne peut pas se suffire à lui-même pour régler. Ce n'est pas une baguette magique malheureusement. Ce serait tellement formidable mais ce n'est pas le cas.

Je vais mettre aux voix le vœu présenté par les républicains avec un avis défavorable puis le vœu que je vous ai présenté.

Le premier vœu est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.293 à la majorité soit 9 voix pour dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 31 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.294: Vœu de la majorité à M. Le Préfet de Police relatif à l'amélioration de la qualité de vie, à la sécurité et à la mise en œuvre de l'opération Vital'Quartier dans le quartier Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers dans le 18e arrondissement

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.294 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.295: Vœu du groupe les Républicains et Citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris pour un 18e arrondissement propre.

Pierre LISCIA : Il nous reste trois minutes avant qu'il soit minuit, je vais essayer de tronquer au maximum la présentation de ce vœu même si je le regrette puisque, à mon avis, c'est quelque chose d'assez important et sans préjuger du sort que vous allez réserver à ce vœu, j'espère en tout cas y revenir pour avoir un débat plus long et serein lors de notre prochaine réunion de Conseil d'arrondissement.

Sur les considérants, je vais passer rapidement parce que finalement je n'ai pas besoin de prouver à qui que ce soit que les rues du 18^{ème} et les rues de certains quartiers du 18^{ème} sont particulièrement sales. Le 18^{ème} est malheureusement souvent cité comme un exemple de ce qui se fait de plus sale à Paris. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je fais ce constat, moi-même étant un enfant du 18^{ème} et très attaché à mon Arrondissement. J'en suis tout comme vous, M. le Maire, le premier à en être désolé.

Mais au-delà de porter atteinte à l'image de l'Arrondissement et aux quartiers, c'est un véritable ras-le-bol des habitants et des commerçants qui se plaignent sans arrêt sans qu'il y ait malheureusement de changement significatif dans leur quotidien.

Avant d'être éventuellement caricaturé, je veux juste préciser si ce n'est pas clair dans le vœu qu'il n'est pas question de remettre en cause le travail effectué par les agents de propreté de la Ville de Paris qui font un travail difficile, souvent pénible et qui rendent un grand service à la collectivité. Mais force est de constater, M. le Maire, M. MENEDE, que malgré toute la bonne volonté de tout le monde autour de cette table, il y a encore de graves dysfonctionnements et de grave défaillance. Le problème persiste et j'allais dire que la situation de la saleté en 18^{ème} dans certains quartiers est particulièrement endémique et que tous les messages de prévention, toutes les opérations de sensibilisation ou de communication avec des élus n'y feront rien ; les habitants en ont marre.

C'est la raison pour laquelle il faut essayer de raisonner différemment sur la manière dont est traité le problème, dont est appréhendée la situation. Pas seulement raisonner en termes de moyens supplémentaires mais aussi en l'expérimentation de méthodes de pratiques nouvelles.

C'est la raison pour laquelle je dépose ce vœu. Je vous propose, dans un premier temps, de recourir à des prestataires extérieurs. Ce n'est pas nécessairement un gros mot de parler du privé mais, simplement pour pallier aux insuffisances des services de la Ville, notamment dans les zones démographiques de l'Arrondissement où la situation est critique. Je ne demande pas la privatisation de la propreté à Paris mais un complément, des renforts qui pourraient renforcer l'action de la Ville, le tout sans un souci évidemment d'efficacité pour les habitants.

Ensuite, je vous propose plus largement de doter la Ville de Paris d'une police municipale sous l'autorité du Maire d'arrondissement, pour assurer la mission effective de la sanction verbalisation des contraventions constatées conformément aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et des espaces publics.

Aujourd'hui, les ASVP peuvent, en tout cas dans le texte, verbaliser ce type de contraventions mais la Ville de Paris a fait le choix de concentrer l'action des ASVP sur la verbalisation des véhicules en stationnement, parce que cela rapporte plus d'argent à la Ville. Donc, il faut trouver un moyen, soit de décharger les ASVP en ayant une police municipale, soit d'envisager, pourquoi pas, la vidéo verbalisation des véhicules justement pour permettre aux ASVP d'assurer leur mission de verbalisation des contraventions relatives à la propreté, etc.

Enfin, je vous demande de réfléchir à la revalorisation de la mission des agents de propreté de la Ville et d'élargir leur champ d'action pour qu'ils puissent assurer l'ensemble des missions comprises par le service public de propreté, à savoir la collecte des déchets et le nettoyage de la voie publique.

Pourquoi je dis cela ? Là, je vais vous faire part d'une expérience que j'ai moi-même vécue en bas de chez moi. Un soir alors que je rentrais chez moi, les éboueurs passaient, ont ramassé les poubelles. Par contre, ils ont laissé l'intégralité des monticules de déchets à proximité des poubelles. Quand naïvement, je leur ai demandé pourquoi ils avaient laissé ces dépôts sauvages d'ordure ; ils m'ont répondu qu'ils étaient en charge des ramassages des ordures et pas du nettoyage de rue et que les dépôts étaient illégaux ; donc ce n'était pas à eux de débarrasser finalement ces dépôts sauvages mais bien de la Ville.

Je me demande si finalement, il ne faudrait pas rappeler que la mission des agents de propreté de la Ville de Paris, c'est une mission de propreté d'où l'idée de reconsidérer leur mission et leur champ d'action pour essayer de faire en sorte que tout cela soit fluide et que, encore une fois, pour les habitants du 18^{ème}, des résultats puissent être constatés assez rapidement.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. MENEDE de donner des éléments de réponse sur un sujet important, qui nous mobilise beaucoup. Vous avez entendu la Maire de Paris récemment sur à la fois du montant des amendes que nous avons enfin pu augmenter et sur notre volonté très forte d'aller plus loin dans la verbalisation des comportements au sens civique, c'est indispensable.

Vous faites une proposition mais j'avais déjà entendu l'UMP proposer une police municipale à Paris et vous connaissez ma position là-dessus. C'est la première fois que j'entends parler de 20 polices municipales dans Paris. C'est une grande innovation que d'imaginer qu'un maire d'arrondissement pourrait être à la tête d'une police, fut-elle municipale. Il n'y a qu'une seule ville à Paris, qu'il n'y a qu'une seule vraie Maire à Paris et les Maires d'arrondissement ont toute leur légitimité et un gros travail à faire et notamment en connexion avec les services. Mais quand bien même quelqu'un serait favorable à la gestion de la police municipale, il est bien évident qu'elle ne pouvait pas avoir 20 chefs différents. Ce serait ridicule d'avoir une police municipale à un ou deux agents dans le premier ou dans le deuxième et à beaucoup plus dans le 18^{ème}. Ceci n'a pas beaucoup de sens et doit nous amener, les uns et les autres, à nous demander jusqu'où on veut aller dans la façon dont on dit les choses et notamment en la matière. Je dois dire que j'étais particulièrement surpris.

Gilles MENEDE : Je suis d'accord avec vous sur plein de choses du départ. C'est un sujet important sur lequel il faut réfléchir tous ensemble. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de

prochaines réunions, notamment une que l'on fera certainement en Mairie sur le Plan propreté de l'Arrondissement qui a été remis à jour l'année dernière.

Vous avez parlé du constat lié à certaines vidéos ou reportages télévisés pendant l'été, sur le fait que la Ville est sale ; je ne démentirai pas à 100 %. Effectivement, on a toujours à s'améliorer là-dessus mais c'est un simple constat des médias et peut-être faudrait-il plus d'analyse et constater que la Ville, certes, peut être sale mais elle est surtout salie par des comportements inciviques qu'il faut sanctionner.

J'entends bien, moi aussi, je parcours sans cesse le 18^{ème} et je reçois beaucoup de mails avec un catalogue photo – je suppose que vous aussi – des incivilités. Il faut réagir là-dessus très vite avec beaucoup de réactivités.

Vos propositions concernant les prestataires privés, loin de moi l'idée de vous caricaturer mais des prestataires privés pour un certain nombre de prestations, il en existe déjà. La collecte des ordures ménagères, par exemple, se fait avec le prestataire Pizzorno, la collecte du verre se fait avec un autre prestataire, etc.

Je ne sais pas s'il faut tout de suite, sans vous caricaturer, faire un distinguo comme cela : prestataires privés, agents de la Ville de Paris, surtout quand vous écrivez dans la même phrase l'insuffisance des actions des services de la Ville. Sachez que si vous dites cela dans le milieu des agents de la Ville, cela peut être très mal interprété. Vous avez raison, soyons le plus neutre possible.

Sur la police municipale, M. LEJOINDRE en a parlé, je n'y reviendrais pas.

Sur la revalorisation des missions puisque vous l'abordez, en élargissant le champ des actions des agents de la Ville, ils sont demandeurs et chaque fois que c'est possible, ils participent à d'autres tâches que leurs tâches habituelles de balayage, lavage, nettoyage des rues, des tâches de communication, d'informations des habitants. Ils sont friands de reconnaissance aussi ; c'est un des aspects les plus essentiels. Heureusement, vous en avez parlé lors de votre propos quand vous dites être reconnaissant envers les agents de la Ville. Soyez attentifs à cela.

Par rapport à ce qui a été fait jusqu'alors, je reviens à ce que l'on a fait. J'ai fait distribuer une note propreté, effectuée par les services et complétée par nous-mêmes. L'année dernière à la demande du cabinet de Mao PENINOÛ, nous avons, tous les élus adjoints à l'Arrondissement, remis à jour la cartographie des points singuliers de l'Arrondissement pour établir un plan de propreté de l'Arrondissement qui consiste en une fréquence des actions de nettoyage, de lavage dans tous les quartiers. Ce plan de propreté établi fin 2014 a été élaboré en collaboration avec la DPE 18^{ème}, la Mairie du 18^{ème} et les référents des Conseils de quartier. Il sera présenté en réunion publique prochainement. Je sais que cela a été déjà fait dans certains endroits mais on le fera probablement ici à l'automne.

Le plan de propreté a intensifié beaucoup le traitement de certains quartiers. D'ailleurs, tous les quartiers ont eu un rehaussement de la fréquence de passage des agents de la propreté.

Ce que l'on a obtenu dernièrement, ces derniers mois, c'est le renfort de quelques agents dans les services de la DPE et, également, vous voyez que nous ne sommes pas sectaires comme vous, il y a une régie de quartier qui a gagné un appel d'offres sur un marché de nettoyage et on a deux trois personnes affectées au quartier de Chapelle nord sur lequel vous vous intéressez beaucoup. Vous voyez, il y a toutes sortes de possibilités pour intervenir.

J'espère que, même si ce n'est pas la panacée, le renforcement des moyens matériels et humains fait partie des objectifs que je me donne, que nous nous donnons par rapport au changement du 18^{ème}. On a créé beaucoup de nouveaux espaces publics avec de nouveaux usages de l'espace public. Je pense notamment à l'esplanade Nathalie-Sarraute, la création du tramway qui nécessite un contrat d'entretien plus rigoureux que le reste de l'Arrondissement.

Bref, nous avons pleins d'usages nouveaux qui nécessitent de nouveaux moyens matériels et humains.

Vous avez parlé dans votre vœu des dépôts sauvages. Je voudrais lever une confusion, mais tous les dépôts, qu'ils soient déclarés par le système de désencombrement le 3975, l'application dans ma rue ou les dépôts sauvages, sont actuellement du ressort des agents de la Ville de Paris. J'ai cru voir un attendu qui ne disait pas tout à fait cela et j'en étais surpris.

Vous savez, puisque vous l'avez mentionné sur les réseaux sociaux, il y a eu beaucoup de dépôts sauvages au début de l'été, en juillet. Cela est essentiellement dû, déjà à la période qui s'y prête avec les déménagements nombreux et également le nombre et l'importance en volume des dépôts déclarés. C'est ici une spécificité du 18^{ème}. De ce fait, la DPE a réagi pour rattraper le retard de prise en compte de ces encombrants par la mise à disposition beaucoup plus fréquente d'une benne spécialisée sur les encombrants.

Sur ce sujet, les encombrants qui nous concernent tous, que l'on voit tous sur le terrain, il faut que l'on continue à mettre le paquet pour réagir vite sur ce phénomène, verbaliser dès que cela est nécessaire et toujours continuer de l'information à la sensibilisation pour informer sur ce moyen de dépôts déclarés qui, d'années en années, progressent. Actuellement, on a à peu près 60 % des dépôts qui sont déclarés. C'est une estimation sur l'ensemble de l'Arrondissement avec un meilleur taux à l'ouest et un moins bon taux à l'est.

Aujourd'hui, par rapport aux dépôts d'encombrants, on multiplie les nouvelles offres de collecte. Je vous ai parlé des Eco-Points Mobiles, on a fait des collectes solidaires et prochainement, en septembre, un plan d'amélioration de la collecte sera annoncé par le cabinet de Mao PENINO qui consiste à améliorer le tri et à faire des dotations partout en bacs et contrôler que tout est bien fait ; continuer à informer et sensibiliser surtout aux endroits où les statistiques montrent des problèmes.

Après, il y a encore et surtout la verbalisation. Elle est ce qu'elle est aujourd'hui. Elle ne crée pas à mon sens, en tout cas, je pense qu'un élu ne doit peut-être pas relayer le fait que cela crée un climat d'impunité générale. Il y a un certain nombre d'agents verbalisateurs des services du CAPP qui dépendent de la DPE et qui, bon an mal an, font que le 18^{ème} est l'Arrondissement où il y a le plus de verbalisations.

Depuis le début de la mandature, on a augmenté le nombre d'opérations de lutte contre les incivilités, on a fait quatre par an l'année dernière ; on en est à deux cette année ; la troisième aura lieu début octobre. Ce sont des opérations conjointes entre les services avec la DPP. Dans ces deux trois jours de verbalisation, il y a 25-30 personnes qui font des verbalisations tous azimuts dans l'Arrondissement.

Le Maire l'a signalé, l'augmentation des PV de 35 à 68 € devrait – je l'espère – contribuer à modifier les comportements. Egalement, actuellement les services réfléchissent notamment avec les syndicats sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités qui faisaient partie du programme d'Anne HIDALGO.

Après la verbalisation, les actions de sensibilisation, il en faut quand même, même si ce n'est pas suffisant. Je vous ai cité les actions des OCNA, les nettoyages participatifs ; il y en aura encore, notamment sur l'ouest et le nord-ouest de l'Arrondissement pour la fin d'année. Nous faisons à nouveau de la sensibilisation dans les écoles et c'est très apprécié. Nous pouvons aussi aller partout pour en faire ; ce sont les services de la DPE qui le font, notamment chez les bailleurs sociaux à chaque fois que l'occasion se présente.

C'est la raison pour laquelle, en vertu des attendus que vous aviez, on a refait un vœu que je pense être rassembleur sur le fait d'avoir trois pistes d'actions sur les renforts en moyens (humains, matériels) dans le cadre du plan de renforcement de la propreté qui sera annoncé par Mao PENINOU en début d'année 2016, un renforcement des opérations de verbalisation. On a voulu restreindre ici à ce qui était faisable, c'est-à-dire les opérations de lutte contre les incivilités. Si on peut monter à beaucoup plus d'opérations, ce sera très bien et une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information sur la propreté.

Cela me semble être les trois axes généraux qui ne stigmatisent pas comme cela aura pu l'être entre les prestataires privés et les agents de la Ville de Paris. Nous ne sommes pas sectaires. Si nous avons l'occasion avec des prestataires d'accomplir du travail complémentaire des agents de la Ville, nous le ferons et nous sommes déjà en train de le faire.

Voilà ce que je vous propose à ce stade.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse extrêmement complète sur un sujet important. Je rajoute juste un mot de remerciement et d'hommage aux services de la DPPE du 18^{ème} qui a, au-delà de son travail habituel déjà extrêmement important, connu comme tous les habitants et comme tout le monde les conséquences des diverses installations sur l'espace public et les équipes de M. MENEDE et de la circonscription du 18^{ème} ont su être d'une très grande réactivité, notamment pour permettre l'organisation d'un certain nombre de nettoyages

pourtant très compliqués. C'est le cas autour de la Mairie comme cela a été le cas à Pajol, avec la capacité pour nos agents à faire preuve de beaucoup de discernement dans des situations difficiles, avec l'aide et les soutiens de la fonctionnelle mais quand même sous l'égide et avec le travail des fonctionnaires de la Ville qui travaillent pour le 18^{ème}.

Je dois dire que l'espace public du 18^{ème} est très occupé, il l'est plus encore et cette très grande occupation entraîne encore plus de salissures qui doivent encore plus être nettoyées.

Le vœu déposé par M. LISCIA et le groupe UMP n'est pas adopté.

C'est la dernière fois qu'on dure aussi tard. C'était totalement déraisonnable mais l'ordre du jour l'exigeait.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.295 à la majorité soit 9 voix pour dont 4 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 31 voix contre dont 7 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.296: Vœu de la majorité à Mme la Maire de Paris relatif à la propreté du 18e arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.296 à l'unanimité